

# **ALSTOM**

Société Anonyme au capital de €1 923 823 081,60  
Siège social : 3, avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, France  
389 058 447 RCS Nanterre

## **ACTUALISATION EN DATE DU 27 JANVIER 2005 DU DOCUMENT DE REFERENCE SOUS LA FORME D'UN RAPPORT ANNUEL**

**DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS  
LE 17 JUIN 2004 SOUS LE NUMERO D.04-0947**

Des exemplaires de la présente actualisation du document de référence 2003/04 ainsi que du document de référence 2003/04 sont disponibles sans frais au siège social d'ALSTOM, 3, avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, ainsi que sur le site internet d'ALSTOM ([www.alstom.com](http://www.alstom.com)) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Table des matières

CHAPITRE 1 Patrimoine – Situation financière – Résultats.....	1
1.1 Commandes et Chiffre d’Affaires des neuf premiers mois .....	1
1.2 Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2004 .....	5
1.2.1 Rapport de Gestion au 30 septembre 2004 .....	5
1.2.2 Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004 .....	39
1.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l’examen limité des comptes consolidés semestriels pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 30 septembre 2004 .....	81
1.3 Etat actuel des financements.....	82
CHAPITRE 2 Capital social .....	83
2.1 Capital social .....	83
2.2 Capital social autorisé et non émis .....	83
2.3 Capital potentiel – Titres et droits donnant accès au capital social .....	84
2.4 Répartition du capital et des droits de vote.....	84
2.5 Evolution du capital social depuis le 31 mars 2004.....	85
2.6 Pactes d’actionnaires .....	85
2.7 Marché des titres d’ALSTOM .....	86
CHAPITRE 3 Risques .....	87
3.1 Principaux facteurs de risque .....	87
3.2 Autres risques .....	100
3.2.1 Risques Juridiques .....	100
3.2.2 Propriété intellectuelle .....	106
3.2.3 Risques de marché .....	106
3.2.4 Risques de liquidité.....	106
3.2.5 Risques sur actions .....	107
3.2.6 Risques liés à l’hygiène, la sécurité et l’environnement (H.S.E.).....	107
3.2.7 Assurances .....	109
CHAPITRE 4 Gouvernement d’entreprise .....	112
4.1 Composition du Conseil d’Administration et de ses comités au 27 janvier 2005 .....	112
4.1.1 Composition du Conseil d’Administration .....	112
4.1.2 Comité d’Audit .....	115
4.1.3 Comité de Nominations et de Rémunération .....	115
4.2 Comité Exécutif.....	115
4.3 Plans d’options de souscription d’actions.....	116
CHAPITRE 5 Evolution récente et perspectives d’avenir.....	117
5.1 Communiqués de presse récents.....	117
CHAPITRE 6 Responsable de l’actualisation du Document de Référence et responsables du contrôle des comptes.....	118
6.1 Responsable de l’actualisation du Document de Référence .....	118
6.2 Attestation du responsable de l’actualisation du Document de Référence .....	118
6.3 Responsables du contrôle des comptes.....	118
6.4 Attestation des responsables du contrôle des comptes .....	119

## CHAPITRE 1

### PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

#### 1.1 Commandes et Chiffre d’Affaires des neuf premiers mois

Commandes reçues : €12,2 milliards, en hausse de 29 % par rapport aux 9 premiers mois de l’exercice 2003/04, sur base comparable.

Chiffre d’affaires : €9,7 milliards, en baisse de 8% sur base comparable, reflétant le niveau peu élevé du chiffre d’affaires du premier semestre 2004/05 dû à une faiblesse des prises de commandes passées.

Chiffres comparables (en €millions)	Ex. 2003/04				Ex 2004/05			Ex 2003/04	Ex 2003/05
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	9 mois	9 mois
Total commandes reçues	2 796	2 729	3 967	4 429	3 941	4 421	3 846	9 492	12 208
Total chiffre d’affaires	3 541	3 755	3 244	3 829	3 312	3 090	3 304	10 540	9 706

Commentant les commandes et les ventes, Patrick Kron, Président-Directeur Général d’ALSTOM, a déclaré :

“Après une très forte prise de commandes au cours du premier semestre de l’exercice 2004/05, la performance commerciale de ce troisième trimestre est positive et encourageante. Le ratio commandes / chiffre d’affaires reste significativement supérieur à 1 pour le cinquième trimestre consécutif. Le chiffre d’affaires commence également à se redresser après le faible niveau des ventes constaté lors du premier semestre 2004/05.”

Les commandes et le chiffre d’affaires des neuf premiers mois de l’exercice 2004/05 ont été affectés par un effet de change négatif (environ 1% sur les commandes et sur le chiffre d’affaires), essentiellement lié à la variation du dollar US contre l’Euro et par la cession de nos activités Turbines Industrielles et Transmission & Distribution. Les chiffres comparables corrigent ces impacts et sont détaillés en annexe 2.

Les chiffres publiés par Secteur sont présentés en annexe 1 et nous donnons une répartition géographique des commandes et du chiffre d’affaires publiés en annexe 3.

Nous commentons ci-dessous les données comparables.

#### COMMANDES REÇUES : €12,2 MILLIARDS

Les commandes enregistrées au cours du troisième trimestre 2004/05 se maintiennent au niveau satisfaisant de près de €4 milliards, en ligne avec celui des précédents trimestres. Elles intègrent le contrat clé en main obtenu en Thaïlande pour des turbines GT26 d’un montant de €500 millions et certains des projets chinois annoncés en octobre 2004 pour un montant de €1 milliard.

Les commandes reçues au cours des neuf premiers mois de l’exercice en cours sont en amélioration dans tous les Secteurs par rapport à la même période de l’exercice précédent.

Le carnet de commandes, d'environ €27,2 milliards, représente approximativement 2 ans de chiffre d'affaires.

### **CHIFFRE D'AFFAIRES : €9,7 MILLIARDS**

Après avoir atteint un point bas lors du deuxième trimestre 2004/05, le chiffre d'affaires a commencé à se redresser au cours du troisième trimestre de l'exercice en cours.

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice 2004/05 a baissé de 8 %, comparé à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse résulte d'une diminution des ventes de Power Turbo-Systems/Environment et de Marine, suite à la faiblesse des commandes passées, partiellement compensée par la hausse des ventes de Transport, Power Service et Power Conversion.

### **REVUE PAR SECTEUR**

#### **Power Turbo-Systems/Environment**

Lors des neuf premiers mois de l'exercice 2004/05, les prises de commandes ont augmenté de 6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les deux principales commandes enregistrées au cours de ce troisième trimestre sont un contrat clé en main en Thaïlande pour quatre turbines à gaz GT26 et un projet d'équipements hydroélectriques en Chine.

Le niveau peu élevé du chiffre d'affaires fait suite au faible volume de commandes du premier semestre de l'exercice 2003/04.

#### **Power Service**

Lors des neuf premiers mois de l'exercice 2004/05, les commandes sont restées soutenues, en hausse par rapport au niveau déjà élevé enregistré lors de la même période de l'exercice précédent. Le Secteur a connu une forte croissance en Asie. Le contrat signé en décembre 2004 concernant la maintenance de la centrale à gaz en Thaïlande représente un chiffre d'affaires estimé à environ €200 millions sur 12 ans. Ce montant n'a pas été enregistré dans les commandes du troisième trimestre car les volumes ne sont pas contractuellement fixés.

Le chiffre d'affaires de ces neuf premiers mois a progressé de 6 % comparé à la même période de l'exercice précédent, confirmant la croissance continue de cette activité.

#### **Transport**

Le niveau des commandes enregistrées au troisième trimestre 2004/05 de €1 485 millions est resté élevé. Les principales commandes enregistrées concernent le contrat de 60 trains régionaux en Chine et de nouvelles voitures pour le métro de Washington D.C. aux Etats-Unis.

Lors des neuf premiers mois de l'exercice, les commandes ont augmenté de 55 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'Europe et l'Asie ont enregistré une croissance particulièrement forte.

Le chiffre d'affaires de ces neuf premiers mois a augmenté de 10 % comparé à la même période de l'exercice précédent, cette croissance étant réalisée principalement en Europe.

## Marine

Aucune commande significative n'a été obtenue au cours du troisième trimestre 2004/05. Le carnet de commandes comprend actuellement deux paquebots de croisière pour MSC, trois méthaniers pour Gaz de France et plusieurs navires de moindre taille.

Le chiffre d'affaires reflète l'enregistrement des ventes correspondant aux différentes étapes de construction des navires sur la période mais n'inclut aucune livraison. Celle du premier méthanier qui devait intervenir fin novembre 2004 a été retardée jusqu'à la résolution de certains problèmes techniques affectant le nouveau système d'isolation.

## Power Conversion

Les commandes et le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice 2004/05 ont respectivement augmenté de 50 % et 15 % par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice précédent.

## CESSION DE TRANSMISSION & DISTRIBUTION

L'expert désigné conjointement par Areva et ALSTOM afin de régler un désaccord sur l'ajustement du prix de cession des activités T&D d'ALSTOM, a rendu sa décision aboutissant à un prix total de €1 053 millions, comprenant €140 millions de trésorerie cédée avec l'activité. La valeur nette de l'activité (hors dette ou trésorerie) s'élève à €913 millions. Elle est proche du niveau de prix initialement estimé de €920 millions. Suite à cette décision, Areva a effectué un paiement de €103 millions, en complément des €950 millions déjà versés.

## PERSPECTIVES

Comme indiqué précédemment, les commandes de l'exercice 2004/05 devraient se situer dans une fourchette comprise entre €15 et €16 milliards, dépassant de manière significative le niveau de l'exercice 2003/04 sur base comparable. Le chiffre d'affaires devrait enregistrer une baisse d'environ 5 % sur base comparable.

## ANNEXE 1 - CHIFFRES PUBLIES (NON AUDITES)

COMMANDE RECUES	Ex 2003/04				Ex 2004/05			Ex 2003/04	Ex 2004/05	Var
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	9 mois	9 mois	
<b>Chiffres publiés</b>										
(en €millions)										
Power Turbo-systems/Environment	990	891	1 672	1 554	1 241	953	1 525	3 553	3 719	5%
Power Service	814	554	1 011	644	930	795	643	2 379	2 368	0%
Power Conversion	101	123	83	127	140	160	150	307	450	47%
Transport	884	788	1 164	1 873	1 559	1 327	1 485	2 836	4 371	54%
Marine	105	235	17	24	8	1 093	7	357	1 108	210%
Corporate et autres	51	6	49	189	63	94	35	104	192	85%
<b>Commandes Nouvel ALSTOM</b>	<b>2 945</b>	<b>2 597</b>	<b>3 996</b>	<b>4 411</b>	<b>3 941</b>	<b>4 421</b>	<b>3 846</b>	<b>9 536</b>	<b>12 208</b>	<b>28%</b>
T&D	821	757	653	0	0	0	0	2 231		
Turbines industrielles	269	51	0	0	0	0	0	320		
<b>Total commandes reçues</b>	<b>4 035</b>	<b>3 405</b>	<b>4 649</b>	<b>4 411</b>	<b>3 941</b>	<b>4 421</b>	<b>3 846</b>	<b>12 087</b>	<b>12 208</b>	<b>1%</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES Chiffres publiés (en €millions)	Ex 2003/04				Ex 2004/05			Ex	Ex	Var
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	2003/04 9 mois	2004/05 9 mois	
Power Turbo- systems/Environment	1 208	1 334	1 095	1 422	935	882	943	3 637	2 760	- 24%
Power Service	705	656	769	617	754	673	722	2 130	2 149	1%
Power Conversion	117	109	125	148	130	127	135	351	392	12%
Transport	1 060	1 237	1 151	1 414	1 264	1 221	1 286	3 448	3 771	9%
Marine	441	381	63	112	166	107	167	885	440	- 50%
Corporate et autres	43	12	38	143	63	79	52	114	194	70%
<b>CA Nouvel ALSTOM</b>	<b>3 574</b>	<b>3 729</b>	<b>3 241</b>	<b>3 856</b>	<b>3 312</b>	<b>3 090</b>	<b>3 304</b>	<b>10 565</b>	<b>9 706</b>	<b>- 8%</b>
T&D	630	711	737	0	0	0	0	2 073		
Turbines industrielles	137	73	0	0	0	0	0	210		
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>4 341</b>	<b>4 513</b>	<b>3 978</b>	<b>3 856</b>	<b>3 312</b>	<b>3 090</b>	<b>3 304</b>	<b>12 848</b>	<b>9 706</b>	<b>-24%</b>

## ANNEXE 2 - CHIFFRES COMPARABLES (NON AUDITES)

COMMANDE RECUES Chiffres publiés (en €millions)	Ex 2003/04				Ex 2004/05			Ex	Ex	Var
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	2003/04 9 mois	2004/05 9 mois	
Power Turbo- systems/Environment	927	945	1 647	1 564	1 241	953	1 525	3 519	3 719	6%
Power Service	743	578	987	638	930	795	643	2 308	2 368	3%
Power Conversion	101	117	82	130	140	160	150	300	450	50%
Transport	869	789	1 165	1 862	1 559	1 327	1 485	2 823	4 371	55%
Marine	105	235	17	24	8	1 093	7	357	1 108	210%
Corporate et autres	51	65	69	211	63	94	35	185	192	4%
<b>Commandes Nouvel ALSTOM</b>	<b>2 796</b>	<b>2 729</b>	<b>3 967</b>	<b>4 429</b>	<b>3 941</b>	<b>4 421</b>	<b>3 846</b>	<b>9 492</b>	<b>12 208</b>	<b>29%</b>
T&D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Turbines industrielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total commandes reçues</b>	<b>2 796</b>	<b>2 729</b>	<b>3 967</b>	<b>4 429</b>	<b>3 941</b>	<b>4 421</b>	<b>3 846</b>	<b>9 492</b>	<b>12 208</b>	<b>29%</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES Chiffres publiés (en €millions)	Ex 2003/04				Ex 2004/05			Ex	Ex	Var
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	2003/04 9 mois	2004/05 9 mois	
Power Turbo- systems/Environment	1 191	1 331	1 108	1 375	935	882	943	3 630	2 760	- 24%
Power Service	678	636	719	616	754	673	722	2 033	2 149	6%
Power Conversion	117	97	128	143	130	127	135	342	392	15%
Transport	1 071	1 224	1 138	1 406	1 264	1 221	1 286	3 433	3 771	10%
Marine	441	381	63	112	166	107	167	885	440	- 50%
Corporate et autres	43	85	89	177	63	79	52	217	194	- 11%
<b>CA Nouvel ALSTOM</b>	<b>3 541</b>	<b>3 755</b>	<b>3 244</b>	<b>3 829</b>	<b>3 312</b>	<b>3 090</b>	<b>3 304</b>	<b>10 540</b>	<b>9 706</b>	<b>- 8%</b>
T&D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Turbines industrielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>3 541</b>	<b>3 755</b>	<b>3 244</b>	<b>3 829</b>	<b>3 312</b>	<b>3 090</b>	<b>3 304</b>	<b>10 540</b>	<b>9 706</b>	<b>- 8%</b>

## ANNEXE 3 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE

### CHIFFRES PUBLIES – NOUVEL ALSTOM (NON AUDITES)

en €millions	Commandes reçues			Chiffre d'affaires		
	Ex 2003/04	Ex 2004/05	Var	Ex 2003/04	Ex 2004/05	Var
	9 mois	9 mois		9 mois	9 mois	
Europe	4 921	6 114	24%	4 839	5 244	8%
Amérique du Nord	1 476	1 700	15%	2 165	1 461	- 33%
Amérique latine	441	349	- 21%	558	424	- 24%
Afrique/Moyen-Orien	1 231	521	- 58%	811	843	4%
Asie/Pacifique	1 467	3 524	140%	2 192	1 734	- 21%
<b>Total</b>	<b>9 536</b>	<b>12 208</b>	<b>28%</b>	<b>10 565</b>	<b>9 706</b>	<b>- 8%</b>

## 1.2 Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2004

### 1.2.1 Rapport de Gestion au 30 septembre 2004

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos Comptes Consolidés Intérimaires au 30 septembre 2004. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons certaines informations à la fois telles qu'elles apparaissent dans nos comptes et retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion pour faciliter leur comparaison. Nous décrivons ces retraitements ci-dessous dans le paragraphe relatif aux "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables".

### PRINCIPAUX EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2004/05

#### PLANS DE FINANCEMENT

##### *Plan de financement – Eté 2003*

Au cours de l'été 2003, nous avons lancé un plan de financement dont la mise en place s'est achevée en décembre 2003. Ce plan comprenait :

- €300 millions d'augmentation de capital,
- €300 millions de titres subordonnés souscrits par l'État français, qui devaient être automatiquement remboursés en actions après l'approbation par la Commission Européenne de ce remboursement en actions (TSDDRA – Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions),
- €200 millions de titres subordonnés souscrits par l'État français (TSDD – Titres Subordonnés à Durée Déterminée),
- €901 millions d'émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA),
- des prêts subordonnés arrivant à échéance en 2008, d'un montant total de €1 563 millions (PSDD – Prêt Subordonné à Durée Déterminée). Nos banques y ont contribué à hauteur de

€1 263 millions et une institution financière garantie par l'État français (CFDI) à hauteur de €300 millions, et

- une ligne d'émission de cautions d'un montant de €3 500 millions afin d'assurer notre activité commerciale. La CFDI offrait une contre-garantie à hauteur de 65 % du montant total de ces cautions.

Ce plan de financement comprenait également l'émission de billets de trésorerie, renouvelables jusqu'en janvier 2005. Voir notre Rapport Annuel 2003/04 pour plus de détails sur ce plan de financement.

#### *Plan de financement – Été 2004*

Afin de réduire davantage notre dette, augmenter nos fonds propres, sécuriser notre besoin en cautions généré par notre activité commerciale et stabiliser notre structure actionnariale, nous avons lancé durant l'été 2004 un nouveau plan de financement comprenant les éléments suivants :

- un programme d'émission de cautions devant couvrir nos besoins pour les 18 à 24 prochains mois,
- une augmentation de capital d'un total de 4 135 265 768 actions nouvelles représentant un montant total de €1 748 millions de capital souscrit soit en numéraire soit par compensation avec certaines de nos dettes.

Dans le cadre de ce plan de financement, nous avons renégocié certains engagements financiers ("covenants") décrits dans la note 15a(4) de nos Comptes Consolidés Intérimaires.

#### **Programme de cautions visant à couvrir nos besoins pour les 18 à 24 prochains mois**

Nous avons mis en place un programme de cautions garanti de €8 milliards avec un engagement initial de €6,6 milliards de la part de nos banques. Ce programme intègre les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de €3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003, ainsi que les cautions nouvelles qui seront émises sur les 2 années à venir. Les cautions entrant dans le cadre de ce programme bénéficient d'une garantie de €2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang sous la forme d'un nantissement en disponibilités ou quasi-disponibilités fourni par ALSTOM pour un montant de €700 millions (provenant des augmentations de capital en numéraire décrites ci-après), et
- d'une garantie de second rang pour un montant total de €1 300 millions couvrant les pertes au delà du nantissement de €700 millions, sous la forme de garanties données par une institution financière, elle-même garantie par l'État français, pour €1 250 millions, et le solde (€50 millions) par un groupe composé de nos principales banques.

Ce programme est renouvelable ("revolving") : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de €8 milliards et sur une période de 2 ans.

L'engagement initial de nos principales banques à hauteur de €6 600 millions, pour lequel le document contractuel final fut signé en août 2004, devrait couvrir nos besoins en cautions pour 18 mois environ. D'autres banques se sont engagées pour un montant additionnel d'environ €200 millions.

## **Augmentations de capital**

Nous avons lancé une augmentation de capital par création d'actions nouvelles avec droits préférentiels de souscription transmissibles attribués aux détenteurs de nos actions existantes. Les 3 655 265 768 nouvelles actions ont été souscrites comme suit :

- 3 192 826 907 actions nouvelles souscrites moyennant le paiement en espèce de €0,40 par action, soit un montant de €1 277 millions, y compris 459 610 902 actions nouvelles souscrites par l'État français et représentant un montant de €183,8 millions,
- 462 438 861 actions nouvelles souscrites par compensation de la dette de l'État français et de la CFDI, une entité bénéficiant de la garantie de l'État français, pour €0,50 par action, soit un montant total de €231,2 millions, €200 millions par compensation des TSDD souscrits par l'État français dans le cadre de notre plan de financement de l'été 2003 et €31,2 millions souscrits par compensation d'une partie de la quote-part de la CFDI dans le PSDD.

Nous avons lancé simultanément une offre d'échange de créances contre des actions, proposée aux détenteurs de certaines de nos dettes. Dans le cadre de cette offre, nous avons émis 480 000 000 actions supplémentaires au cours de €0,50 par action, soit un montant de €240 millions souscrits par compensation de :

- €212 millions de la partie du PSDD détenue par nos banques,
- €18 millions de notre facilité de crédit renouvelable multi-devises à échéance en 2006 de €722 millions, et
- €10 millions d'engagements bilatéraux.

Suite au remboursement automatique de €300 millions des TSDDRA par attribution de 240 000 000 nouvelles actions le 7 juillet 2004 après approbation par la Commission Européenne et à sa participation aux augmentations de capital décrites ci-dessus, la participation de l'État français a atteint 21,4% du capital d'ALSTOM.

L'État français s'est engagé à maintenir une participation au capital d'ALSTOM pendant la période de rétablissement du Groupe. Il s'est engagé à sortir du capital d'ALSTOM dans les 12 mois qui suivent l'obtention par ALSTOM d'un rating "investment grade". Cette cession sera réalisée en tout état de cause avant juillet 2008.

## **Approbation de la Commission Européenne et engagements**

L'enquête officielle ouverte par la Commission Européenne en septembre 2003 s'est achevée le 7 juillet 2004 par l'approbation de nos plans de financement.

Dans le cadre de cet accord, nous nous sommes engagés à ne pas procéder à des acquisitions significatives dans le Secteur Transport dans l'Union Européenne au cours des quatre prochaines années et à céder des activités représentant environ €1,5 milliards de chiffre d'affaires.

La moitié de l'engagement de cessions sera réalisée en vendant les activités suivantes :

- notre activité de locomotives fret à Valence, Espagne,

- nos activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle Zélande, et
- notre activité de chaudières industrielles, qui fait partie de notre Secteur Power Turbo-Systems / Environment.

Le solde de cet engagement de cession, représentant €800 millions de notre chiffre d'affaires annuel, sera réalisé en vendant d'autres activités qui n'ont pas encore été identifiées.

Nous nous sommes également engagés à conclure un accord de joint venture à 50-50 dans notre activité Hydro-électrique.

Enfin, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre, au cours des quatre prochaines années, des partenariats industriels concernant une partie significative de nos activités pour appuyer notre futur développement.

## **PROGRAMME DE CESSIONS**

Au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, nous avons reçu €97 millions de produits de cession comprenant :

- €53 millions de la vente de l'activité Turbines Industrielles dont €27 millions reçus en avril 2004 provenant du transfert des activités aux Etats-Unis et €26 millions du compte séquestre. €784 millions de produit, net de la trésorerie cédée et des coûts associés, ont été reçus durant l'exercice 2003/04 et €125 millions étaient bloqués sur un compte séquestre pour couvrir certains ajustements de clôture et indemnités. A ce jour, sur les €62 millions qui devaient nous être versés au 3 mai 2004 à partir du compte séquestre, nous avons reçu €26 millions et accepté de couvrir des ajustements de clôture pour €20 millions. Le solde de €16 millions est toujours réclamé et en discussion avec l'acquéreur. Le solde du compte séquestre, €63 millions, devrait être reçu le 2 mai 2005,
- €44 millions de la vente de nos activités T&D, dont €14 millions provenant du transfert des unités belge et chinoise et €30 millions du compte séquestre existant au 31 mars 2004.

### **Cession des activités Transmission et Distribution (T&D)**

Le processus de cession du Secteur T&D a été annoncé le 12 mars 2003. Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de vente de nos activités T&D (notre Secteur T&D à l'exception de l'activité Power Conversion) avec Areva pour un produit brut attendu de €957 millions, sous réserve d'ajustement de clôture.

Cette transaction a été conclue le 9 janvier 2004, sauf pour quelques activités mineures situées dans des juridictions où les procédures de transfert sont en cours. Au 31 mars 2004, nous avons reçu d'Areva un produit net de coûts associés de €632 millions, et un produit complémentaire de €89 millions était sous séquestre afin de couvrir la régularisation des comptes de clôture et la valeur des activités qui n'ont pas encore été transférées.

Sur ce compte séquestre, €30 millions nous ont été payés au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 et €28 millions supplémentaires en octobre 2004.

De plus, €188 millions de trésorerie cédée et d'autres ajustements de clôture des comptes ont été réclamés à Areva, qui a payé €10 millions sur cette somme au cours du premier semestre de

l'exercice 2004/05 et €16 millions de plus en octobre 2004. Un expert a été désigné conjointement par Areva et ALSTOM afin de statuer sur le solde de ce montant conformément aux stipulations du contrat de cession. Nous pensons que l'expert remettra son rapport au cours des prochains mois.

### **Cession de nos activités de locomotives fret à Valence, Espagne**

Nous avons signé avec Vossloh un Protocole d'entente pour la vente de nos activités transport de fret en Espagne. Ce protocole présente à la fois les principes généraux du contrat de vente à négocier et un calendrier indiquant la période pendant laquelle les parties pensent être en mesure de signer tous les documents appropriés. Un contrat exécutoire doit être signé pour finaliser cette opération sujette aux conditions habituelles, notamment l'approbation des conseils d'administration des sociétés concernées et des autorités compétentes en matière d'application des droits de la concurrence.

La vente de cette activité en Espagne fait partie des engagements pris dans le cadre de l'approbation par la Commission Européenne de nos plans de financement, comme annoncé en mai 2004.

Cette usine, située au nord de Valence, a été construite en 1990 et emploie actuellement 420 personnes. Elle est spécialisée dans la construction de locomotives et de "bogies", ainsi que de trains non modulaires pour le marché régional.

### **Cession d'une entité ad hoc (Special Purpose Entity) dans le secteur Transport**

À la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement comptable applicable à compter du 1er avril 2004, nous avons consolidé plusieurs entités ad hoc (Special Purpose Entities), ce qui a eu pour effet d'augmenter notre dette de € 827 millions au 1er avril 2004. Voir Note 2a aux Comptes Consolidés Intérimaires.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, nous avons cédé l'une de ces entités ad hoc du secteur Transport. Cette cession a réduit cette dette financière de €243 millions.

L'impact net de la consolidation des entités ad hoc sur notre dette est une augmentation de €558 millions au 30 septembre 2004 après remboursement au cours du semestre de €26 millions.

## **PROGRÈS CONCERNANT DES PROBLÈMES OPÉRATIONNELS PARTICULIERS**

### **Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26**

La situation commerciale des 76 turbines à gaz GT24/GT26 vendues avant la clôture de l'exercice 2000/01 (quatre des quatre-vingts machines initialement commandées ont été annulées) continue de s'améliorer. A ce jour, 75 unités sont en service et une est en phase de réception. Ces 75 machines ont accumulé plus de 1 100 000 heures de fonctionnement avec des niveaux de fiabilité élevés.

A ce jour, nous avons conclu des accords commerciaux pour 65 unités sur les 76 vendues. Dans les accords concernant 15 unités, nous nous sommes engagés à, ou nous avons l'opportunité, d'effectuer des améliorations dans des délais convenus. Les autres unités en service sont soit en période de garantie normale, soit sorties de cette période de garantie. Tous les cas de litiges, qui concernaient sept unités au 31 mars 2003, sont maintenant résolus par des accords commerciaux satisfaisants. Une procédure d'arbitrage est en cours en ce qui concerne deux projets pour lesquels les clients ont accepté les turbines (10 machines) mais allèguent que des pénalités contractuelles sont dues pour des montants contestés par ALSTOM.

Les dépenses liées aux turbines à gaz GT24/GT26 au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 se sont élevées à €206 millions, comparés aux €766 millions de l'exercice 2003/04. En ce qui concerne les turbines à gaz GT24/GT26, nous prévoyons des dépenses de l'ordre de €400 millions au cours de l'exercice 2004/05, par rapport aux € 500 millions estimés précédemment.

Au 30 septembre 2004, le montant des provisions s'élevait à € 543 millions par rapport aux €738 millions au 31 mars 2004 après prise en compte des programmes de réduction de l'exposition résiduelle non couverte. L'objectif initial de €454 millions du plan de réduction de l'exposition résiduelle a été réduit à €234 millions au 31 mars 2004 et à €108 millions au 30 septembre 2004.

## RESTRUCTURATION

Les programmes de restructuration en cours progressent de manière satisfaisante. Au cours de l'exercice 2003/04 et du premier semestre de l'exercice 2004/05, les effectifs de l'ensemble de nos activités ont été réduits d'environ 6 300 personnes par le biais des plans de restructuration, la réduction totale prévue étant de 8 400 personnes. De nouveaux plans ont été lancés et annoncés depuis mars 2004 concernant approximativement 1 000 postes, en plus de la réduction des effectifs de 8 400 personnes annoncée précédemment. Ces nouveaux plans comprennent notamment une réduction de 550 postes dans le secteur Power Turbo-Systems/Environment en Suisse annoncée en octobre 2004, la rationalisation de nos activités « bogies » dans le secteur Transport et certains autres ajustements dans divers sites.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

### Principaux indicateurs financiers

Les tableaux suivants présentent, sur une base consolidée, certains de nos principaux indicateurs financiers et opérationnels :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
Carnet de commandes	27 174	25 368	<b>27 077</b>	(0%)	7%
Commandes reçues	7 439	9 061	<b>8 362</b>	12%	(8%)
Chiffre d'affaires	8 854	7 834	<b>6 402</b>	(28%)	(18%)
Résultat opérationnel	132	168	<b>233</b>		
Marge opérationnelle	1,5%	2,1%	<b>3,6%</b>		
Résultat net	(624)	(1 212)	<b>(315)</b>		
Cash flow libre	(674)	(333)	<b>(294)</b>		

<b>Total Groupe</b> <b>Données comparables</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
Carnet de commandes	24 650	25 174	<b>27 077</b>	10%	8%
Commandes reçues	5 525	8 461	<b>8 362</b>	51%	(1%)
Chiffre d'affaires	7 296	7 197	<b>6 402</b>	(12%)	(11%)
Résultat opérationnel	35	142	<b>233</b>		
Marge opérationnelle	0,5%	2,0%	<b>3,6%</b>		

## **Commandes reçues et carnet de commandes**

Dans l'ensemble, le marché des nouveaux équipements de production d'énergie électrique est resté globalement faible. Il est toutefois tiré par la demande intérieure considérable en Chine, et le contexte reste extrêmement favorable aux équipements de contrôle des émissions et aux matériels hydro-électriques. Le service pour les équipements de production d'énergie électrique et le marché des transports ferroviaires sont toujours porteurs. On commence à constater une reprise du marché des navires de croisière.

Nous avons enregistré €8 362 millions de commandes au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, soit une augmentation de 51 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent sur une base comparable, avec des augmentations dans tous nos secteurs. Le niveau des commandes reçues pendant ce premier semestre de l'exercice est stable par rapport au niveau enregistré au cours du deuxième semestre de l'exercice précédent sur une base comparable, ce qui démontre une reprise continue des commandes après les six premiers mois difficiles de l'exercice 2003/04.

Notre carnet de commandes s'établit à €27,1 milliards, ce qui représente à peu près deux ans de ventes.

## **Chiffres d'affaires**

Les ventes s'élèvent à €6 402 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €8 854 millions durant le premier semestre de l'exercice 2003/04, soit une diminution de 28 % sur une base historique. Cette diminution est due principalement aux cessions de nos activités Turbines Industrielles et de nos activités T&D, ainsi qu'à l'impact sur les ventes des niveaux moindres de commandes pendant la deuxième moitié de l'exercice 2002/03 et la première moitié de l'exercice 2003/04 pour Marine et Power Turbo-Systems/Environment. Les ventes sur les autres secteurs augmentent en base comparable. Dans l'ensemble, sur une base comparable, les ventes ont reculé de 12 %.

## **Résultat opérationnel**

Sur une base historique, le résultat opérationnel et la marge opérationnelle ressortent à €233 millions et 3,6 % des ventes respectivement au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, à comparer à un résultat opérationnel de €132 millions et une marge opérationnelle de 1,5 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Sur une base comparable, principalement en excluant l'effet favorable de l'activité T&D lors de l'exercice précédent avant sa cession à Areva, notre résultat opérationnel de €233 millions au cours de la première moitié de l'exercice 2004/05 s'est nettement amélioré par rapport aux €35 millions et aux €142 millions atteints respectivement au cours de la première moitié et de la deuxième moitié de l'exercice 2003/04. Cette augmentation, malgré un niveau de ventes faible, est notamment due à de meilleures performances en matière d'exécution de nos contrats par rapport à l'exercice précédent au cours duquel des charges imprévues liées à l'exécution des contrats avaient été enregistrées.

## **Résultat net**

La perte nette après amortissement des écarts d'acquisition s'est élevée à €(315) millions par rapport à €(624) millions et €(1 212) millions, respectivement, au cours de la première moitié et de la deuxième moitié de l'exercice précédent. Cette amélioration provient de l'amélioration de notre performance opérationnelle ainsi que de la diminution de nos charges de restructuration et de nos charges financières et fiscales.

## **Cash flow libre**

Notre cash flow libre s'élève à €(294) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, du fait de dépenses relatives aux turbines à gaz GT24/GT26, de frais de restructuration élevés et de la détérioration du besoin en fonds de roulement du secteur Marine. L'amélioration par rapport aux €(1 007) millions pour la totalité de l'exercice précédent provient de dépenses plus faibles liées aux turbines à gaz GT24/GT26 et d'une meilleure rentabilité.

## **DEVELOPPEMENTS RECENTS**

### **Projets pour de nouvelles turbines à gaz GT 26**

Nous avons été retenus pour un nouveau projet clés en main de centrale à cycles combinés comprenant 4 turbines à gaz GT26 pour la Thaïlande ainsi qu'un contrat de maintenance à long terme. Ceci confirme, avec la commande passée pour 3 turbines GT26 qui avait été signée au cours du précédent exercice en Espagne, que nous sommes de retour sur le marché pour cette catégorie de produits avec des équipements compétitifs et des offres de services attractives. Nous pensons pouvoir enregistrer la commande correspondante dans les prochaines semaines.

### **Commandes en Chine**

Nous avons gagné récemment des projets représentant un montant total de €1,4 milliards pour les secteurs Power et Transport en Chine. Ces succès ont confirmé que notre implantation en Chine est à la fois forte et durable ; ils ont également confirmé notre capacité à nous adapter aux besoins de ce marché, fondé notamment sur de solides partenariats avec des groupes industriels chinois. Nous pensons pouvoir enregistrer ces contrats au cours des prochains mois.

## **PERSPECTIVES**

À des fins de planification interne, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs financiers. Sur une base comparable, notre objectif est de dépasser pendant l'exercice 2004/05 le niveau des commandes reçues pendant l'exercice 2003/04. Sur la base de notre évaluation des conditions actuelles du marché et de notre carnet de commandes, nous prévoyons que nos ventes (sur une base comparable) diminueront d'environ 5 % pendant l'exercice 2004/05 par rapport à l'exercice 2003/04, reflétant le faible niveau des commandes reçues au cours des exercices 2002/03 et 2003/04, principalement pour des équipements de production d'énergie électrique. Notre objectif est d'atteindre une marge opérationnelle comprise entre 3,5 et 4 % au cours de l'exercice 2004/05.

Sur la base des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre de notre plan d'action et des résultats positifs de la première moitié de l'exercice 2004/05, nous confirmons les objectifs financiers fixés dans notre Rapport Annuel 2003/04 pour l'exercice 2005/06, en particulier notre objectif de marge opérationnelle de 6 % et de cash flow libre positif en mars 2006.

Notre capacité à atteindre ces objectifs dépend de plusieurs facteurs, notamment des résultats de nos plans de restructuration et de réductions des coûts, de la reprise de l'activité pour notre Secteur Power Turbo-Systems/Environment, du règlement définitif du problème des turbines GT24/GT26, de l'amélioration de la marge opérationnelle du Secteur Transport, de l'exécution correcte de nos contrats importants, ainsi que de la croissance de nos activités de services après-vente et de maintenance qui sont les plus rentables.

Ces perspectives sont des “données prospectives” et sont donc sujettes à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, de notre plan d’actions, nos ventes, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient s’écarter significativement des buts et objectifs exprimés plus haut, si l’un quelconque des risques que nous décrivons dans nos Comptes Consolidés Intérimaires au 30 septembre 2004 et dans notre Rapport Annuel 2003/04 dans la section intitulée “Facteurs de risques”, ou tout autre risque, devait se matérialiser.

## **MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE LA PRÉSENTATION DE NOS COMPTES, INDICATEURS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS (GENERALLY ACCEPTED ACCOUNTING PRINCIPLES : GAAP)**

### **MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE**

Nos résultats d’exploitation pour l’exercice 2003/04 et le premier semestre de l’exercice 2004/05 ont été affectés de manière significative par les cessions décrites ci-dessous.

#### **Cession de nos activités Turbines Industrielles**

Le 26 avril 2003, nous avons signé des contrats fermes pour vendre à Siemens AG en deux transactions nos activités turbines à gaz de petite puissance, turbines à gaz de moyenne puissance et turbines industrielles à vapeur. Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la finalisation de la vente des activités turbines de petite puissance. Le 1er août 2003, nous avons annoncé que nous avons achevé la plus grande partie de la cession des activités turbines à gaz de moyenne puissance et turbines à vapeur industrielles. Tous les autres sites mineurs de notre activité Turbines Industrielles ont été cédés depuis à Siemens, après achèvement des procédures juridiques relatives à la concurrence et des procédures de transfert dans certaines juridictions.

#### **Cession de nos activités Transmission & Distribution (T&D)**

Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de vente à Areva de nos activités T&D (notre Secteur T&D à l’exception de l’activité Power Conversion). Cette transaction a été finalisée le 9 janvier 2004, à l’exception de certaines activités mineures situées dans des juridictions où des procédures de transfert ont été finalisées au cours du premier semestre de l’exercice 2004/05 ou sont en cours.

#### **Combinaison des secteurs Power-Turbo Systems et Power Environment**

À la suite de la fusion opérationnelle des secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment en une seule organisation avec une direction unique, et dans le but de refléter ceci dans notre communication, ces deux secteurs sont maintenant présentés comme un secteur unique. Les données historiques ont été combinées afin de refléter ce changement.

## **UTILISATION ET RÉCONCILIATION DES INDICATEURS FINANCIERS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS**

Parfois, dans cette section, nous publions des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis (GAAP). Selon les règles de la United States Securities and Exchange Commission (“SEC”) et de l’Autorité des Marchés Financiers (“AMF”), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d’exclure des montants qui

sont inclus dans l'indicateur le plus proche calculé et présenté suivant les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés ; ou qui inclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus de l'indicateur le plus directement comparable ainsi calculé et présenté. À cet égard, les principes comptables font référence aux principes comptables généralement admis en France.

### Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'immobilisations corporelles, et après élimination de la variation des cessions de créances clients considérées comme un moyen de financement de notre activité. Le total des produits de cession des immobilisations corporelles dans notre tableau de flux de trésorerie consolidés inclut le produit des cessions de notre programme de vente d'actifs immobiliers défini dans notre stratégie et notre plan d'actions, cessions qui ne sont pas incluses dans le cash flow libre, car ce programme n'est pas récurrent. Cependant, le cash flow libre inclut les produits de cessions mineures que nous considérons comme faisant partie de nos opérations normales.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les principes comptables français généralement admis. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) au cash flow libre est la variation nette de trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

<b>Total Groupe</b>			
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(731)</b>	<b>(327)</b>	<b>(336)</b>
Elimination de la variation des cessions de créances clients	144	123	82
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(105)	(149)	(57)
Produits de cession des immobilisations corporelles	166	78	17
Elimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers	(148)	(58)	-
<b>Cash flow libre</b>	<b>(674)</b>	<b>(333)</b>	<b>(294)</b>

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation.

### Capitaux employés

Nous définissons les capitaux employés comme l'actif immobilisé net plus l'actif circulant (excluant la trésorerie nette reçue des cessions de créances clients), moins les provisions pour risques et charges et le passif circulant. Les capitaux employés ne sont pas égaux aux actifs et passifs circulants comme dans les principes comptables français. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) aux capitaux employés est l'actif circulant. Une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

<b>Total Groupe</b>			
<b>Données réelles</b>	30 sept.	31 mars	30 sept.
<b>(en €millions)</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2004</b>
Actifs circulants	11 031	8 371	8 808
Disponibilités de la titrisation des créances nées	212	94	12
Passifs circulants	(12 173)	(9 742)	(9 850)
Provisions pour risques et charges	(3 500)	(3 489)	(3 275)
Actifs immobilisés	8 333	7 326	7 960
<b>Capitaux employés</b>	<b>3 903</b>	<b>2 560</b>	<b>3 655</b>

Les capitaux employés par Secteur et pour l'ensemble du Groupe sont présentés en Note 17 aux Comptes Consolidés Intérimaires.

Nous utilisons les capitaux employés à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la rentabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées.

## **DONNÉES COMPARABLES**

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur des bases historique et comparable. Les chiffres sont présentés sur une base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion en Euros de nos comptes libellés en devises étrangères. Tous les chiffres présentés sur une base comparable sont des indicateurs différents des principes comptables généralement admis. Les chiffres présentés sur une base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant, ces chiffres sur une base comparable sont des indicateurs de performance différents des principes comptables français ou américains généralement admis.

Pour calculer les chiffres sur une base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur une base historique :

- nous avons retraité les chiffres réels des premier et deuxième semestres de l'exercice 2003/04 en utilisant les taux de change au 30 septembre 2004 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, et
- nous avons ajusté les mêmes indicateurs pour les premier et deuxième semestres de l'exercice 2003/04 pour tenir compte des variations de périmètre. Plus particulièrement, les contributions des activités Turbines Industrielles cédées au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et nos activités T&D cédées au 9 janvier 2004 ont été exclues des chiffres sur une base comparable.

Le tableau qui suit présente l'impact estimé de variation de taux de change et de variation de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur des bases historique et comparable pour les premier et deuxième semestres de l'exercice 2003/04. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés pour le premier semestre de l'exercice 2004/05 :

(en € millions)	1er semestre Septembre 2003				2nd semestre Mars 2004				1er semestre Sept. 2004	
	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	% Var S1 / S1
Power Turbo-Systems/Environment	6 479	(66)	0	6 413	6 448	(13)	0	6 435	6 674	4%
Power Service	2 860	(85)	0	2 775	3 107	(28)	0	3 079	3 412	23%
Transport	13 795	(149)	0	13 646	14 321	(141)	0	14 180	14 681	8%
Marine	1 041	0	0	1 041	817	(0)	0	817	1 624	56%
Power Conversion	564	(3)	(2)	559	495	(4)	(0)	490	536	(4%)
Corporate et autres	105	28	83	215	70	(1)	103	172	149	(31%)
<b>Carnet de comm. - New ALSTOM</b>	<b>24 844</b>	<b>(275)</b>	<b>81</b>	<b>24 650</b>	<b>25 258</b>	<b>(187)</b>	<b>103</b>	<b>25 174</b>	<b>27 077</b>	<b>10%</b>
T&D	2 330	(57)	(2 273)	0	110	(7)	(103)	0	0	
Turbines Industrielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>CARNET DE COMMANDES</b>	<b>27 174</b>	<b>(332)</b>	<b>(2 192)</b>	<b>24 650</b>	<b>25 368</b>	<b>(194)</b>	<b>0</b>	<b>25 174</b>	<b>27 077</b>	<b>10%</b>
Power Turbo-Systems/Environment	1 881	(16)	0	1 865	3 226	(3)	0	3 223	2 194	18%
Power Service	1 368	(40)	0	1 328	1 655	1	0	1 656	1 725	30%
Transport	1 672	(14)	0	1 658	3 037	4	0	3 041	2 886	74%
Marine	340	0	0	340	41	(0)	0	41	1 101	223%
Power Conversion	224	(1)	(4)	218	210	(0)	4	215	300	38%
Corporate et autres	57	1	56	116	238	(33)	82	286	157	36%
<b>Commandes reçues - New ALSTOM</b>	<b>5 542</b>	<b>(69)</b>	<b>52</b>	<b>5 525</b>	<b>8 407</b>	<b>(32)</b>	<b>86</b>	<b>8 461</b>	<b>8 362</b>	<b>51%</b>
T&D	1 577	(15)	(1 563)	0	654	61	(715)	0	0	
Turbines Industrielles	320	(2)	(318)	0	0	0	0	0	0	
<b>COMMANDES RECUES</b>	<b>7 439</b>	<b>(86)</b>	<b>(1 828)</b>	<b>5 525</b>	<b>9 061</b>	<b>29</b>	<b>(629)</b>	<b>8 461</b>	<b>8 362</b>	<b>51%</b>
Power Turbo-Systems/Environment	2 542	(28)	0	2 514	2 517	21	0	2 538	1 817	(28%)
Power Service	1 361	(39)	0	1 322	1 386	(12)	0	1 374	1 427	8%
Transport	2 297	(2)	0	2 295	2 565	(1)	0	2 564	2 485	8%
Marine	822	0	0	822	175	(0)	0	175	274	(67%)
Power Conversion	226	(3)	(9)	214	273	3	3	279	257	20%
Corporate et autres	60	21	46	128	181	27	61	268	142	11%
<b>Chiffre d'affaires - New ALSTOM</b>	<b>7 308</b>	<b>(50)</b>	<b>37</b>	<b>7 296</b>	<b>7 097</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>7 197</b>	<b>6 402</b>	<b>(12%)</b>
T&D	1 336	(26)	(1 314)	0	737	9	(742)	0	0	
Turbines Industrielles	210	(3)	(207)	0	0	0	0	0	0	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>8 854</b>	<b>(80)</b>	<b>(1 485)</b>	<b>7 296</b>	<b>7 834</b>	<b>48</b>	<b>(678)</b>	<b>7 197</b>	<b>6 402</b>	<b>(12%)</b>
Power Turbo-Systems/Environment	(103)	(2)	0	(105)	(150)	4	0	(146)	(64)	
Power Service	196	(5)	0	191	221	8	0	229	232	
Transport	(37)	6	0	(31)	101	(3)	0	98	119	
Marine	4	0	0	4	(23)	0	0	(23)	(34)	
Power Conversion	0	0	1	1	15	(1)	0	14	17	
Corporate et autres	(26)	0	1	(25)	(33)	0	3	(30)	(37)	
<b>Résultat op. - New ALSTOM</b>	<b>34</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>131</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>142</b>	<b>233</b>	
T&D	84	(2)	(82)	0	37	1	(38)	0	0	
Turbines Industrielles	14	3	(17)	0	0	0	0	0	0	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>(97)</b>	<b>35</b>	<b>168</b>	<b>9</b>	<b>(35)</b>	<b>142</b>	<b>233</b>	

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos dépenses est réalisée en devises autres que l'Euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 ont été le Dollar US, la Livre Sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été affectés par la conversion de nos comptes en Euros du fait des variations de taux de change de ces devises contre l'Euro au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05. L'impact est une baisse d'environ 1 % des commandes reçues et des ventes par rapport au premier semestre de l'exercice 2003/04 et une légère augmentation par rapport au deuxième semestre de l'exercice 2003/04.

## PRINCIPAUX INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES POUR LES PREMIER ET DEUXIEME SEMESTRES DE L'EXERCICE 2003/04 ET POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2004/05

### ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES COMMANDES REÇUES

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>		2nd Semestre <b>Mar. 04</b>		1er Semestre <b>Sept. 04</b>	
		% contrib.		% contrib.		% contrib.
Europe	3 819	51%	4 433	49%	<b>5 075</b>	61%
Amérique du Nord	1 034	14%	1 045	12%	<b>1 156</b>	14%
Amérique du Sud et Centrale	314	4%	390	4%	<b>256</b>	3%
Asie/ Pacifique	1 193	16%	1 870	21%	<b>1 572</b>	19%
Moyen Orient / Afrique	1 079	15%	1 323	15%	<b>304</b>	4%
<b>Commandes reçues par destination</b>	<b>7 439</b>	100%	<b>9 061</b>	100%	<b>8 362</b>	100%

L'Europe est toujours le marché le plus important en termes de commandes reçues, représentant 61 % du total, par rapport à 51 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, essentiellement en raison des commandes reçues par les secteurs Transport et Marine. L'augmentation en Amérique du Nord provient principalement d'un accroissement des commandes reçues par le secteur Power Turbo-Systems/Environment, pour lequel le niveau des commandes avait été exceptionnellement bas l'année dernière. L'activité en Amérique du Sud et en Amérique Centrale est restée faible. La contribution de la région Moyen-Orient/Afrique est passée de 15 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 à 4 % au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, particulièrement en raison de l'absence de commandes clé en main importantes dans la région cette année, alors que lors de l'exercice précédent, nous avons reçu des commandes pour des centrales à gaz en Algérie, pour une centrale thermique à vapeur en Arabie saoudite et pour une centrale hydro-électrique au Soudan.

### ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION DE DESTINATION

Le tableau ci-dessous présente, sur une base historique, la répartition géographique des ventes par région de destination :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>		2nd Semestre <b>Mar. 04</b>		1er Semestre <b>Sept. 04</b>	
		% contrib.		% contrib.		% contrib.
Europe	4 160	47%	3 842	49%	<b>3 393</b>	53%
Amérique du Nord	1 662	19%	1 339	17%	<b>933</b>	15%
Amérique du Sud et Centrale	489	6%	368	5%	<b>301</b>	5%
Asie/ Pacifique	1 875	21%	1 526	18%	<b>1 159</b>	18%
Moyen Orient / Afrique	668	8%	759	10%	<b>616</b>	10%
<b>Ventes par destination</b>	<b>8 854</b>	100%	<b>7 834</b>	100%	<b>6 402</b>	100%

Bien que le niveau des ventes en Europe ait diminué sur une base historique, la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires total a augmenté de 47 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 à 53 % au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05. Ceci est la conséquence des variations de périmètre et d'une diminution plus importante des ventes en Amérique et Asie-Pacifique. Les ventes en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique ont diminué essentiellement en raison du faible niveau des ventes dans le secteur Power Turbo-Systems/Environment.

## ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION D'ORIGINE

Le tableau ci-dessous présente, sur une base historique, la répartition géographique des ventes par région d'origine :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	% contrib.	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	% contrib.	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% contrib.
Europe	6 521	74%	5 683	73%	<b>4 718</b>	74%
Amérique du Nord	1 332	15%	1 187	15%	<b>874</b>	14%
Amérique du Sud et Centrale	229	3%	186	2%	<b>170</b>	3%
Asie/ Pacifique	703	8%	713	9%	<b>604</b>	9%
Moyen Orient / Afrique	69	1%	65	1%	<b>36</b>	1%
<b>Ventes par origine</b>	<b>8 854</b>	100%	<b>7 834</b>	100%	<b>6 402</b>	100%

La part de l'Europe dans le total des ventes est restée stable à 74 % pendant le premier semestre de l'exercice 2004/05. La part de l'Amérique du Nord a diminué principalement du fait du faible niveau des ventes dans le domaine de la production d'énergie, reflétant l'évolution de ce marché, et des livraisons moins importantes du secteur Transport.

## POWER TURBO-SYSTEMS / ENVIRONMENT

Les chiffres des secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment sont désormais combinés afin de refléter leur organisation.

Le tableau suivant présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels pour le Secteur Power Turbo-Systems / Environment :

<b>Power Turbo-Systems / Environment</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
Carnet de commandes	6 479	6 448	<b>6 674</b>	3%	4%
Commandes reçues	1 881	3 226	<b>2 194</b>	17%	(32%)
Chiffre d'affaires	2 542	2 517	<b>1 817</b>	(29%)	(28%)
Résultat opérationnel	(103)	(150)	<b>(64)</b>		
Marge opérationnelle	(4,1%)	(6,0%)	<b>(3,5%)</b>		
Résultat d'exploitation	(248)	(393)	<b>(129)</b>		
Capitaux employés	(616)	(499)	<b>(479)</b>		

  

<b>Power Turbo-Systems / Environment</b> <b>Données comparables</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
Carnet de commandes	6 413	6 435	<b>6 674</b>	4%	4%
Commandes reçues	1 865	3 223	<b>2 194</b>	18%	(32%)
Chiffre d'affaires	2 514	2 538	<b>1 817</b>	(28%)	(28%)
Résultat opérationnel	(105)	(146)	<b>(64)</b>		
Marge opérationnelle	(4,2%)	(5,8%)	<b>(3,5%)</b>		

## **Commandes reçues**

Le marché mondial de la production d'énergie électrique pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 reste faible en Europe et en Amérique, alors que l'Asie est marquée par une demande considérable en Chine et une reprise dans les autres principaux pays. L'Amérique, en particulier le marché suréquipé des États-Unis, montre une croissance limitée. L'Europe reste globalement stable. Dans la région Asie-Pacifique, le marché est caractérisé par une augmentation de la demande tirée par la Chine, avec l'Asie du Sud-Est également très active dans le domaine des nouveaux projets de production d'électricité.

Le transfert de la demande de la région Amérique du Nord à la région Asie, en particulier à la Chine, donne une importance croissante aux centrales thermiques à charbon et aux centrales hydro-électriques sur les turbines à gaz. La volatilité accrue des prix des combustibles et de l'électricité augmente le besoin de diversité et de flexibilité dans les équipements et les technologies de production d'énergie électrique. Les politiques environnementales ont de plus en plus d'influence sur la demande, ce qui favorise nos offres de systèmes et nos équipements de contrôle environnemental, principalement en Amérique du Nord et en Europe.

Sur une base historique, les commandes reçues par le Secteur pour la première moitié de l'exercice 2004/05 sont supérieures de 17 % à celles de la première moitié de l'exercice 2003/04 (+18 % sur une base comparable). Les principales améliorations par rapport à la même période de l'année dernière se situent dans les activités de l'hydro-électricité et du contrôle environnemental, alors que les commandes reçues pour nos activités clé en main diminuent.

Sur une base géographique, les commandes reçues pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 diminuent en Europe par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04. Les commandes augmentent en Amérique du Nord et du Sud, malgré un marché encore faible et particulièrement déprimé en Amérique du Sud. Nous avons remporté de nombreux succès en Amérique du Nord dans le domaine des chaudières, des équipements de contrôle environnemental et des chaudières de récupération (HRSG). Les commandes augmentent de façon importante en Asie qui représente 34 % de nos commandes au cours de la première moitié de l'exercice 2004/05, la plus grande partie de ces commandes provenant de Chine (activité hydro-électrique principalement) et d'Inde, principalement d'une commande clé en main. Le montant des commandes diminue au Moyen-Orient et en Afrique par rapport au niveau important des commandes enregistrées l'année dernière.

## **Chiffre d'affaires**

Au cours de la première moitié de l'exercice 2004/05, le chiffre d'affaires dans le secteur Power Turbo-Systems/Environment est inférieur de 29 % à celui de la première moitié de l'exercice 2003/04 sur une base historique (28 % de moins sur une base comparable). Ceci est dû au faible niveau des commandes enregistrées l'an dernier, ainsi qu'à la fin, au cours du dernier exercice fiscal, de plusieurs commandes remontant à l'époque de la bulle aux États-Unis.

Par région, par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04, et suivant le même profil de commandes que pendant l'exercice 2003/04, la région Amérique du Nord et du Sud est caractérisée par une diminution de 47 %, l'Europe par une baisse de 28 %, la région Asie/Pacifique par une diminution de 46 %, tandis que la région Moyen-Orient/Afrique connaît une progression de 66 %.

## Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du secteur Power Turbo-Systems/Environment s'élève à € (64) millions pendant la première moitié de l'exercice 2004/05, par rapport à €(103) millions pendant la première moitié et € (150) millions pendant la deuxième moitié de l'exercice 2003/04. Cette amélioration reflète des résultats plus stables pour les projets de l'exercice en cours, mais le résultat opérationnel est toujours négatif, principalement en raison de l'impact du faible niveau des ventes qui a pour conséquence une sous-absorption des coûts, malgré les plans de restructuration en cours.

## POWER SERVICE

Le tableau suivant présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels pour le Secteur Power Service :

<b>Power Service</b>				% Variation	% Variation
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	2 860	3 107	<b>3 412</b>	19%	10%
Commandes reçues	1 368	1 655	<b>1 725</b>	26%	4%
Chiffre d'affaires	1 361	1 386	<b>1 427</b>	5%	3%
Résultat opérationnel	196	221	<b>232</b>		
Marge opérationnelle	14,4%	15,9%	<b>16,3%</b>		
Résultat d'exploitation	123	104	<b>180</b>		
Capitaux employés	2 295	1 921	<b>1 835</b>		

<b>Power Service</b>				% Variation	% Variation
<b>Données comparables</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	2 775	3 079	<b>3 412</b>	23%	11%
Commandes reçues	1 328	1 656	<b>1 725</b>	30%	4%
Chiffre d'affaires	1 322	1 374	<b>1 427</b>	8%	4%
Résultat opérationnel	191	229	<b>232</b>		
Marge opérationnelle	14,4%	16,7%	<b>16,3%</b>		

## Commandes reçues

Le marché Power Service a confirmé ses tendances positives pendant la première moitié de l'exercice 2004/05. Nous sommes bien positionnés sur un marché en expansion caractérisé par les exigences en matière de respect des règlements environnementaux, ainsi que par la nécessité de moderniser les usines, de surmonter le problème de la hausse des coûts des combustibles et de prolonger la durée de vie de certaines centrales électriques. Dans le contexte de la déréglementation du secteur de l'énergie, nous offrons un nombre croissant de services complets et de solutions novatrices aux investisseurs financiers privés qui s'efforcent de réduire leurs coûts.

Sur une base historique, les commandes reçues pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 sont supérieures de 26 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04 (et de 30 % sur une base comparable). Ce niveau élevé des commandes est principalement dû aux contrats d'exploitation et maintenance, dont la durée est généralement supérieure à dix ans ; c'est pourquoi la traduction en ventes du niveau élevé des commandes reçues pendant le premier semestre sera étalée sur une longue période.

Par région, la croissance la plus significative par rapport à la première moitié du dernier exercice fiscal est réalisée dans la région Asie-Pacifique grâce à l'enregistrement de plusieurs commandes d'importance moyenne en Malaisie, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les volumes d'affaires sur le marché européen évoluent également de façon très positive cette année, avec l'enregistrement d'un certain nombre de commandes de faible à moyenne importance. La prise de commandes dans la région Moyen-Orient reste forte, avec des volumes satisfaisants en Iran et dans plusieurs autres pays de la région. Dans l'ensemble, la région Amérique du Nord et Amérique du Sud est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison du ralentissement du marché en Amérique du Sud et en Amérique centrale. L'Amérique du Nord reste stable du fait de l'amélioration des volumes d'achat de pièces de rechange pour alternateurs et turbines à gaz, et de l'augmentation des contrats de services de longue durée, en partie compensés par un ralentissement des prises de commandes dans le domaine des services liés à l'environnement.

### **Chiffre d'affaires**

Le volume des ventes réalisées par le secteur Power Service pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 est en augmentation constante, avec, sur une base comparable, une progression de 8 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04. Les améliorations les plus prononcées par rapport à l'exercice précédent se situent en Europe, où le secteur Power Service enregistre une progression de ses ventes de 16 % dans l'ensemble, avec des volumes importants en Europe occidentale. La tendance des ventes en Europe de l'Est est positive pendant la première moitié de l'exercice 2004/05. L'Asie connaît une croissance importante par rapport à la même période de l'exercice précédent. Dans l'ensemble, la région Amérique du Nord et du Sud est caractérisée par des volumes stables par rapport à l'exercice précédent, avec une croissance modérée en Amérique du Nord compensée par une réduction en Amérique Centrale et en Amérique du Sud causée par un carnet de commandes décevant pendant la deuxième moitié de l'exercice précédent.

### **Résultat opérationnel et marge opérationnelle**

Le résultat opérationnel du secteur Power Service s'élève à €232 millions, soit 16,3 % du chiffre d'affaires pour la première moitié de l'exercice fiscal 2004/05, par rapport à €196 millions, soit 14,4 % du chiffre d'affaires pendant la première moitié de l'exercice 2003/04.

Ces résultats satisfaisants sont dus à un niveau important des ventes de pièces de rechange ainsi qu'à l'évolution positive de plusieurs contrats d'exploitation et de maintenance.

## TRANSPORT

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels du Secteur Transport :

<b>Transport</b>				% Variation	% Variation
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	13 795	14 321	<b>14 681</b>	6%	3%
Commandes reçues	1 672	3 037	<b>2 886</b>	73%	(5%)
Chiffre d'affaires	2 297	2 565	<b>2 485</b>	8%	(3%)
Résultat opérationnel	(37)	101	<b>119</b>		
Marge opérationnelle	(1,6%)	3,9%	<b>4,8%</b>		
Résultat d'exploitation	(150)	(39)	<b>87</b>		
Capitaux employés	467	360	<b>338</b>		

  

<b>Transport</b>				% Variation	% Variation
<b>Données comparables</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	13 646	14 180	<b>14 681</b>	8%	4%
Commandes reçues	1 658	3 041	<b>2 886</b>	74%	(5%)
Chiffre d'affaires	2 295	2 564	<b>2 485</b>	8%	(3%)
Résultat opérationnel	(31)	98	<b>119</b>		
Marge opérationnelle	(1,4%)	3,8%	<b>4,8%</b>		

### Commandes reçues

Après un déclin pendant l'exercice 2003/04, principalement dû à une absence presque complète de nouveaux projets en Amérique du Nord, à la fin d'un programme substantiel d'achat de matériel roulant au Royaume-Uni et aux contraintes budgétaires en Allemagne, le marché présente des perspectives positives pendant l'exercice 2004/05. Le marché en Europe du Sud est très actif, particulièrement en Espagne, ce pays poursuivant l'expansion de son réseau à grande vitesse et l'amélioration de son réseau métropolitain, ainsi qu'en Italie pour ce qui concerne le matériel roulant et l'infrastructure ferroviaire. En dehors de l'Europe, le marché chinois s'annonce extrêmement prometteur et nous avons récemment annoncé avoir remporté un certain nombre de contrats que nous espérons enregistrer dans notre carnet de commandes dans les prochains mois.

Du point de vue des produits, le marché des tramways reste actif et nous avons obtenu des contrats pour les villes de Tenerife, Nice, Strasbourg, Montpellier et Madrid.

Les commandes reçues par le secteur Transport pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 s'élèvent à €2 886 millions, soit une augmentation de 73 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04. Cette augmentation importante est due à la fois au niveau très élevé des commandes enregistrées pendant la première moitié de l'exercice en cours et au niveau très faible des commandes enregistrées lors de l'exercice précédent. L'Europe a continué de représenter la grande majorité des commandes reçues.

## Chiffre d'affaires

Les ventes dans le secteur Transport ont augmenté de 8 % pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04 sur une base historique. Cette augmentation provient essentiellement de la région Europe, qui a représenté 73 % des ventes, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne étant les trois pays ayant le plus contribué à cette croissance.

## Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du secteur Transport pour la première moitié de l'exercice 2004/05 s'élève à €119 millions, soit 4,8 % des ventes, par rapport à €(37) millions au cours de la première moitié de l'exercice 2003/04. Cette forte augmentation résulte d'une amélioration dans l'exécution de nos projets, alors que l'exercice précédent avait été marqué par des pertes substantielles pour nos activités Transport aux États-Unis.

## MARINE

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels du Secteur Marine :

<b>Marine</b>				% Variation	% Variation
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	1 041	817	<b>1 624</b>	56%	99%
Commandes reçues	340	41	<b>1 101</b>	224%	n/a
Chiffre d'affaires	822	175	<b>274</b>	(67%)	57%
Résultat opérationnel	4	(23)	<b>(34)</b>		
Marge opérationnelle	0,5%	(13,1%)	<b>(12,4%)</b>		
Résultat d'exploitation	(2)	(38)	<b>(38)</b>		
Capitaux employés	(593)	(580)	<b>111</b>		

<b>Marine</b>				% Variation	% Variation
<b>Données comparables</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	1 041	817	<b>1 624</b>	56%	99%
Commandes reçues	340	41	<b>1 101</b>	224%	n/a
Chiffre d'affaires	822	175	<b>274</b>	(67%)	57%
Résultat opérationnel	4	(23)	<b>(34)</b>		
Marge opérationnelle	0,5%	(13,1%)	<b>(12,4%)</b>		

## Commandes reçues

Le marché principal du secteur Marine, la construction de navires de croisière, a connu une reprise avec onze navires de croisière commandés sur le marché mondial depuis le début de l'année civile 2004, alors que cinq navires seulement avaient été commandés pendant l'année civile 2003, trois pendant l'année civile 2002, et seulement un pendant l'année civile 2001.

En août 2004, Mediterranean Shipping Company a passé une commande auprès du secteur Marine portant sur deux navires de croisière de 1 275 cabines, et le contrat est entré en vigueur en septembre 2004 après l'obtention du financement nécessaire par le client. Les commandes reçues pendant la

première moitié de l'exercice 2004/05 s'élèvent à €1 101 millions, ce montant comprenant les deux navires de croisière pour MSC et un méthanier de 153 000 m3 pour NYK, similaire à celui qui avait été commandé pendant l'exercice 2003/04 par Gaz de France.

### Chiffre d'affaires

Les ventes, qui s'élèvent à € 274 millions pour la première moitié de l'exercice 2004/05, sont inférieures de 67 % à celles de la première moitié de l'année dernière en raison du faible niveau des commandes reçues au cours des trois dernières années. En mai 2004, le secteur Marine a livré le navire de croisière MSC OPERA, et en juillet 2004 il a terminé la moitié avant du BPC MISTRAL, le premier de deux bâtiments d'assaut construits pour la Marine Nationale française en association avec la DCN.

### Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel est négatif à hauteur de € (34) millions pendant la première moitié de l'exercice 2004/05.

L'ajustement de notre capacité est en cours de mise en œuvre ; cependant, le bas niveau d'activité a généré une importante sous-absorption des coûts pendant la première moitié de l'exercice.

### Capitaux employés

La variation des capitaux employés de Marine au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 est principalement dû à l'effet de la consolidation de nos entités ad hoc.

### POWER CONVERSION

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels de Power Conversion :

<b>Power Conversion</b>				% Variation	% Variation
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	564	495	<b>536</b>	(5%)	8%
Commandes reçues	224	210	<b>300</b>	34%	42%
Chiffre d'affaires	226	273	<b>257</b>	14%	(6%)
Résultat opérationnel	0	15	<b>17</b>		
Marge opérationnelle	0,0%	5,5%	<b>6,6%</b>		
Résultat d'exploitation	(12)	(7)	<b>11</b>		
Capitaux employés	69	25	<b>16</b>		

<b>Power Conversion</b>				% Variation	% Variation
<b>Données comparables</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	559	490	<b>536</b>	(4%)	9%
Commandes reçues	218	215	<b>300</b>	38%	39%
Chiffre d'affaires	214	279	<b>257</b>	20%	(8%)
Résultat opérationnel	1	14	<b>17</b>		
Marge opérationnelle	0,5%	5,0%	<b>6,6%</b>		

## Commandes reçues

Sur une base historique, les commandes reçues pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 augmentent de 34 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04. Cette augmentation provient essentiellement du Royaume-Uni, avec la réception d'une commande importante de la Royal Navy.

## Chiffre d'affaires

Sur une base historique, les ventes pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 augmentent de 14 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04, et diminuent de 6 % par rapport à la deuxième moitié de l'exercice 2003/04 en raison du calendrier de signature des commandes pendant la deuxième moitié de l'exercice 2003/04 et du niveau des commandes en carnet à la fin de l'exercice 2003/04.

## Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel de la première moitié de l'exercice 2004/05 connaît une forte amélioration par rapport à la première moitié de l'exercice 2003/04 du fait des plans d'actions mis en œuvre sur les activités de Power Conversion afin d'en améliorer la performance.

## CORPORATE ET AUTRES

Corporate et autres ("Corporate") comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, le Réseau International et les entités outre-mer en Australie, Nouvelle-Zélande et Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs.

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels de notre organisation au sein de Corporate :

<b>Corporate et autres</b>				% Variation	% Variation
<b>Données réelles</b>	1er Semestre	2nd Semestre	1er Semestre	Sept. 04/	Sept. 04/
<b>(en €millions)</b>	<b>Sept. 03</b>	<b>Mar. 04</b>	<b>Sept. 04</b>	Sept. 03	March 04
Carnet de commandes	105	70	<b>149</b>	42%	114%
Commandes reçues	57	238	<b>157</b>	176%	(34%)
Chiffre d'affaires	60	181	<b>142</b>	137%	(22%)
Résultat opérationnel	(26)	(33)	<b>(37)</b>		
Résultat d'exploitation	(32)	(220)	<b>(84)</b>		
Capitaux employés	1 342	1 333	<b>1 836</b>		

## Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à €(37) millions pendant la première moitié de l'exercice 2004/05 par rapport à €(26) millions pendant la première moitié de l'exercice 2003/04.

## Capitaux employés

Les capitaux employés pour le Corporate sont à un niveau élevé, €1 836 millions, car la plus grande partie des autres actifs immobilisés non spécifiques à un secteur est affectée aux capitaux employés du Corporate qui les gère ; ces capitaux prennent en compte l'impact de la comptabilisation d'un

nantissement en disponibilités ou quasi-disponibilités pour un montant de €700 millions sur notre programme de cautionnement et des actifs en couverture des engagements de retraite.

## COMPTES CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente, sur une base consolidée, les éléments constitutifs de notre résultat opérationnel, à la fois sur une base réelle et sur une base comparable :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>8 854</b>	<b>7 834</b>	<b>6 402</b>	<b>(28%)</b>	<b>(18%)</b>
Coût des ventes	(7 577)	(6 727)	(5 408)	(29%)	(20%)
Frais commerciaux	(435)	(350)	(271)	(38%)	(23%)
Frais de recherche et développement	(239)	(234)	(166)	(31%)	(29%)
Frais généraux et administratifs	(471)	(355)	(324)	(31%)	(9%)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>132</b>	<b>168</b>	<b>233</b>		
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,1%</i>	<i>3,6%</i>		

  

<b>Total Groupe</b> <b>Données comparables</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>	% Variation Sept. 04/ Sept. 03	% Variation Sept. 04/ March 04
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7 296</b>	<b>7 197</b>	<b>6 402</b>	<b>(12%)</b>	<b>(11%)</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>35</b>	<b>142</b>	<b>233</b>		
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>0,5%</i>	<i>2,0%</i>	<i>3,6%</i>		

### Chiffre d'affaires

Les ventes sont de €6 402 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €8 854 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, soit une diminution de 28 % sur une base historique. Cette diminution est principalement due à la cession de nos activités Turbines Industrielles et de nos activités T&D, ainsi qu'à des niveaux de commandes plus faibles au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03 et au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, ce qui a produit des ventes plus faibles dans les secteurs Marine et Power Turbo-Systems/Environment. Le chiffre d'affaires des autres secteurs a augmenté sur une base historique comme sur une base comparable. Par conséquent, dans l'ensemble, sur une base comparable, les ventes ont diminué de 12 %.

Sur base historique, le pourcentage des services dans le chiffre d'affaires a augmenté à 29 % au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à 25 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, et 21 % au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04, du fait du changement de l'étendue de nos activités et de la diminution de la contribution de notre activité Équipements de production d'énergie électrique à notre chiffre d'affaires total en raison de la diminution des commandes au cours des années passées.

Aucun client individuel n'a représenté plus de 10 % de nos ventes durant aucune des trois périodes indiquées.

### **Frais commerciaux et administratifs**

Les frais commerciaux et les frais généraux et administratifs sont de €(595) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 par rapport à €(906) millions au cours du premier semestre de l'exercice précédent, la diminution étant principalement due à la cession de nos activités Turbines Industrielles et de nos activités T&D, ainsi qu'à une réduction des coûts sur une base comparable à la suite de la réorganisation du Groupe et des plans de restructuration.

### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont de €(166) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €(239) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à €(234) millions au cours du deuxième semestre, la diminution étant principalement due à la cession de nos activités Turbines Industrielles et de nos activités T&D, et à une réduction des dépenses liées aux turbines à gaz GT24/GT26 car le programme d'amélioration des performances touche à sa fin.

### **Résultat opérationnel et marge opérationnelle**

Le résultat opérationnel est calculé avant frais de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et autres éléments comprenant les profits ou pertes sur opérations de change, plus - ou moins-values sur ventes d'actifs, ainsi que les coûts d'engagement de retraites et de participation des employés, et avant la charge d'impôt et les produits et charges financiers. La marge opérationnelle est calculée en divisant le résultat opérationnel par le chiffre d'affaires total de la même période.

Sur une base historique, le résultat opérationnel et la marge opérationnelle sont de €233 millions et de 3,6 % respectivement au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à un résultat opérationnel de €132 millions et une marge opérationnelle de 1,5 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Sur une base comparable, essentiellement en excluant l'effet positif de l'activité T&D l'année dernière avant sa cession à Areva, ce résultat opérationnel de €233 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 montre des améliorations significatives par rapport aux résultats de €35 millions et de €142 millions au cours des premier et deuxième semestres de l'exercice 2003/04. Cette augmentation, obtenue en dépit d'un chiffre d'affaires plus faible, est due en particulier à une stabilisation dans l'exécution de nos contrats alors que lors des deux semestres de l'exercice précédent nous avons enregistré des frais imprévus en liaison avec l'exécution des contrats.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation avant résultats financier et fiscal est de €27 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €(296) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, et à €(575) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04.

L'amélioration du résultat d'exploitation au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 est due principalement :

- à l'amélioration de notre résultat opérationnel,
- aux coûts de restructuration qui sont de €(69) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €(276) millions au cours du premier semestre de l'exercice

2003/04 et à €(379) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04. Le niveau relativement bas enregistré au cours du premier semestre de cet exercice est dû aux niveaux exceptionnels enregistrés à la fin du dernier exercice et au fait que les charges de l'exercice 2004/05 seront enregistrées principalement au cours du second semestre,

- aux coûts des indemnités de départ à la retraite qui sont de €(84) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €(138) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à €(125) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04. Cette diminution est due principalement à la variation du périmètre de nos activités et à la réduction des coûts des services en raison de la diminution des effectifs et des activités.

### **Charges financières nettes**

L'amélioration de nos charges financières nettes, €(185) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à €(220) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à €(240) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04 provient de la diminution des charges d'intérêts nettes (résultant de la mise en œuvre du plan de refinancement de 2004), ainsi que d'une baisse des commissions et des frais enregistrés en rapport avec les conventions de crédit de l'exercice en cours.

### **Impôt sur les bénéfices**

Les impôts sur les bénéfices sont de €(40) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 étant donné que nous avons comptabilisé une charge d'impôts différés de €(38) millions et une charge d'impôt courant de €(2) millions. La charge d'impôts différés reflète la dépréciation d'impôts différés dont les chances de récupération sont considérées comme étant extrêmement faibles. Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, le crédit d'impôts sur les bénéfices était de €29 millions, et au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04, la charge d'impôts sur les bénéfices était de €(280) millions en raison d'une augmentation significative de la dépréciation des impôts différés.

### **Amortissement des écarts d'acquisition**

L'amortissement des écarts d'acquisition est de €(114) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 par rapport à €(135) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à €(121) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04. La diminution résulte de la cession de nos activités T&D et dans une moindre mesure de la cession de nos activités Turbines Industrielles.

Au 31 mars 2004, nous avons mandaté une société indépendante pour réaliser un rapport dans le cadre du test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation avait confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés. Nous estimons qu'à la date du 30 septembre 2004, aucun événement ne s'est produit pouvant nécessiter de nouveaux tests de valorisation.

## **Résultat net**

La perte nette au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 est de €(315) millions, par rapport à une perte nette de €(624) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à une perte nette de €(1 212) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04.

## **BILAN**

### **Entités ad hoc**

Suite à de nouvelles dispositions comptables qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2004, nous avons consolidé plusieurs entités ad hoc, ce qui a eu pour principale conséquence d'augmenter notre dette financière de € 827 millions, ainsi que d'augmenter la valeur de nos biens, usines et équipements de €693 millions et de nos stocks et en-cours de 110 millions à la date du 1er avril 2004. Voir Note 2 aux Comptes Consolidés intérimaires.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, nous avons vendu une de ces entités ad hoc dans le secteur Transport. Cette cession a réduit notre dette nette de €243 millions.

### **Écarts d'acquisition, nets**

Les écarts d'acquisition nets sont de € 3 309 millions au 30 septembre 2004 comparés à €3 424 millions au 31 mars 2004 en raison de l'amortissement de la période.

### **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs circulants moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges) au 30 septembre 2004 est de €(4 317) millions, par rapport à €(4 860) millions au 31 mars 2004 ou à €(4 610) millions comme amendé au 1er avril 2004 pour tenir compte de l'impact de la consolidation de nos entités ad hoc.

Cette variation reflète principalement :

- les modifications de périmètre de nos activités,
- une augmentation des stocks et des contrats en cours due à une augmentation de notre activité suivant la croissance des commandes et à la consolidation, du fait de la consolidation de nos entités ad hoc, pour €110 millions d'un navire disponible à la vente,
- ainsi qu'une diminution de la valeur du poste Fournisseurs et comptes rattachés compensée partiellement par l'augmentation significative de la valeur du poste Avances et acomptes reçus des clients. Voir Note 11 aux Comptes Consolidés Intérimaires.

### *Avances et acomptes reçus*

Nous enregistrons les avances et acomptes reçus en montant brut dans notre bilan. Les montants bruts étaient respectivement de €8 932 millions et €8 722 millions au 30 septembre 2004 et au 31 mars 2004. À la clôture, nous mettons ces versements d'abord en contrepartie de la valeur brute des créances clients, puis de la valeur des stocks et travaux en cours relatifs aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en "avances et

acomptes reçus” dans notre bilan. Au 30 septembre 2004, le montant total net des avances et acomptes reçus est de €3 254 millions, comparé à €2 714 millions au 31 mars 2004.

L’impact sur nos flux de trésorerie de la variation des avances et acomptes reçus des clients est positif de €556 millions pour le premier semestre de l’exercice 2004/05, alors qu’il avait été négatif de €221 millions pour le premier semestre de l’exercice 2003/04 et positif de €220 millions pour le deuxième semestre de l’exercice 2003/04. Ceci est dû à une augmentation importante de notre carnet de commandes au premier semestre de l’exercice 2004/05.

### **Impôts différés, nets**

Les impôts différés nets sont de €1 510 millions au 30 septembre 2004, par rapport à €1 531 millions au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2004, nous avons examiné juridiction par juridiction la probabilité de récupération de ces impôts différés sur la base de l’extrapolation de notre business plan. Nous estimons qu’à la date du 30 septembre 2004 les hypothèses sur lesquelles nous avons conclu en mars 2004 quant à la récupération de nos impôts différés demeurent inchangées.

### **Retraites**

Conformément aux Principes Comptables généralement reconnus en France en aux États-Unis, nous sommes en train de réexaminer la comptabilisation des régimes de retraite suisses pour passer du principe de régime de retraite à cotisations définies à celui de régime de retraite à prestations définies. Il en résultera une augmentation de l’ordre de €515 millions des bénéfices prévus et de l’ordre de €515 millions de la valeur de marché des actifs de couverture.

### **Provisions pour risques et charges**

Au 30 septembre 2004, les provisions pour risques et charges sont de €3 275 millions comparées aux €3 489 millions au 31 mars 2004.

Cette baisse nette provient principalement :

- d’une baisse de €125 millions des provisions sur contrats principalement due à l’utilisation des provisions sur les turbines à gaz GT24/GT26 ;
- d’une baisse des provisions pour restructurations de € 58 millions due à un niveau relativement bas de provisions additionnelles durant le premier semestre de l’exercice 2004/05.

### **Capitaux propres**

Les capitaux propres au 30 septembre 2004 sont de €1 695 millions comparés à €29 millions au 31 mars 2004. Cette variation est principalement due aux augmentations de capital décrites précédemment s’élevant à €1 749 millions, au remboursement en actions des TSDDRA souscrits par l’Etat français pour €300 millions, réduite par la perte nette de €315 millions pour la période.

Au 30 septembre 2004, € 139 millions d’obligations remboursables en actions (ORA) sur les €901 millions émises initialement n’avaient pas encore été converties en capital.

### **Cession de créances clients**

Nous avons vendu à des tiers certaines créances clients existantes de façon irrévocable et sans recours. Le produit net de ces ventes a diminué de façon significative au 30 septembre 2004 à €12 millions comparé à €94 millions au 31 mars 2004.

### **Titrisation de créances futures**

La titrisation des créances futures au 30 septembre 2004 est de €100 millions contre €265 millions au 31 mars 2004. La baisse sur le premier semestre de l'exercice 2004/05 comparée à l'exercice 2003/04 est principalement due à la livraison de TGV duplex et de trains régionaux pour la SNCF par notre Secteur Transport. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle titrisation de créances futures au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05.

### **Dettes financières**

Notre dette financière est de €3 998 millions au 30 septembre 2004, contre €4 372 millions au 31 mars 2004 et €5 199 millions au 1er avril 2004. Parmi les composantes de notre dette financière, les emprunts ont diminué de €767 millions et la titrisation des créances futures a diminué de €165 millions, tandis que les autres lignes de crédit ont augmenté de €558 millions en raison de la consolidation des entités ad hoc et après la cession pendant la période de l'une de ces entités dans le secteur Transport.

Au 30 septembre 2004, nous avons respecté nos critères financiers ("covenants") :

- nos capitaux consolidés tels que définis dans nos critères financiers sont de €1 933 millions (contractuellement définis comme la somme de €1 695 millions de fonds propres, €69 millions d'intérêts minoritaires, €139 millions d'obligations remboursables en actions et €30 millions de dépréciations des impôts différés au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05), soit un montant supérieur au critère retenu de €1 000 millions,
- notre dette totale est de €3 452 millions (contractuellement définie comme la somme de €3 998 millions de dette financière, €12 millions de ventes de créances, diminué de l'impact net de la consolidation de nos entités ad hoc de €558 millions afin de neutraliser l'effet d'un nouveau règlement comptable. Voir Note 15(4) aux Comptes Consolidés Intérimaires), soit un montant inférieur au critère retenu de €4 329 millions.

### **Dettes nettes**

Nous définissons la dette nette comme la dette financière moins les investissements à court terme, les disponibilités et les quasi-disponibilités.

La dette nette s'est élevée à €2 408 millions au 30 septembre 2004 contre €2 906 millions au 31 mars 2004 et €3 733 millions au 1er avril 2004 après correction de €827 millions liée à la comptabilisation des entités ad hoc. Notre dette nette a diminué du fait de l'augmentation de capital (nette d'une sûreté de €700 millions sur le programme de cautions comptabilisée dans les autres actifs immobilisés), du remboursement en actions des TSDDRA et du produit de la cession d'investissements en partie compensés par la variation nette négative de la trésorerie d'exploitation. L'impact net de la consolidation des entités ad hoc est de €558 millions au 30 septembre 2004.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant donne le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

<b>Total Groupe</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €millions)</b>	1er Semestre <b>Sept. 03</b>	2nd Semestre <b>Mar. 04</b>	1er Semestre <b>Sept. 04</b>
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	( 406)	( 647)	20
Variation du besoin en fonds de roulement	( 325)	320	( 356)
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>( 731)</b>	<b>( 327)</b>	<b>( 336)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>975</b>	<b>586</b>	<b>( 263)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>( 2)</b>	<b>1 175</b>	<b>1 979</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>242</b>	<b>1 434</b>	<b>1 380</b>
Effet net des variations des taux de conversion	15	( 22)	( 7)
Effet des nouvelles règles comptables	-	-	( 827)
Autres changements	( 3)	( 11)	( 48)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>254</b>	<b>1 401</b>	<b>498</b>

#### Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est définie comme le résultat net après l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie plus la variation du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'est élevée à €(336) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 par rapport à €(731) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et à €(327) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04.

Le résultat net après l'élimination des éléments non monétaires était de €20 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net avant la variation du besoin en fonds de roulement. Les provisions étant incluses dans la définition de notre besoin en fonds de roulement, elles ne sont donc pas incluses dans l'élimination des éléments non monétaires.

La variation nette du besoin en fonds de roulement est de €(356) millions. Les principales variations du besoin en fonds de roulement sont :

- une diminution de €(82) millions des cessions de créances clients (titrisation des créances existantes),
- une diminution de €(103) millions des provisions sur contrats du fait principalement de l'utilisation de provisions pour les GT24/GT26,
- une augmentation de €556 millions des acomptes et avances clients suite à la reprise des commandes reçues et à l'augmentation de notre carnet de commandes, et

- une diminution de € (376) millions des dettes fournisseurs et comptes rattachés, et une diminution de €(231) millions des stocks et des travaux en cours principalement dues à la baisse significative des ventes.

### **Variation nette de la trésorerie d'investissement**

La variation nette de la trésorerie d'investissement est de €(263) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05. Ce montant comprend :

- les produits à hauteur de € 17 millions provenant des cessions de biens, d'usines et d'équipements,
- l'acquisition d'immobilisations corporelles à hauteur de €(57) millions,
- la variation des autres immobilisations à hauteur de €(563) millions principalement due à la sûreté de €700 millions mise en place au cours de l'été 2004 pour couvrir les premières pertes dans le cadre de notre nouveau programme de cautionnement,
- produits des ventes des titres, nets de la trésorerie nette cédée pour €340 millions,

Les produits des ventes des titres comprennent la dette nette vendue pour €243 millions dans le cadre de la cession d'une entité ad hoc dans le secteur Transport que nous avons consolidée dans notre dette financière avec effet au 1er avril 2004. Les produits des ventes des titres comprennent également la libération de comptes séquestre concernant la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D à hauteur de €56 millions et €41 millions de la réalisation de la cession d'entités de faible importance appartenant à ces secteurs.

### **Variation nette de la trésorerie de financement**

La trésorerie nette générée par les activités de financement au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 est de €1 979 millions, incluant l'augmentation de capital de €1 749 millions et le remboursement en actions des TSDDRA pour €300 millions.

### **Effet net d'un nouveau règlement comptable**

Comme discuté ci-dessus et à la Note 2 aux Comptes Consolidés Intérimaires, à la suite de la mise en application d'un nouveau règlement applicable au 1er avril 2004, nous avons consolidé plusieurs entités ad hoc. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter notre dette financière de €827 millions au 1er avril 2004 et de €558 millions au 30 septembre 2004.

### **Diminution (augmentation) de la dette nette**

En conséquence des informations décrites ci-dessus, notre dette nette a diminué de €498 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05, par rapport à une diminution de €254 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et de €1 401 millions durant le deuxième semestre l'exercice 2003/04.

En excluant l'effet net de la consolidation de nos entités ad hoc (après la cession de l'une de ces entités pendant la période pour €243 millions et après le remboursement de €26 millions au cours du premier semestre), notre dette nette aurait diminué de €1 056 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05.

## MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Le tableau suivant présente les échéances de remboursement de nos dettes (y compris les créances futures titrisées) et de nos lignes de crédits disponibles au 30 septembre 2004 :

	Au 30 septembre 2004	Exercice 2004/05	Exercice 2005/06	Exercice 2006/07	Exercice 2007/08	Après l'exercice 2007/08	Maturité
Actions préférentielles remboursables	205		(205)				31-mars-06
Titres subordonnés	250			(250)			30-sept-06
Emprunts subordonnés (PSDD)	1 320					(1 320)	30-sept-08
Emprunts obligataires	650			(650)			26-juil-06
Prêts syndiqués	704			(704)			03-août-06
Prêts bilatéraux	250		(27)	(33)	(190)		
Billets de trésorerie	429	(429)					
Créances futures titrisées, nettes	100	(100)					
Dettes des entités ad-hoc	558	(118)	(36)	(37)	(39)	(328)	
Découverts bancaires, autres emprunts et intérêts courus <sup>(1)</sup>	271	(216)	(13)	(3)	(3)	(36)	
<b>Total</b>	<b>4 737</b>	<b>(863)</b>	<b>(281)</b>	<b>(1 677)</b>	<b>(232)</b>	<b>(1 684)</b>	
<b>Dettes Financières</b>	<b>3 998</b>						
<b>Lignes disponibles</b>	<b>739</b>						

(1) La plupart des lignes disponibles au niveau de nos filiales ont été classées comme étant immédiatement remboursables car de telles lignes sont généralement exigibles.

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées et de la trésorerie disponible dans le Groupe est de €2 329 millions au 30 septembre 2004 par rapport à €2 249 millions au 31 mars 2004.

Ces montants se décomposent ainsi :

- les lignes disponibles au niveau du Groupe, d'un montant de €739 millions au 30 septembre 2004, sont constituées de €420 millions de billets de trésorerie, €281 millions de la tranche B du PSDD et €38 millions de prêts syndiqués, par rapport à €783 millions au 31 mars 2004 (constituées de €420 millions de billets de trésorerie et pour €363 millions de la tranche B du PSDD),
- la trésorerie disponible au niveau de la société mère est de €576 millions au 30 septembre 2004 par rapport à €532 millions au 31 mars 2004,
- les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme au niveau des filiales à hauteur de €1 014 millions au 30 septembre 2004 par rapport à €934 millions au 31 mars 2004.

ALSTOM, la société mère du Groupe, peut avoir facilement accès à des liquidités détenues par des filiales à cent pour cent par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accord de prêt entre sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que nous ayons le pouvoir de contrôler les décisions des filiales dans lesquelles nous avons un intérêt majoritaire, nos filiales sont des entités légales distinctes, et le paiement de dividendes ainsi que l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements à notre société par lesdites filiales peut faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéficiaires ou être soumis à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à

l'assistance financière, les lois sur les bénéfices des sociétés et d'autres restrictions légales. Notre politique consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible, et nous continuons à progresser par rapport à cet objectif. Les disponibilités, quasi-disponibilités et placements court terme au niveau des filiales étaient respectivement de €1 160 millions, €934 millions et €1 014 millions en mars 2003, 2004 et septembre 2004.

## **PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen N° 1606/2002, les entreprises cotées en bourse en Europe sont tenues d'adopter les Normes Internationales pour la Présentation de l'Information Financière (IFRS/IAS) quand elles préparent leurs Comptes financiers consolidés pour les périodes commençant le 1er janvier 2005 ou après cette date. Par conséquent, les Comptes Consolidés d'ALSTOM couvrant la période commençant le 1er avril 2005 seront présentés conformément aux normes IFRS, les informations comparatives concernant la période antérieure étant converties pour appliquer les mêmes normes.

Le Groupe de travail constitué au cours de l'exercice 2003/04 a avancé dans la mise en œuvre de ces nouvelles normes. Les principales décisions ont été prises sur la façon dont le Groupe appliquera les règles et mettra en œuvre les normes IFRS. Un programme de formation complet a été préparé, et plus de 800 comptables du Groupe assistent actuellement à des séances de formation dans le monde entier.

Le Groupe réécrit actuellement son Manuel de procédures comptables et de présentation de l'information financière de façon à refléter les normes IFRS. Des présentations détaillées par unité du premier bilan suivant les normes IFRS au 31 mars 2004 seront faites au cours du deuxième semestre de l'exercice 2004/05, et les résultats comparables de septembre 2004 seront également produits. Ces présentations feront l'objet d'examen détaillés et de consolidations dans le cadre de la préparation pour la mise en œuvre complète des normes IFRS en avril 2005. Les premiers comptes présentés en appliquant les normes IFRS couvriront la période de six mois se terminant le 30 septembre 2005.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 18 aux Comptes Consolidés Intérimaires.

<b>Total Groupe</b>			
<b>Données réelles</b>	30 sept.	31 mars	30 sept.
<b>(en €millions)</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2004</b>
Garanties sur contrats	8 206	8 169	7 829
Garanties liées au financement des ventes	643	640	441
Obligations	9	6	40
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	-	-	2
Autres engagements	49	43	12
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>8 907</b>	<b>8 858</b>	<b>8 324</b>

## Garanties sur contrats

Le montant total de nos garanties sur contrats a diminué de €7 829 millions en septembre 2004 par rapport à €8 169 millions en mars 2004, principalement du fait de la cession de nos activités T&D.

## Exposition au financement des ventes

Dans certains cas, nous avons donné des garanties financières aux établissements qui financent certains de nos clients ou directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée "financement des ventes". Nous n'avons plus donné aucune garantie à de nouveaux financements des ventes à nos clients depuis l'exercice 1998/99.

Le tableau ci-dessous présente notre exposition au financement des ventes (définie comme le total du bilan et du hors-bilan) au 30 septembre et 31 mars 2004 :

<b>Total</b> <b>Données réelles</b> <b>(en €million)</b>	<b>Exposition</b> <b>Au 31 mars</b> <b>2004</b>	Remb. des dépôts en espèces	Diminution des garanties	Ecarts de change et autres	<b>Exposition</b> <b>Au 30 sept.</b> <b>2004</b>
<b>Marine</b>	<b>643</b>	<b>(24)</b>	<b>(48)</b>	<b>(4)</b>	<b>567</b>
Cruiseinvest	323			(10)	313
Festival	185	(24)	(48)	7	120
Autres	135			(1)	134
<b>Transport</b>	<b>321</b>			<b>(9)</b>	<b>312</b>
Exploitant européen de Métro	266			(8)	258
Autres	55			(1)	54
<b>Autres Secteurs</b>	<b>5</b>				<b>5</b>
<b>Total financements des ventes</b>	<b>969</b>	<b>(24)</b>	<b>(48)</b>	<b>(13)</b>	<b>884</b>

## Renaissance

Le financement des ventes consenti à Cruiseinvest pour Renaissance Cruises s'élève à €313 millions au 30 septembre 2004, comparé à € 323 millions au 31 mars 2004 et à € 344 millions au 30 septembre 2003. La totalité des huit anciens navires Renaissance a été remise en service avant juillet 2003, et les huit navires sont exploités en permanence par leurs affrêteurs.

## Festival

À la suite du manquement de Festival à ses obligations financières vis-à-vis des propriétaires des trois navires de croisière construits auparavant par le secteur Marine et exploités par Festival en tant qu'affrètement, ces trois navires ont été saisis en janvier 2004 par les institutions financières concernées dans le cas de deux de ces navires (European Vision et European Stars) et par le propriétaire AMJ31 (garanti par ALSTOM) dans le cas du troisième navire (Mistral). La mise en faillite de Festival a eu pour conséquence le non-remboursement de très nombreux créanciers. Les trois navires ont été vendus au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 par des ventes judiciaires aux enchères organisées par les tribunaux ayant compétence dans les juridictions où ces navires se trouvaient. Les navires European Vision et European Stars ont été rachetés par MSC Cruises, et Mistral par Auro Shipping, une société appartenant à ALSTOM.

L'exposition du Groupe en rapport avec European Vision et European Stars a été réduite à la suite de leur rachat par MSC Croisiers, essentiellement par le remboursement d'un dépôt bancaire de €24 millions et par la levée d'une garantie de €48 millions (Voir Notes 9 et 18a(2) aux Comptes Consolidés Intérimaires).

### Provisions sur Renaissance et Festival

Nous maintenons une provision de €132 millions au 30 septembre 2004 pour couvrir les risques associés au financement des ventes du secteur Marine. Cette diminution par rapport au 31 mars 2004 est la conséquence de la consolidation d'entités ad hoc ayant une situation nette négative de €(8) millions qui était couverte par €8 millions sur les €140 millions de la provision initiale.

### Impact de la consolidation des entités ad hoc sur le financement des ventes

Nous avons consolidé nos entités ad hoc au cours de l'exercice 2004/05. Certaines d'entre elles possèdent des navires pour lesquels nous avons une exposition liée au financement des ventes. Néanmoins, le traitement comptable de ces entités ad hoc n'a aucun impact sur notre exposition totale. Notre exposition est généralement limitée aux garanties données ou à notre investissement, et elle n'atteint pas le montant total des actifs de ces entités ad hoc. La consolidation de ces entités ad hoc a augmenté nos actifs de €762 millions, comme l'indique le tableau suivant (Voir Note 16 aux Comptes Consolidés Intérimaires), mais notre exposition contractuelle totale sur ces actifs est limitée à €219 millions au 30 septembre 2004 :

<b>Total Données réelles (en €million)</b>	<b>Impact de la conso. des SPE</b>	<b>Dont exposition maximum</b>
<b>Marine</b>	<b>762</b>	<b>219</b>
Cruiseinvest	106	50
Festival	249	120
Autres	407	49
<b>Transport</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
Exploitant européen de Métro	n/a	n/a
Autres	n/a	n/a
<b>Autres Secteurs</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>Total des entités ad hoc</b>	<b>762</b>	<b>219</b>

Afin de faciliter la lecture de nos Comptes Consolidés Intérimaires, nous présentons ici les chiffres après réconciliation de notre exposition totale avec les montants publiés dans nos Comptes après consolidation de ces entités ad hoc :

<b>Total Données réelles (en €million)</b>	Exposition maximum conso SPE (1)	Prêts et dépôts à long terme (2)	Hors-bilan (3)	<b>Exposition Au 30 Sept. 2004 (1)+(2)+(3)</b>
<b>Marine</b>	<b>219</b>	<b>224</b>	<b>124</b>	<b>567</b>
Cruiseinvest	50	224	39	313
Festival	120			120
Autres	49		85	134
<b>Transport</b>			<b>312</b>	<b>312</b>
Exploitant européen de Métro			258	258
Autres			54	54
<b>Autres Secteurs</b>			<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total financements des ventes</b>	<b>219</b>	<b>224</b>	<b>441</b>	<b>884</b>

Nous avons financé Cruiseinvest au moyen d'effets avec droit de recours limité pour un total de €224 millions (Voir Note 9 aux Comptes Consolidés intérimaires). Nos garanties résiduelles hors bilan s'élèvent à €441 millions au 30 septembre 2004 (Voir Note 18a(2) aux Comptes Consolidés Intérimaires).

## **AUTRES RISQUES**

### **Trains aux Etats-Unis**

Le 30 juin 2003, nous avons annoncé le lancement d'une enquête interne, avec l'aide de juristes et d'experts-comptables extérieurs, à la suite de la réception de lettres anonymes alléguant des irrégularités comptables dans le cadre d'un contrat de matériel ferroviaire en cours de réalisation dans les installations de New York d'ALSTOM Transportation Inc. ("ATP"), l'une de nos filiales aux États-Unis. À réception de ces lettres, la SEC a ordonné une enquête qui est toujours en cours.

### **Trains au Royaume-Uni**

La mise en service par Virgin de la West Coast Main Line, utilisant des trains pendulaires à grande vitesse fournis par ALSTOM, s'est effectuée avec succès le 26 septembre 2004. 51 des 53 trains ont été livrés. Les travaux restant à effectuer sur le contrat de construction de trains comprennent la modification de deux trains expérimentaux afin de les rendre conformes aux spécifications requises pour le transport de passagers. Les discussions visant à éviter un litige sur ce contrat viennent de se terminer avec succès et un accord a été signé avec le client, mais nous n'avons pas encore obtenu l'approbation des autorités appropriées.

### **Litiges en rapport avec les cessions**

Parfois, le Groupe cède certaines activités ou certains segments d'activités. Comme c'est souvent le cas, certains acquéreurs présentent des réclamations contre le Groupe en raison de mécanismes d'ajustement de prix et de garanties généralement prévus dans les contrats de cession.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission Européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités T&D. Il n'est pas possible d'estimer le montant de la responsabilité potentielle du Groupe en rapport avec de telles réclamations

qui, en cas de jugement défavorable, pourraient avoir un impact négatif matériel sur nos Comptes Consolidés.

## COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE, ALSTOM

ALSTOM, la société mère, n'a pas d'activité industrielle ou commerciale et, par conséquent, ses revenus se composent essentiellement de commissions et redevances facturées à ses filiales pour l'emploi du nom ALSTOM, de dividendes et d'autres recettes financières.

Le résultat s'élève à € 49 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 contre €43 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

### 1.2.2 Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004

#### COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉS

	Notes	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le
		2003	2004	31 mars
		( en millions de €)		
		2003	2004	2004
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	(17)	<b>8 854</b>	<b>6 402</b>	<b>16 688</b>
<i>Dont produits</i>		6 602	4 511	12 786
<i>Dont services</i>		2 252	1 891	3 902
Coût des ventes		(7 577)	(5 408)	(14 304)
<i>Dont produits</i>		(5 805)	(3 983)	(11 353)
<i>Dont services</i>		(1 772)	(1 425)	(2 951)
Frais commerciaux		(435)	(271)	(785)
Frais de recherche et développement		(239)	(166)	(473)
Frais généraux et administratifs		(471)	(324)	(826)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	(17)	<b>132</b>	<b>233</b>	<b>300</b>
Autres produits (charges), nets	(4)	(397)	(177)	(1 111)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8)	(31)	(29)	(60)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	(17)	<b>(296)</b>	<b>27</b>	<b>(871)</b>
Résultat Financier	(5)	(220)	(185)	(460)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>(516)</b>	<b>(158)</b>	<b>(1 331)</b>
Impôt sur les bénéfices	(6)	29	(40)	(251)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Intérêts minoritaires		(2)	(3)	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(135)	(114)	(256)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(624)</b>	<b>(315)</b>	<b>(1 836)</b>
Résultat net par action en €				
Normal		(2,2)	(0,1)	(4,1)
Dilué		(2,2)	(0,1)	(4,1)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires.

## BILANS CONSOLIDÉS

	Notes	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (1)	Au 30 septembre 2004
(en millions de €)				
<b>ACTIF</b>				
Ecarts d'acquisition, nets	(7)	3 424	3 424	3 309
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(8)	956	956	927
Immobilisations corporelles, nettes		1 569	2 262	1 947
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets		160	160	136
Autres immobilisations, nettes	(9)	1 217	1 102	1 641
<b>Actifs immobilisés, nets</b>		<b>7 326</b>	<b>7 904</b>	<b>7 960</b>
<b>Impôts différés</b>	(6)	<b>1 561</b>	<b>1 561</b>	<b>1 546</b>
Stocks et travaux en cours, nets		2 887	2 997	3 195
Clients et comptes rattachés, nets		3 462	3 462	3 569
Autres créances, nettes		2 022	2 160	2 044
<b>Actifs circulants, nets</b>		<b>8 371</b>	<b>8 619</b>	<b>8 808</b>
Quasi-disponibilités et placements à court terme		39	39	181
Disponibilités		1 427	1 427	1 409
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 724</b>	<b>19 550</b>	<b>19 904</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>		<b>29</b>	<b>29</b>	<b>1 695</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>68</b>	<b>68</b>	<b>69</b>
<b>Obligations Remboursables en Actions</b>	(12)	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>139</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	(13)	<b>3 489</b>	<b>3 484</b>	<b>3 275</b>
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	(14)	<b>842</b>	<b>842</b>	<b>842</b>
<b>Dettes financières</b>	(15)	<b>4 372</b>	<b>5 199</b>	<b>3 998</b>
<b>Impôts différés</b>	(6)	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>36</b>
Avances et acomptes reçus		2 714	2 714	3 254
Fournisseurs et comptes rattachés		3 130	3 130	2 833
Charges à payer sur contrats et autres dettes		3 898	3 902	3 763
<b>Passifs circulants</b>		<b>9 742</b>	<b>9 746</b>	<b>9 850</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 724</b>	<b>19 550</b>	<b>19 904</b>
Engagements hors bilan	(18)& (19)			

(1) Bilan d'ouverture au 1er avril 2004 retraité suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. (Voir Note 2 (a)).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDES

	<u>Exercice clos le</u> <u>31 mars 2004</u>	<u>Semestre clos le</u> <u>30 septembre 2004</u>
	(en millions de €)	
<b>Résultat net</b>	<b>(1 836)</b>	<b>(315)</b>
Intérêts minoritaires	(2)	3
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	726	290
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	85	3
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(175)	1
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	-	-
Variation des impôts différés	149	38
<b>Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(1 053)</b>	<b>20</b>
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	389	(231)
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	770	(68)
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(267)	(82)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(295)	(103)
Augmentation (diminution) des autres provisions	113	1
Augmentation (diminution) des provisions pour restructurations	271	(53)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(1)	556
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes.	(985)	(376)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement (2)</b>	<b>(5)</b>	<b>(356)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(336)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	244	17
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(254)	(57)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations (5)	125	(563)
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(8)	-
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée (4)	1 454	340
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>1 561</b>	<b>(263)</b>
Augmentation de capital	1 024	1 995
Obligations Remboursables en Actions	152	(13)
Dividendes payés incluant les minoritaires	(3)	(3)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>1 173</b>	<b>1 979</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(7)	(7)
Impact des nouvelles règles comptables (3)	-	(827)
Autres changements	(14)	(48)
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>	<b>1 655</b>	<b>498</b>
<b>Dette nette à l'ouverture (1)</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(2 906)</b>
<b>Dette nette à la clôture (1)</b>	<b>(2 906)</b>	<b>(2 408)</b>
Impôts payés	75	40
Intérêts nets payés	251	134

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuée de la dette financière.

(2) Voir Note 11.

(3) Effet au 1er avril 2004 sur la dette financière suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. Voir Notes 2 (a) et 15.

(4) Au 31 mars 2004, les produits des ventes de titres de €1 454 millions se composent :

- d'un montant total de cession de €1 977 millions dont €1 927 millions au titre du Secteur T&D et des activités de Turbines Industrielles,
- d'un montant total de €263 millions qui restent à encaisser, et dont € 214 millions sont déposés sur des comptes séquestres au 31 mars 2004,
- de la trésorerie nette cédée remboursable par les acquéreurs ainsi que les coûts de cession induits pour €260 millions.

- Au 30 septembre 2004, les produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée de €340 millions se composent :
- du produit de cession de €41 millions concernant des entités du Secteur T&D et des activités de Turbines Industrielles non vendues au 31 mars 2004 (voir Note 3),
  - de la restitution de €56 millions retenus sur des comptes séquestres au 31 mars 2004 dans le cadre de la cession de T&D et des activités de Turbines Industrielles,
  - de la dette nette d'un montant de €243 millions cédée dans le cadre de la cession d'une entité Ad-hoc du Secteur Transport (Voir Note 3).
- (5) Au 30 septembre 2004, le décaissement relatif aux « autres immobilisations » correspond principalement au dépôt de €700 millions destiné à garantir le nouveau programme de cautions partiellement compensé par le remboursement d'autres dépôts à long terme.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux Propres
	(en millions de €)					
<b>Au 31 mars 2003</b>	<b>281 660 523</b>	<b>1 690</b>	<b>309</b>	<b>(916)</b>	<b>(325)</b>	<b>758</b>
Réduction de capital (1)	-	(1 338)	(309)	1 647	-	-
Augmentation de capital (2)	774 997 049	969	64	-	-	1 033
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	74	74
Résultat net	-	-	-	(1 836)	-	(1 836)
<b>Au 31 mars 2004</b>	<b>1 056 657 572</b>	<b>1 321</b>	<b>64</b>	<b>(1 105)</b>	<b>(251)</b>	<b>29</b>
Conversion d'ORA (3)	9 398 251	11	2	-	-	13
Conversion de TSDDRA (4)	240 000 000	300	-	-	-	300
Réduction de capital (5)	-	(1 175)	(64)	1 239	-	-
Augmentation de capital (6)	4 135 265 768	1 447	259	-	-	1 706
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(38)	(38)
Résultat net	-	-	-	(315)	-	(315)
<b>Au 30 septembre 2004</b>	<b>5 441 321 591</b>	<b>1 904</b>	<b>261</b>	<b>(181)</b>	<b>(289)</b>	<b>1 695</b>

### • Variation des capitaux propres consolidés entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004

Au 31 mars 2003, le capital de la société mère, ALSTOM, s'élevait à €1 689 963 138 entièrement libéré et était composé de 281 660 523 actions d'une valeur nominale de €6.

Lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2003, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes.

(1) Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2003 étaient inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L.225-248 du Code de commerce français, il a été demandé à nos actionnaires, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juillet 2003, de décider de ne pas liquider la Société par anticipation. En outre, il a été décidé lors de cette assemblée générale des actionnaires de réduire le capital d'ALSTOM, en raison de pertes, de €1 689 963 138 à €352 075 653,75. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de €6 par action à €1,25 par action.

(2) Par la suite, une augmentation de capital a été réalisée en novembre 2003 et 239 933 033 actions d'une valeur nominale de €1,25 ont été souscrites.

En décembre 2003, des Obligations Remboursables en Actions ont été émises et 643 795 472 obligations ont été souscrites au prix de €1,40 l'obligation d'une valeur nominale de €1,25. Au 31 mars 2004, 535 064 016 obligations étaient converties en actions sur la base d'une action pour une obligation.

Les coûts correspondants de €16 millions, (nets de l'effet d'impôts de €9 millions), ont été imputés sur la prime d'émission de €80 millions.

Au 31 mars 2004, le capital social s'élève à €1 320 821 965 et est composé de 1 056 657 572 actions d'une valeur nominale de €1,25. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'Assemblée Générale tenue le 9 juillet 2004, a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

• **Variation des capitaux propres consolidés entre le 1er avril 2004 et le 30 septembre 2004**

(3) Au cours de la période, 9 275 231 Obligations Remboursables en Actions ont été remboursées en actions, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 actions pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, soit une émission de 9 398 251 actions nouvelles (Voir Note 12).

(4) Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission Européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions détenus par l'Etat Français ont été remboursés en 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à €1,25.

(5) Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L.225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et accepté par les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 juillet 2004 de ne pas décider la liquidation de la Société par anticipation. En raison des pertes, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM, de €1 631 815 076,25 à €456 908 221,35. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de €1,25 par action à €0,35 par action.

(6) Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :

Une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de €1 508 millions et se décompose ainsi :

- €1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles de valeur nominale €0,35 émises à €0,40 et souscrites en espèces,
- €231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles de valeur nominale €0,35 émises à €0,50 et souscrites par compensation de créances.

Une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de €240 millions soit 480 000 000 actions nouvelles de valeur nominale €0,35 émises à €0,50.

Les coûts correspondants de €42 millions (nets de l'effet impôts de €24 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de €301 millions.

Au 30 septembre 2004, le capital social s'élève à €1 904 462 556,85 et se compose de 5 441 321 591 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de €0,35 par action.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intérimaires.

## **NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERIMAIRES**

### **Note 1 – Présentation du Groupe et principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés intérimaires**

#### *(a) Présentation du Groupe*

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production d'énergie et power conversion et sert les marchés du transport au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime. Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées. L'activité du Groupe n'est pas impactée par la saisonnalité de manière significative.

#### *(b) Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés intérimaires*

Les comptes consolidés intérimaires pour le semestre clos le 30 septembre 2004 ont été établis selon les principes comptables et les méthodes de calculs décrits dans la Note 2.

Les comptes consolidés du Groupe clos au 31 mars 2004 ont été établis sur la base des éléments suivants :

- le plan de financement négocié en septembre 2003 avait donné lieu à la détermination de nouveaux critères financiers ("covenants"). Au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les critères financiers relatifs à la "Situation nette consolidée" et "l'EBITDA". En conséquence, le Groupe avait obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre jusqu'au 30 septembre 2004 les critères financiers négociés précédemment,
- le Groupe avait obtenu la mise en place d'une ligne de cautions dans le cadre du plan de financement négocié en septembre 2003 pour un montant de €3 500 millions dont 65 % avaient été contre-garanties par l'Etat Français. Cette ligne de cautions était suffisante pour couvrir environ une année de commandes et devait être épuisée au cours de l'été 2004. Le Groupe avait engagé des discussions avec certaines de ses principales banques pour sécuriser l'accès à des cautions et garanties sur contrats,
- l'approbation par la Commission Européenne du plan de financement annoncé le 22 septembre 2003 restait à obtenir.

Après prise en compte des éléments ci-dessus, le Groupe avait conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation dans la préparation de ses comptes consolidés au 31 mars 2004, en faisant l'hypothèse qu'il s'avèrerait capable :

- de mobiliser des cautions et garanties sur contrats nécessaires à la poursuite de son activité,
- de négocier de nouveaux critères financiers avec ses créanciers,
- d’obtenir toutes les approbations nécessaires de la Commission Européenne,
- de générer suffisamment de résultats opérationnels et de flux de trésorerie pour respecter ces critères financiers et tout amendement de ces derniers, afin de continuer à disposer de financements.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2004, ces points ont été résolus :

- le Groupe a conclu un accord sur la détermination de nouveaux critères financiers (“covenants”) et des aménagements nécessaires pour permettre la mise en place du plan de financement,
- la Commission Européenne a approuvé, sous certaines conditions, le plan de financement du Groupe y compris la participation de l’Etat français à ce plan,
- lors de l’Assemblée Générale, les actionnaires ont approuvé le plan de financement et autorisé le Groupe à procéder à une augmentation de capital.

Dans le cadre du plan de financement, un programme de cautions garanti d’un encours maximum de €8 milliards dont €6,6 milliards font déjà l’objet d’un engagement ferme au 30 septembre 2004 a été signé et une augmentation de capital de €2 048 millions (avant imputation des coûts liés) par compensation de créances et apport de liquidités a été réalisée.

Afin de répondre à la demande de la Commission Européenne, le Groupe s’est engagé à céder des activités pour un montant d’environ € 1,5 milliards de chiffre d’affaires sur les deux prochaines années.

Ces désinvestissements comprennent l’activité de chaudières industrielles qui fait partie du Secteur Power Turbo-Systems/Environment, les activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle Zélande, l’activité de locomotives de fret en Espagne et d’autres activités qui n’ont pas encore été identifiées. De plus, il a été demandé au Groupe de conclure, dans les quatre ans, un ou plusieurs partenariats à long-terme dont un partenariat dans l’activité Hydroélectrique, par le biais d’une joint venture sous contrôle conjoint. Dans le Secteur Transport, le Groupe devra renoncer durant quatre ans à toute acquisition dépassant un certain seuil.

L’Etat Français s’est engagé à sortir du capital du Groupe dans les douze mois qui suivent l’obtention par le Groupe d’un rating « investment grade ». Cette cession sera réalisée en tout état de cause avant juillet 2008.

## **Note 2 – Principes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés (Voir Note 18 (b)).

(a) *Nouveau Règlement Comptable applicable au 1er avril 2004*

La Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 (article 133 modifiant l'article L-233-16 du Code de Commerce) a modifié les conditions d'exercice du contrôle d'une entité en supprimant l'obligation de détention d'une action au moins pour le contrôle d'une filiale.

Par conséquent, le § 1002 du Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable a été modifié par le Règlement 2004-03 du 4 mai 2004, qui supprime l'obligation de détenir une action au moins du capital de la filiale contrôlée pour la consolider.

Ce Règlement est applicable pour les exercices comptables ouverts à compter du 4 août 2003, soit pour l'exercice ouvert le 1er avril 2004 pour le Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des intérêts qu'il détient dans des entités ad-hoc non consolidées jusqu'à présent et qui entrent dans le périmètre visé par le Règlement 2004-03 du 4 mai 2004. Le Groupe a déterminé qu'en application du Règlement 2004-03 du 4 mai 2004, cinq entités ad-hoc devaient être consolidées par intégration globale au 1er avril 2004.

L'effet de ce changement de principes comptables a été déterminé rétrospectivement, après impôt, et imputé sur les capitaux propres d'ouverture de la façon suivante :

	<b>Au 31 Mars 2004 (tel qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 9 juillet 2004)</b>	<b>Impacts du Règlement CRC 2004-03 (1)</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2004</b>
		<b>(en millions de €)</b>	
Immobilisations corporelles, nettes	1 569	693	2 262
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	110	2 997
Autres immobilisations, nettes	1 217	(115)	1 102
Autres actifs, nets	11 585	138	11 723
Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme	1 466	-	1 466
<b>Total actif</b>	<b>18 724</b>	<b>826</b>	<b>19 550</b>
Capitaux propres	29	-	29
Provisions pour risques et charges	3 489	(5)	3 484
Dettes financières	4 372	827	5 199
Autres passifs	10 834	4	10 838
<b>Total Passif</b>	<b>18 724</b>	<b>826</b>	<b>19 550</b>

(1) Voir Note 16.

(b) *Méthodes de consolidation*

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'agir sur les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques résultant de ses activités, que le Groupe détienne ou non des titres de cette filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre dans ses comptes consolidés sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés, respectivement, à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

La liste des principales sociétés consolidées et de leur méthode de consolidation est présentée en Note 22.

#### *(c) Utilisations d'estimations*

Les comptes consolidés, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. La Direction revoit d'une manière régulière ces estimations, contrat par contrat, sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par la Direction, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations, en raison d'évolutions de certains faits ou circonstances.

#### *(d) Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes*

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatif à la vente de produits manufacturés, est comptabilisé lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client et de la réalisation des prestations de services.

Le chiffre d'affaires des contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de service à long terme est généralement reconnu sur la durée du contrat en fonction de l'avancement des travaux et des services effectués.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'Etat au titre des chantiers navals sont prises en compte dans le chiffre d'affaires du contrat selon la méthode de l'avancement

Le total des coûts estimés à terminaison inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférant sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés en coût des ventes sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement déterminé soit sur la base de l'achèvement de phases identifiables du contrat ("milestones"), soit sur la base des coûts encourus comparés aux coûts estimés à terminaison. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

*(e) Conversion des états financiers exprimés en devises*

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des filiales hors de la zone Euro sont convertis en Euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

*(f) Conversion des transactions libellées en devises*

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin de période, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

*(g) Instruments financiers*

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les instruments financiers composés de "swaps" d'intérêt, de "FRA" ("Forward Rate Agreements") et de "floors" permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les actifs, passifs et engagements hors bilan sont enregistrés au taux de couverture.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées

comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (Voir ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

*(h) Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet viennent modifier les écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis de façon linéaire sur 20 ans dans tous les Secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

*(i) Autres immobilisations incorporelles*

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

*(j) Dépréciation exceptionnelle*

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, leur valeur nette fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur de réalisation. Le test destiné à déterminer la nécessité d'une dépréciation exceptionnelle est réalisé à chaque clôture.

*(k) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	<u>Durée d'utilisation estimée en années</u>
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7
Navires de croisière	30

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 18 (b)).

*(l) Autres participations*

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres de participations.

*(m) Autres immobilisations, nettes*

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

*(n) Stocks et travaux en cours*

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent les coûts directs et indirects de production. Les produits finis, les travaux en-cours et les produits intermédiaires incluent une allocation des frais généraux de production.

*(o) Quasi-disponibilités et placements à court terme*

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

*(p) Disponibilités*

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

*(q) Impôts différés*

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque les différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Les impôts différés sont constatés pour leur montant brut et sont dépréciés lorsque cela est nécessaire pour les ramener à la valeur probable de récupération. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité légale puis au sein d'une même intégration fiscale.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

*(r) Avances et acomptes reçus*

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

*(s) Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ou le montant sont incertains ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

*(t) Plans d'options de souscription d'actions*

Les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas comptabilisés par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des titulaires.

*(u) Recherche et développement*

Les frais de recherche et développement internes sont constatés en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

*(v) Pensions et indemnités de départs en retraite*

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

*(w) Restructuration*

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, que cette dernière est engagée vis à vis des employés concernés, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

*(x) Résultat financier*

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat ainsi que des honoraires versés pour mettre en place des garanties, prêts syndiqués ou d'autres facilités de crédit et des dépréciations d'actifs financiers et de titres.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières et étalés sur la durée de l'emprunt, lorsque ce traitement est approprié.

*(y) Résultat par action*

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe réalise des pertes.

*(z) Taux de change des principales devises utilisées*

Equivalent en € d'1 unité	Au 30 septembre 2003		Au 31 mars 2004		Au 30 septembre 2004	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,427823	1,431434	1,444363	1,501727	1,486586	1,456028
Franc Suisse	0,650886	0,649182	0,646074	0,641272	0,649218	0,644164
Dollar US	0,879388	0,858222	0,849427	0,818063	0,823088	0,805867
Dollar Canadien	0,634476	0,636254	0,628913	0,625821	0,618614	0,635324
Dollar Australien	0,573704	0,584761	0,591628	0,622975	0,582867	0,580990

**Note 3 – Mouvements dans le périmètre de consolidation**

- A compter du 1er avril 2004 et suite à la première application du Règlement CRC 2004-03, le Groupe a consolidé par intégration globale cinq entités ad-hoc (voir Notes 2 (a) et 16). Le 20 septembre 2004, la cession d'une entité finançant soixante locomotives a été réalisée à la valeur nominale des parts. La dette nette de cette entité s'élevait à €243 millions. L'entité a été dé-consolidée à compter de sa date de cession.
- Le 15 avril 2004, la cession des entités américaines des anciennes activités de Turbines Industrielles (cédées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été finalisée avec effet au 1er avril 2004 pour un produit de cession de € 27 millions. Ces activités ont été dé-consolidées à compter du 1er avril 2004.
- Au cours du semestre clos le 30 septembre 2004, suite à l'accord obtenu des autorités locales, la cession de certaines entités non significatives de l'ancien Secteur T&D (cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été finalisée pour un produit de cession de €14 millions.

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans le périmètre de consolidation au cours du semestre clos le 30 septembre 2004.

## Note 4 – Autres produits et charges, nets

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le
	2003	2004	31 mars 2004
	(en millions de €)		
Résultats nets de cessions d'immobilisations corporelles (1)	14	-	13
Résultats nets de cessions de participations (2)	35	(7)	(24)
Coûts de restructuration (3)	(276)	(69)	(655)
Participation des salariés	(9)	(1)	(16)
Indemnités de départ à la retraite et autres pensions (4)	(138)	(84)	(263)
Autres (5)	(23)	(16)	(166)
<b>Autres produits (charges) nets</b>	<b>(397)</b>	<b>(177)</b>	<b>(1 111)</b>

- (1) Au 30 septembre 2003 et au 31 mars 2004, le résultat net de cession est principalement liée à la cession d'actifs immobiliers en Europe de l'Ouest.
- (2) Au 30 septembre 2003, le résultat net sur cession concernent la cession des activités de Turbines Industrielles. Au 31 mars 2004, il s'agit principalement de :
- la perte nette de € 10 millions sur la cession des activités Turbines Industrielles. Le Groupe a cédé ses activités de Turbines Industrielles lors d'une transaction réalisée en deux étapes respectivement le 30 avril 2003 et le 31 juillet 2003. En conséquence, les liasses de comptes établies par chaque unité cédée pour les comptes consolidés pour le dernier mois précédent la cession ont été préparées sous le contrôle de l'acquéreur. Le Groupe a été contraint d'apporter certains ajustements à ces liasses de consolidation afin d'assurer une cohérence dans les estimations et dans l'application des principes comptables du Groupe. Ces ajustements n'ont eu aucun impact sur le résultat d'exploitation ou sur le résultat net mais ont eu pour effet de réduire le gain de cession inclus dans "Autres produits et charges" et d'augmenter le résultat opérationnel de €67 millions ;
  - le résultat net de €4 millions sur la cession du Secteur T&D hors activité Power Conversion. Certains coûts de restructuration de T&D pour un montant total de €62 millions correspondant à des dotations aux provisions pour restructuration comptabilisées avant la cession, mais n'impactant pas la trésorerie, et entièrement engagés au bénéfice de l'acheteur, sont constatés dans le résultat net de cession d'immobilisations financières ;
  - la perte nette de €10 millions sur la cession des 40 % détenus par le Groupe dans l'entité chinoise "FIGLEC" ;
  - autres pertes nettes de €8 millions sur diverses cessions de sociétés consolidées non significatives.
- Au 30 septembre 2004, il s'agit de cessions d'investissements non significatifs.
- (3) Au 30 septembre 2004, il s'agit de dotations de plans complémentaires liés à des réductions d'activité incluant la fermeture d'usines et à des réductions d'effectifs, et de €2 millions de dépréciation d'actifs (voir Note 13).
- (4) Voir Note 14 « Provisions pour engagements de retraite ».
- (5) Au 30 septembre 2003 et au 31 mars 2004, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement de coûts relatifs à des acquisitions et des cessions antérieures, de coûts d'activités existantes ou réorganisées ne correspondant pas à des coûts de restructuration et de coûts liés à l'augmentation de capital. Au 30 septembre 2004, il s'agit de différents coûts non opérationnels mineurs.

## Note 5 - Résultat financier

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le
	2003	2004	31 mars 2004
	( en millions de €)		
Produits (Charges) d'intérêts, nets	(136)	(112)	(247)
Charges de titrisation	(16)	(10)	(24)
Gains (pertes) de change	(20)	(13)	(19)
Autres produits (charges) financiers, nets (1)	(48)	(50)	(170)
<b>Résultat financier</b>	<b>(220)</b>	<b>(185)</b>	<b>(460)</b>

- (1) Les « autres produits (charges) financiers, nets » comprennent des commissions sur cautions, garanties et emprunts pour respectivement €57 millions et €40 millions au 30 septembre 2003 et 2004 et €125 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

## Note 6 – Impôts sur les bénéfices

### (a) Analyse de la charge d'impôt

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2003	2004	2004
	(en millions de €)		
Impôt courant	(48)	(2)	(102)
Impôt différé	77	(38)	(149)
<b>Produits (charge) d'impôts</b>	<b>29</b>	<b>(40)</b>	<b>(251)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>5,6%</b>	-	-

### (b) Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la façon suivante :

	Semestre clos le 30 septembre 2004
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(158)</b>
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	35,43 %
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>56</b>
Impact de :	
- (non reconnaissance) reconnaissance des impôts différés actif	(66)
- variation nette des passifs d'impôts	22
- amortissement des immobilisations incorporelles	(10)
- autres différences permanentes	(41)
- retenues à la source non récupérables, etc	(11)
- différences de taux d'imposition	10
<b>Produits (charges) d'impôts</b>	<b>(40)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>-</b>

### (c) Impôts différés actifs, nets

	Au 31 mars 2004	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)	
Pertes fiscales reportables	1 510	1 514
Autres	1 191	1 110
<b>Impôts différés actifs, bruts</b>	<b>2 701</b>	<b>2 624</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(730)</b>	<b>(704)</b>
<b>Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale</b>	<b>(410)</b>	<b>(374)</b>
<b>Impôts différés actifs après compensation</b>	<b>1 561</b>	<b>1 546</b>
<b>Impôts différés passifs après compensation</b>	<b>(30)</b>	<b>(36)</b>
<b>Impôts différés actifs, nets</b>	<b>1 531</b>	<b>1 510</b>

Les pertes des deux exercices précédents ont motivé au 31 mars 2004 une revue détaillée par juridiction des impôts différés actifs. Cette revue a pris en compte les performances actuelles et passées, la durée du report en arrière des déficits, les dates d'expiration des déficits fiscaux reportables, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le plan à trois ans. Au

31 mars 2004, cette revue a conduit le Groupe à déprécier pour un montant de €730 millions des impôts différés actifs. La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation est potentiellement utilisable dans le futur.

Le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité des impôts différés actifs, nets au 31 mars 2004 pour €1 531 millions, sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans, approuvé par le Conseil. Ce plan montre une capacité à générer un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser ses déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze années, ce qui reflète la nature long terme des opérations du Groupe.

Les prévisions des résultats imposables du Groupe par juridiction n'ayant pas été revues au 30 septembre 2004, le Groupe considère que les éléments qui lui ont permis de conclure à la recouvrabilité des impôts différés actifs au 31 mars 2004 restent inchangés.

Comme chaque année, le Groupe préparera un nouveau plan à trois ans au cours du dernier trimestre de l'exercice. Lorsqu'il sera disponible, une revue approfondie de la recouvrabilité des impôts différés actifs sera réalisée au 31 mars 2005.

Au 30 septembre 2004, €6 millions de pertes fiscales reportables, nettes des dépréciations, expirent dans les cinq ans.

#### Note 7 – Ecarts d'acquisition, nets

	Valeur nette 31 mars 2004 (1)	Acquisitions / Cessions	Amortissements	Effets de change et autres variations	Valeur nette 30 septembre 2004
	(en millions de €)				
Power Turbo-Systems / Environment	817	-	(28)	-	789
Power Service	1 991	-	(64)	-	1 927
Transport	530	-	(19)	(1)	510
Marine	2	-	-	-	2
Power Conversion	79	-	(3)	-	76
Autres	5	-	-	-	5
<b>Ecarts d'acquisition, nets</b>	<b>3 424</b>	<b>-</b>	<b>(114)</b>	<b>(1)</b>	<b>3 309</b>

(1) Depuis le 1er avril 2004, les Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment ont été fusionnés en un secteur unique (voir Note 17 (a)). En conséquence, les écarts d'acquisitions, nets affectés aux anciens Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment sont désormais présentés conformément à la nouvelle structure.

Au 31 mars 2004, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test annuel de valorisation des écarts d'acquisitions et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation a porté principalement, mais pas exclusivement, sur les trois Secteurs (Power Turbo-Systems/Environment, Power Service et Transport) qui représentent la majorité des écarts d'acquisitions et des autres immobilisations incorporelles.

La valeur d'entreprise a été principalement déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des informations suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel,
- l'extrapolation du plan à trois ans sur dix ans,

- une valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représentant approximativement 45 % du total de la valeur d'entreprise,
- le coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôts, de 10,5 % à 11,5 %.

Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles n'avaient pas à être dépréciés entité par entité.

Le Groupe a estimé qu'aucun événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de valorisation au 30 septembre 2004 n'était intervenu.

#### Note 8 – Autres immobilisations incorporelles, nettes

	Valeur nette 31 mars 2004	Acquisitions / Cessions	Amortissements	Effets de change et autres variations	Valeur nette 30 septembre 2004
	(en millions de €)				
Valeur brute	1 172	-	-	-	1 172
Amortissements	(216)	-	(29)	-	(245)
<b>Autres immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>956</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>927</b>

Les autres immobilisations incorporelles résultent essentiellement de l'affectation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB. Elles incluent la technologie, une base installée de clients et des contrats de licence.

#### Note 9 – Autres immobilisations, nettes

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (*)	Au 30 septembre 2004
	(en million d'€)		
Prêts et dépôts à long terme (Financement des ventes) (1)	329	250	224
Autres prêts et dépôts à long terme (2)	469	433	295
Dépôt en garantie du Programme de cautions (3)	-	-	700
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (Note 14)	357	357	346
Autres	62	62	76
<b>Autres Immobilisations, nettes</b>	<b>1 217</b>	<b>1 102</b>	<b>1 641</b>

(\*) données retraitées au 1er avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 2(a)).

(1) Les prêts et dépôts à long terme relatifs au financement des ventes du Secteur Marine sont les suivants :

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (*)	Au 30 septembre 2004
	(en million d'€)		
Cruiseinvest/ Renaissance (a)	240	226	224
Festival (b)	41	24	-
Autres (c)	48	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>250</b>	<b>224</b>

(\*) données retraitées au 1er avril 2004 suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. (Voir Note 2(a)).

(a) *Cruiseinvest/Renaissance*

- Le Groupe détient des obligations à recours limité émises par Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant total de USD 170 millions (€139 millions au 31 mars 2004 et €137 millions au 30 septembre 2004). Ces obligations à recours limité sont composées d'une série de cinq obligations portant intérêt à 6 % par an payables à terme échu semestriellement, et arrivant à maturité en décembre 2011. Les intérêts courus et échus ne sont pas enregistrés tant que leur recouvrement n'est pas assuré.
- Le Groupe a garanti l'accord de financement d'une filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, Octavian Shipping LLC dont USD 84 millions (€69 millions au 31 mars 2004 et €68 millions au 30 septembre 2004) sont couverts par un dépôt de garantie.
- Le Groupe a mis à disposition de Cruiseinvest LLC une ligne de crédit de €40 millions, dont €16 millions ont été utilisés au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004.
- Des prêts complémentaires ont été accordés par le Groupe aux filiales de Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant de €16 millions et €3 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004. Au 1er avril 2004, suite à l'application du Règlement CRC 2004-03, Octavian Shipping LLC, filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, est consolidée par intégration globale et le financement accordé par le Groupe (€14 millions) est éliminé dans le cadre du processus de consolidation.

(b) *Festival*

- Au 31 mars 2004, le Groupe a accordé un prêt de €17 millions à une entité finançant un navire de croisière. Au 1er avril 2004, suite à l'application du Règlement CRC 2004-03, cette entité est consolidée par intégration globale et le financement lié accordé par le Groupe a été éliminé dans le cadre du processus de consolidation.
- De plus, au 31 mars 2004, le Groupe a garanti le financement de deux navires de croisière livrés à Festival dont €24 millions ont été couverts par un dépôt de garantie au 31 mars 2004. Au 30 septembre 2004, suite à la vente de ces navires de croisière au cours du semestre, les garanties ont été levées et le dépôt de garantie remboursé (Voir Note 18 (a) (2)).

(c) *Autres*

- Au 31 mars 2004, le Groupe a accordé un prêt de €48 millions à deux entités finançant deux navires de croisière. Au 1er avril 2004, suite à l'application du Règlement CRC 2004, les deux entités ont été consolidées par intégration globale et le financement lié accordé par le Groupe a été éliminé dans le cadre du processus de consolidation.

(2) Dont €125 millions et €79 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004, de dépôts bloqués dans le cadre de la cession des activités de petites et moyennes turbines à gaz et de l'activité des turbines à vapeur industrielles.

(3) Correspond au dépôt constitué par le Groupe pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le nouveau programme de cautions d'un montant maximum de €8 milliards obtenu au cours du premier semestre clos le 30 septembre 2004 (Voir Note 18 (a) (1)).

## Note 10 – Cession de créances clients

Le tableau suivant présente la trésorerie nette générée par la cession de créances clients :

	Au 31 mars 2004	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)	
Créances clients cédées	94	12
<b>Trésorerie reçue de la titrisation des créances</b>	<b>94</b>	<b>12</b>

Le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Le Groupe continue généralement à gérer, à administrer et à recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur. Il n'y a pas d'intérêts retenus.

#### Note 11 – Variation du besoin en fonds de roulement

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (*)	Flux de trésorerie	Ecart de conversion	Variation de périmètre et autres	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)					
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	2 997	231	(17)	(16)	3 195
Créances clients et autres créances, nettes (1)	5 578	5 717	68	(34)	(126)	5 625
Cessions de créances clients, nettes	(94)	(94)	82	-	-	(12)
Provisions sur contrats	(2 703)	(2 703)	103	5	17	(2 578)
Autres provisions	(401)	(396)	(1)	-	27	(370)
Provisions pour restructuration	(385)	(385)	53	3	2	(327)
Avances et acomptes reçus	(2 714)	(2 714)	(556)	14	2	(3 254)
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(7 028)	(7 032)	376	30	30	(6 596)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(4 860)</b>	<b>(4 610)</b>	<b>356</b>	<b>1</b>	<b>(64)</b>	<b>(4 317)</b>

(1) Avant impact des cessions de créances clients, nettes

(\*) données retraitées au 1er avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. Voir note 2(a)

#### Note 12 – Obligations Remboursables en Actions

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a émis 643 795 472 obligations remboursables en actions au prix unitaire de €1,40 par obligation d'une valeur nominale de €1,25. Au cours de la période, 535 064 016 obligations ont été converties en actions sur la base d'une action pour une obligation. A la clôture de l'exercice, 108 731 456 obligations remboursables en actions n'avaient pas été converties pour un montant de €152 millions.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2004, 9 275 231 obligations remboursables en actions ont été converties en actions initialement sur la base d'une action pour une obligation puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription.

Au 30 septembre 2004, 99 456 225 obligations remboursables en actions pour un montant de €139 millions restent non converties.

## Note 13 – Provisions pour risques et charges

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (*)	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)						
Garanties	807	807	157	(46)	(143)	9	784
Pénalités et réclamations	1 078	1 078	127	(19)	(201)	(21)	964
Pertes à terminaison	304	304	112	(23)	(150)	5	248
Autres risques sur contrats	514	514	152	(45)	(24)	(15)	582
<b>Provisions sur contrats</b>	<b>2 703</b>	<b>2 703</b>	<b>548</b>	<b>(133)</b>	<b>(518)</b>	<b>(22)</b>	<b>2 578</b>
<b>Restructuration</b>	<b>385</b>	<b>385</b>	<b>76</b>	<b>(9)</b>	<b>(120)</b>	<b>(5)</b>	<b>327</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>401</b>	<b>396</b>	<b>45</b>	<b>(18)</b>	<b>(26)</b>	<b>(27)</b>	<b>370</b>
<b>Total</b>	<b>3 489</b>	<b>3 484</b>	<b>669</b>	<b>(160)</b>	<b>(664)</b>	<b>(54)</b>	<b>3 275</b>

(\*) Données retraitées au 1er avril 2004, suite à la première application du règlement CRC 2004-03 (Voir note 2(a)).

### Provisions sur contrats

#### *Turbines de grande puissance GT24/GT26*

Au cours du semestre, le Groupe a utilisé des provisions sur contrats pour €179 millions et conserve au 30 septembre 2004, après effet des écarts de conversion, €543 millions de provisions pour risques et charges au titre de ces turbines. Ces provisions n'incluent pas €108 millions de risques résiduels non provisionnés compte tenu de l'issue positive attendue des plans d'actions engagés. Ce montant a été réduit de €454 millions au 31 mars 2003, à respectivement €234 millions au 31 mars 2004 et €108 millions au 30 septembre 2004.

#### *Trains au Royaume-Uni*

Au 30 septembre 2004, €40 millions de provisions sont maintenues au titre de contrats de fourniture d'équipement de trains au Royaume-Uni.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions existantes au bilan clos le 30 septembre 2004, notamment du fait que les réclamations par ou contre le Groupe sont à un stade qui ne permet pas d'en donner un chiffre raisonnable. Pour l'un de ces contrats au Royaume-Uni, le West Coast Main Line, un accord a été signé avec le client mais l'approbation de l'autorité des chemins de fer anglaise compétente reste à obtenir.

### Provisions et charges de restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, de nouveaux plans de restructuration ont été mis en place pour un montant de €645 millions dans tous les secteurs, y compris au niveau des sièges (Corporate) à l'exception de Marine. Au 31 mars 2004, le solde des provisions s'élève à €385 millions après €357 millions de coûts encourus sur la période.

Au 30 septembre 2004, des plans de restructuration supplémentaires ont été comptabilisés pour un montant de €76 millions dans tous les Secteurs. Au 30 septembre 2004, le solde des provisions s'élève à €327 millions après €120 millions de coûts encourus sur la période.

## **Autres provisions**

Les autres provisions comprennent une provision de € 132 millions au 30 septembre 2004 (€140 millions au 31 mars 2004) pour couvrir les risques liés au financement des ventes du Secteur Marine (Voir Note 16).

Sur la base des informations disponibles, des flux de trésorerie future évalués sur la base des contrats de location existants et des hypothèses de renouvellement de ces contrats, et de la vente des navires de Cruiseinvest et d'autres navires de croisière, le Groupe considère que la provision est suffisante pour couvrir le risque probable.

### **Note 14 – Provisions pour engagements de retraite.**

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de carrière et d'autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant l'assurance santé et les coûts médicaux). Les différents régimes offerts à chacun des employés sont fonction des réglementations et usages dans les pays où le Groupe exerce ses activités ainsi que des pratiques historiques des filiales. Le Groupe est impliqué dans différents plans.

Les différents régimes recouvrent à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Dans les plans à cotisations définies, le niveau des contributions du Groupe à des fonds indépendants est fonction de la rémunération du salarié. Les coûts de pension comptabilisés au compte de résultat représentent les montants dus par le Groupe aux fonds.

Dans les plans à prestations définies que le Groupe offre, les prestations sont basées sur la rémunération et l'ancienneté. Pour les régimes hybrides d'épargne retraite ou "cash balance", les engagements dépendent des taux de rendements accordés. Ces plans sont soit financés auprès d'organismes indépendants soit non financés. Les provisions relatives à ces plans sont présentées dans le bilan du Groupe. Tous ces plans font régulièrement l'objet d'évaluations actuarielles. Ces évaluations sont réalisées par des actuaires indépendants qui mettent en œuvre la méthode dite du "Projected unit method". Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces engagements varient selon les pays.

La plupart des plans à prestations définies sont financés au travers de divers fonds de pensions. Les actifs de couverture sont principalement investis en actions et obligations.

Des plans complémentaires à prestations définies au bénéfice de certains employés financés par le Groupe sont couverts par des actifs du Groupe.

Le Groupe réévalue annuellement ses engagements et ses actifs de couverture. Les différences constatées entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs de couverture ainsi que les effets générés sur l'engagement par tout changement d'hypothèses actuarielles sont évalués. Si ces impacts cumulés excèdent 10 % de la plus grande valeur de l'engagement ou des actifs de couverture (valeur de marché) les gains et pertes non reconnus sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés.

Au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004, les pertes actuarielles cumulées restant à amortir s'élevaient respectivement à €918 millions et €888 millions.

En outre, le Groupe offre des avantages postérieurs à la période d'activité (principalement des régimes de couverture médicale) à des retraités du Groupe dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, au travers de plans essentiellement non financés.

Les provisions pour engagements de retraite et les excédents des actifs de couverture, qui sont principalement des éléments à long terme, se présentent comme suit :

	<u>Au 31 mars 2004</u>	<u>Au 30 septembre 2004</u>
	(en millions de €)	
Provisions pour engagement de retraite	(842)	(842)
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (voir note 9)	357	346
<b>Provisions pour engagements de retraite nettes des excédents des actifs en couverture</b>	<b>(485)</b>	<b>(496)</b>

Le détail du coût des indemnités de départ à la retraite et autres pensions (Voir Note 4) :

	<u>Semestre clos le 30 septembre</u>		<u>Exercice clos le 31 mars 2004</u>
	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2004</u>
	(en millions de €)		
Charge relative aux services de l'exercice	51	39	87
Charge d'intérêts	100	109	195
Rendement escompté sur actifs financiers	(74)	(102)	(147)
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement	-	-	1
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année	32	30	61
Réductions / Liquidations	(32)	(4)	(143)
<b>Charge relative aux plans à prestations définies</b>	<b>77</b>	<b>72</b>	<b>54</b>
Autres régimes à prestations définies et régimes Multi-employeurs	29	12	60
Réductions/liquidations présentées en gains nets sur cessions de titres de participation (Voir Note 4) (1)	32	-	149
<b>Charge totale de la période (Voir Note 4)</b>	<b>138</b>	<b>84</b>	<b>263</b>

- (1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, cession du Secteur T&D ainsi que des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2004, le Groupe a décidé de comptabiliser, en normes françaises, le plan Suisse hybride d'épargne retraite ou "cash balance" comme un plan à prestations définies, tel que prescrit par les nouvelles règles comptables américaines.

Ce plan est entièrement financé au 1er avril 2004, les engagements et actifs de couverture s'élevant à €515 millions, respectivement.

## Note 15 – Dettes financières

### (a) Analyse par nature

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004 (*)	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)		
Actions préférentielles remboursables (1)	205	205	205
Titres subordonnés (2)	250	250	250
Emprunts obligataires (3)	650	650	650
Prêts syndiqués (4)	1 922	1 922	1 705
Titres subordonnés à long terme (TSDD) (5)	200	200	-
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA) (6)	300	300	-
Prêts bilatéraux	260	260	250
Billets de trésorerie (7)	-	-	9
Créances futures titrisées, nettes (8)	265	265	100
Autres emprunts (9)	196	1 023	721
Découverts bancaires	78	78	80
Intérêts courus	46	46	28
<b>Dettes financières</b>	<b>4 372</b>	<b>5 199</b>	<b>3 998</b>
Long terme	3 829	4 602	3 537
Court terme	543	597	461

(\*) données retraitées au 1er avril 2004, suite à la première application du Règlement CRC 2004-03. Voir note 2(a)

- (1) Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant de €205 millions. Elles n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter de leur 5ème anniversaire, ou à la date même du 5ème anniversaire si certains événements d'ores et déjà identifiés s'étaient produits, tels qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital. En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée, déclenchant le remboursement des actions préférentielles au 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.
- (2) Le Groupe a émis, en septembre 2000, €250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. En mars 2003, les clauses relatives à leur remboursement ont été modifiées et les titres sont désormais remboursables au pair en septembre 2006. Ils conservent leur nature subordonnée et leurs souscripteurs viennent au même rang "pari passu" que les souscripteurs d'autres titres subordonnés. Les intérêts à taux variables indexés sur l'EURIBOR sont payables trimestriellement. Depuis le 1er octobre 2004, ces titres sont cotés à la Bourse de Luxembourg et ne sont plus remboursables avant leur échéance fixée en septembre 2006.
- (3) Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire à sept ans d'un montant de €650 millions, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006.
- (4) Les prêts syndiqués comprennent :
- un prêt subordonné à échéance 2008 signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant maximum de €1 563 millions (le "PSDD"). Ce prêt subordonné se compose de :
    - une tranche A de prêt à terme d'un montant de €1 200 millions : cette tranche était entièrement tirée au 31 mars 2004 et €161 millions ont été convertis en actions dans le cadre des augmentations de capital réalisées les 12 et 13 août 2004,
    - et une tranche B de crédit renouvelable d'un montant de €363 millions : cette tranche était disponible au 31 mars 2004. €82 millions ont été convertis en actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2004. €281 millions étaient disponibles au 30 septembre 2004.
  - un crédit multidevises renouvelable à échéance 2006 initialement pour un montant maximum de €1 110 millions : au 31 mars 2004, cette ligne était entièrement tirée et €722 millions restaient dus. Au cours du semestre clos le 30 septembre 2004, €18 millions ont été convertis en actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 12 août 2004 et €38 millions ont été remboursés et sont disponibles au 30 septembre 2004.

Au 30 septembre 2004, le prêt subordonné à échéance 2008 (le "PSDD") et le crédit multidevises renouvelable à échéance 2006 sont soumis aux critères financiers ("covenants") décrits ci-dessous, accordés à l'unanimité par les prêteurs le 23 juin 2004 et tels qu'ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital du 13 août 2004 :

<b>Critères financiers</b>	<b>Couverture minimale des frais financiers (a)</b>	<b>Situation nette consolidée minimale (b)</b>	<b>Dette totale maximale (c)</b>	<b>Levier de dette nette maximal (d)</b>	<b>EBITDA minimal (e)</b>
		(en €millions)	(en €millions)		(en €millions)
Septembre 2004	-	1 000	4 329	-	-
Décembre 2004	-	-	4 129	-	-
Mars 2005	-	1 100	3 979	-	-
Juin 2005	-	-	4 179	-	-
Septembre 2005	-	850	4 179	-	0
Décembre 2005	-	-	4 129	-	-
Mars 2006	3	1 150	3 979	4.0	-
Juin 2006	-	-	3 929	-	-
Septembre 2006	3	1 150	3 929	3.6	-
Décembre 2006	-	-	3 929	-	-
Mars 2007	3	1 150	3 929	3.6	-
Juin 2007	-	-	3 929	-	-
Septembre 2007	3	1 150	3 929	3.6	-
Décembre 2007	-	-	3 929	-	-
Mars 2008	3	1 150	3 929	3.6	-
Juin 2008	-	-	3 929	-	-

- (a) Rapport de l'EBITDA (voir (e)) aux frais financiers consolidés nets (charges d'intérêts, plus frais de titrisation, moins intérêts reçus).
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'impact cumulé des dépréciations d'impôts différés actif survenues après le 31 mars 2004, incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas aussi longtemps que le Groupe recevra une notation financière "Investment Grade").
- (c) Somme de la dette financière et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas aussi longtemps que le Groupe recevra une notation financière "Investment Grade").
- (d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière après déduction des placements à court terme, des quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (Voir ci-dessous (e)).
- (e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation ajouté aux dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés après déduction de l'amortissement des écarts d'acquisitions et des résultats nets sur cessions d'immobilisations financières. L'EBITDA devra être positif au 30 septembre 2005.

Ces critères financiers ont été contractuellement déterminés sur la base des principes comptables généralement admis en France au 31 mars 2004. L'accord stipule que l'impact de tout changement dans les principes comptables sera neutralisé soit par l'aménagement des critères financiers "covenants" soit par le recalcul des agrégats financiers ci-dessus en excluant l'effet de ces changements de principes. (voir Note 2 (a)).

- (5) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, €200 millions de titres subordonnés d'une maturité de 15 ans souscrits par l'Etat Français ("TSDD", Titres Subordonnés à Durée Déterminée) ont été émis. Le 13 août 2004, l'Etat Français a souscrit à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription par le biais d'une compensation de créance à hauteur des €200 millions de titres subordonnés. Ces titres subordonnés portaient intérêt au taux EURIBOR + 5 % dont 1,5 % ont été capitalisés annuellement et payés lors de la compensation.
- (6) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, €300 millions de titres subordonnés d'une maturité de 20 ans souscrits par la Etat français, et devant être automatiquement remboursés en actions après approbation du remboursement en actions par la Commission Européenne ("TSDDRA", Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions), ont été émis. Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation par la Commission Européenne, les €300 millions de "TSDDRA" détenus par l'Etat Français ont été convertis en actions. Les intérêts sur ces titres subordonnés calculés au taux 2 % ont été payés à cette occasion. Le prix d'émission était de €1,25 par obligation et chaque obligation a été remboursée contre une action.
- (7) Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de €2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Au 30 septembre 2004, €9 millions de billets de trésorerie ont été tirés sur ce programme.

Dans le cadre de l'accord de refinancement, l'Etat Français et un consortium de banques se sont engagés à souscrire, en cas de demande émanant du Groupe, des billets de trésorerie à hauteur de €420 millions jusqu'en janvier 2005.

- (8) Le Groupe a vendu, à travers plusieurs transactions, le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures pour un montant net de €265 millions et €100 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004, L'intégralité de ces montants concerne le Secteur Transport.
- (9) Suite à l'application du Règlement CRC 2004-03 (voir Note 2 (a)), les "autres emprunts" comprenaient, au 1er avril 2004, €827 millions d'emprunts liés aux entités ad-hoc. Au 30 septembre 2004, ces emprunts s'élevaient à €558 millions suite à :
- la cession d'une entité ad-hoc durant la période (qui porte une dette de €243 millions), et
  - des remboursements pour €26 millions.

Les lignes de crédit disponibles et non utilisées par le Groupe au 30 septembre 2004 s'élèvent à €739 millions et comprennent :

- €420 millions de billets de trésorerie,
- €281 millions de la tranche B du prêt subordonné à échéance 2008 "PSDD",
- €38 millions du crédit multidevises renouvelable à échéance 2006.

**(b) Analyse par maturité et par taux d'intérêt**

	Total	Court terme	Long Terme					Taux d'intérêt moyen
		Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Après 5 ans	
			(en millions de €)					
Actions préférentielles remboursables	205		205					5,0 %
Titres subordonnés	250		250					14,1 % (1)
Emprunts obligataires	650		650					3,5 % (2)
Prêts syndiqués	1 705		666		1 039			5,6 %
Prêts bilatéraux	250		27	223				4,4 %
Billets de trésorerie	9	9						2,2 %
Créances futures titrisées, nettes (3)	100	100						5,4 %
Autres emprunts	721	244	50	41	43	43	300	4,1 % (2)
Découverts bancaires	80	80						4,9 %
Intérêts courus	28	28						
<b>Dettes financiers</b>	<b>3 998</b>	<b>461</b>	<b>1 848</b>	<b>264</b>	<b>1 082</b>	<b>43</b>	<b>300</b>	

- (1) Le 23 septembre 2004, la marge au-dessus de l'EURIBOR de ces titres subordonnés a été ramenée à 4,99 % suite à mise œuvre d'un processus d'enchère
- (2) Après prise en compte des swaps de taux d'intérêt associés à la dette sous-jacente.
- (3) Dont le remboursement est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

(en millions de €)	Au 30 septembre 2004	
	Montants avant couverture	Montants après couverture (1)
Dettes financières à taux fixe	1 369	963
Dettes financières à taux variable (2)	2 629	3 035
<b>Total</b>	<b>3 998</b>	<b>3 998</b>

- (1) Après prise en compte de €320 millions de swaps de taux fixe contre variable portant sur les emprunts obligataires, et €86 millions de swaps de taux fixe contre variable portant sur les emprunts des entités ad-hoc.
- (2) Les taux d'intérêts variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

**Note 16 – Entités ad-hoc**

Au 31 mars 2004, le Groupe détient des intérêts dans quatre entités (trois appartenant au Secteur Marine et une appartenant au Secteur transport) ainsi que dans Cruiseinvest Jersey Ltd, maison mère

de Cruiseinvest LLC et de Octavian Shipping LLC. Le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités, ces dernières n'étaient pas consolidés au 31 mars 2004.

Comme mentionné dans la Note 2 (a), le Groupe applique le Règlement CRC 2004-03 avec effet au 1er avril 2004. Dans le cadre de ce Règlement, le Groupe a examiné le traitement comptable de chaque entité ad-hoc au 1er avril 2004, en évaluant son niveau de contrôle ainsi que sa quote-part des avantages économiques et des risques attachés à ces entités. Le Groupe a conclu que quatre entités ad-hoc et Octavian Shipping LLC devaient être consolidées par intégration globale à partir du 1er avril 2004 et, par conséquent, être incluses dans les états financiers consolidés à partir de cette date. Les cinq navires détenus par les filiales de Cruiseinvest LLC n'ont pas été consolidés car le Groupe a conclu qu'il n'exerce pas le contrôle de ces entités, n'en assume pas la majorité des risques et ne bénéficie pas de la majorité des avantages économiques attachés à la propriété.

Au 1er avril 2004, quatre entités appartenant au Secteur Marine et une appartenant au Secteur Transport sont consolidées par intégration globale. Au 30 septembre 2004, seules les entités appartenant au Secteur Marine propriétaires de quatre navires sont consolidées, le Groupe ayant cédé ses intérêts dans l'entité appartenant au Secteur Transport. Cette entité n'est plus consolidée à partir du 20 septembre 2004, date sa cession (Voir Note 3).

En estimant l'impact de la consolidation des quatre entités et d'Octavian Shipping LLC sur le bilan d'ouverture, le Groupe a enregistré les actifs immobilisés à la valeur la plus faible entre leur coût historique et leur juste valeur, les actifs circulants étant évalués à leur valeur de réalisation et les dettes à leur valeur de règlement.

Trois entités ad-hoc au 1er avril 2004 et deux au 30 septembre 2004 sont structurées de telle façon que les résultats cumulés de chacune d'elles sont nuls au terme de chaque accord, les charges financières étant compensées par les revenus générés par la location. Par conséquent, le résultat net intermédiaire (ou la perte) est annulé par la constatation en contrepartie d'une dette (ou d'un actif) afin de traduire la substance de l'opération.

En ce qui concerne les deux autres entités, un navire destiné à être revendu est inclus dans les "stocks et travaux en cours" au 1er avril et au 30 septembre 2004 et l'autre navire, actuellement frété à un croisiériste est inclus dans la rubrique "immobilisations corporelles, nettes".

La contribution de ces entités dans les bilans consolidés au 1er avril 2004 et au 30 septembre 2004, avant éliminations des opérations intra-groupes, est la suivante.

	<u>Au 1er avril 2004</u>	<u>Au 30 septembre 2004</u>
<b>Actif</b>		
Immobilisations corporelles, nettes	693	474
Stocks et travaux en cours, nets	110	110
Quasi-disponibilités et placements à court terme	-	131
Autres actifs, nets	138	47
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>762</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres (*)	(8)	(15)
Provisions pour risques et charges (*)	3	3
Dettes financières	827	558
Financement du Groupe (*)	115	209
Autres passifs	4	7
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>762</b>

(\*) Avant élimination des opérations intra-groupes

L'impact négatif sur la situation nette d'ouverture est compensé par l'utilisation de €8 millions de la provision relative au financement des ventes du Secteur Marine (Voir Note 13).

## **Note 17 - Informations par secteur et zone géographique**

### **a) Informations par secteur**

Le Groupe est géré par secteurs d'activités et présente des informations en phase avec cette organisation.

Depuis le 1er avril 2004, les anciens Secteurs Power Turbo-Systems Sector et Power Environment ont été fusionnés en un Secteur unique "Power Turbo-systems/Environment".

Au 30 septembre 2004, le Groupe est organisé en quatre secteurs et une activité :

- **Secteur Power Turbo-Systems / Environment**

Le Secteur Power Turbo-Systems/Environment construit et vend des turbines à vapeur, des générateurs, des centrales électriques et des turbines à gaz de moyenne puissance. Il intervient également sur le marché des chaudières, des équipements de contrôle d'émission pour les marchés de production d'énergie, de pétrochimie et pour l'industrie ; de la mise à niveau et de la modernisation des centrales existantes ; de la mise à niveau de centrales hydroélectriques ; des petites centrales hydroélectriques ; et des projets d'irrigation à grande échelle.

- **Secteur Power Service**

Le Secteur Power Service assure la promotion des activités de service associées aux Secteurs Power Turbo-Systems/Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux. Il fournit les produits et services suivants :

- un portefeuille de services complet, allant des pièces détachées aux services sur site, y compris des solutions complètes pour l'exploitation et la maintenance ;
- la remise à neuf et modernisation d'installations existantes ;
- les services de conseil technique ;
- les solutions de services sur mesure et "value packages" (solutions intégrées conçues pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des installations, améliorer le rendement et les capacités des équipements, réduire les coûts de production et développer la compatibilité environnementale) ; et
- le développement de nouveaux produits de service.

De plus, certains contrats relatifs aux GT24/GT26 sont transférés de Power Turbo-Systems/Environnement à Power Service comme partie intégrante de l'activité après-ventes du Groupe.

- **Secteur Transport**

Le secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaires, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

- **Secteur Marine**

Le Secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

- **Power Conversion**

L'activité Power Conversion fournit des solutions pour des industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour le Secteur Marine et des systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles.

La composition de ces secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. Dans ce cadre, la direction peut modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des secteurs. Le Groupe utilise comme mesure interne de performance le résultat opérationnel, le cash flow libre, la marge, le carnet de commandes et d'autres plus particuliers.

Certaines activités non significatives ont été réaffectées d'un Secteur à l'autre. Cette modification de la composition des Secteurs n'a pas été présentée rétroactivement car le Groupe a estimé que cela n'était pas réalisable.

Chiffre d'affaires	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le
	2003	2004	31 mars
	(en millions de €)		
Power Turbo Systems / Environment	2 542	1 817	5 059
Power Service	1 361	1 427	2 747
Transport	2 297	2 485	4 862
Marine	822	274	997
Power Conversion	226	257	499
Corporate & Autres (1)	60	142	241
Transmission & Distribution (2)	1 336	-	2 073
Power Industrial Turbines (3)	210	-	210
<b>TOTAL</b>	<b>8 854</b>	<b>6 402</b>	<b>16 688</b>

Résultat opérationnel	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos
	2003	2004	le 31 mars
	(en millions de €)		
Power Turbo Systems / Environment	(103)	(64)	(253)
Power Service	196	232	417
Transport	(37)	119	64
Marine	4	(34)	(19)
Power Conversion	-	17	15
Corporate & Autres (1)	(26)	(37)	(59)
Transmission & Distribution (2)	84	-	121
Power Industrial Turbines (3)	14	-	14
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>233</b>	<b>300</b>

**Résultat d'exploitation**

	<b>Semestre clos le 30 septembre</b>		<b>Exercice clos le</b>
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>31 mars</b>
			<b>2004</b>
		<b>(en millions de €)</b>	
Power Turbo Systems / Environment	(248)	(129)	(641)
Power Service	123	180	227
Transport	(150)	87	(189)
Marine	(2)	(38)	(40)
Power Conversion	(12)	11	(19)
Corporate & Autres (1)	(32)	(84)	(252)
Transmission & Distribution (2)	18	-	36
Power Industrial Turbines (3)	7	-	7
<b>TOTAL</b>	<b>(296)</b>	<b>27</b>	<b>(871)</b>

**Capitaux employés (\*)**

	<b>Semestre clos le 30 septembre</b>		<b>Exercice clos le 31</b>
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>mars</b>
			<b>2004</b>
		<b>(en millions de €)</b>	
Power Turbo Systems / Environment	(616)	(479)	(499)
Power Service	2 295	1 835	1 921
Transport	467	338	360
Marine	(593)	111	(580)
Power Conversion	69	16	25
Corporate & Autres (1)	1 342	1 836	1 333
Transmission & Distribution (2)	939	-	
<b>TOTAL</b>	<b>3 903</b>	<b>3 657</b>	<b>2 560</b>

(\*) Les capitaux employés incluent la position de clôture des actifs immobilisés nets et des actifs circulants (excluant la titrisation des créances nées) moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges.

(1) "Corporate & autres" inclut toutes les unités Corporate et du Réseau International ainsi que les entités en Australie, Nouvelle – Zélande et Inde, qui ne sont pas allouées par secteur.

(2) Cédé en janvier 2004.

(3) Cédé en deux transactions en avril et août 2003.

**b) Informations par zone géographique**

Le chiffre d'affaires du tableau ci-dessous est réparti en fonction du pays de destination.

**Chiffre d'affaires**

	<b>Semestre clos le 30 septembre</b>		<b>Exercice clos</b>
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>le 31 mars</b>
			<b>2004</b>
		<b>(en €million)</b>	
Europe	4 160	3 393	8 002
Amérique du Nord	1 662	933	3 001
Amérique du Sud et Centrale	489	301	857
Asie / Pacifique	1 875	1 159	3 401
Moyen Orient / Afrique	668	616	1 427
<b>TOTAL</b>	<b>8 854</b>	<b>6 402</b>	<b>16 688</b>

Le chiffre d'affaires du tableau ci-dessous est réparti en fonction du pays d'origine.

Chiffre d'affaires	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos
	2003	2004	le 31 mars 2004
	(en €million)		
Europe	6 521	4 718	12 204
Amérique du Nord	1 332	874	2 519
Amérique du Sud et Centrale	229	170	415
Asie / Pacifique	703	604	1 416
Moyen Orient / Afrique	69	36	134
<b>TOTAL</b>	<b>8 854</b>	<b>6 402</b>	<b>16 688</b>

## Note 18 – Engagements hors bilan

### (a) Engagements hors bilan

	Au 31 mars 2004	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)	
Garanties sur contrats (1)	8 169	7 829
Garanties liées au financement des ventes (2)	640	441
Créances cédées non échues	6	40
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	-	2
Autres garanties	43	12
<b>Total</b>	<b>8 858</b>	<b>8 324</b>
Cession de l'ancien Secteur T&D (3)		

#### (1) Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent normalement de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, de cautionnements et de lettres de crédit pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou aux sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les états financiers consolidés.

Les garanties données par les maisons mères pour leurs filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

Le 27 juillet 2004, le Groupe et ses principales banques ont signé un programme de cautions garanti d'un encours maximum de €8 milliards. Ce programme intègre les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de €3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003. Il s'agit d'un programme renouvelable sur deux ans destiné à couvrir sur cette période tous les besoins du Groupe en matière de cautionnement. Au 30 septembre 2004, ce programme était souscrit à hauteur de €6,6 milliards, couvrant ainsi sur une période d'environ dix-huit mois, les besoins du Groupe en matière de cautions.

Le programme bénéficie d'une garantie de €2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'un nantissement en disponibilités/quasi-disponibilités (Voir note 9) et,
- d'une garantie de second rang d'un montant de €1 300 millions comprenant une garantie octroyée par l'Etat Français/CFDI pour €1 250 millions et par les principales banques du Groupe pour €50 millions.

Les cautions et garanties accordées au travers de ce programme sont couvertes par des contre-indemnités accordées respectivement par ALSTOM Holdings ainsi que par les filiales du Groupe qui en bénéficient.

Les banques peuvent demander la mise en œuvre de ce programme de garantie si et seulement si, une caution émise dans le cadre de ce programme a été appelée par un client et que ni les filiales du Groupe ni ALSTOM Holdings n'ont eu la capacité d'indemniser les banques.

Le programme de cautions évoqué ci-dessus est également soumis aux critères financiers "covenants" décrits dans la Note 15 (a) (4).

## **(2) Financement des ventes**

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et des financements à certains acquéreurs de navires de croisière et d'autres équipements pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999. L'encours des engagements hors-bilan relatifs au financement des ventes s'élève à €640 millions au 31 mars 2004 et à €441 millions au 30 septembre 2004. Les éléments du bilan relatif au financement des ventes s'élèvent à €329 millions au 31 mars 2004 et à €224 millions au 30 septembre 2004 et sont inclus dans les "autres immobilisations nettes" (Note 9).

Le tableau ci-dessous détaille l'encours des engagements hors-bilan relatifs au financement des ventes par Secteur au 31 mars 2004 et 30 septembre 2004.

	Au 31 mars 2004	Au 1er avril 2004	Au 30 septembre 2004
	(en millions de €)		
<b>Marine</b>	<b>314</b>	<b>174</b>	<b>124</b>
Cruiseinvest/ Renaissance	83	40	39
Festival	144	48	-
Autres	87	86	85
<b>Transport</b>	<b>321</b>	<b>321</b>	<b>312</b>
Exploitant Européen de Metro (2)	266	266	258
Autres	55	55	54
<b>Autres Secteurs</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Hors-bilan</b>	<b>640</b>	<b>500</b>	<b>441</b>

- (1) Les données hors-bilan correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts, lesquels font partie intégrante du bilan (Voir note 9)
- (2) Les garanties octroyées incluent l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué pour couvrir les conséquences du non-respect de certains engagements financiers, levés au 30 septembre 2004.
- (3) L'exposition totale du Groupe relatif au financement des ventes est, au 31 mars 2004 et au 30 septembre 2004 respectivement, le suivant :

	Au 31 mars 2004	Au 1 <sup>er</sup> avril 2004	Au 30 septembre 2004
	(en million d'€)		
Engagements hors bilan	640	500	441
Prêts et dépôts à long terme (Voir Note 9)	329	250	224
Exposition relative aux entités consolidées (*)	-	219	219
<b>EXPOSITION LIEE AU FINANCEMENT DES VENTES</b>	<b>969</b>	<b>969</b>	<b>884</b>

(\*) Entités consolidées au 1 avril 2004 à la suite de la première application du Règlement CRC (Voir Notes 2 (a) et 16).

## Marine

### *Cruiseinvest / Renaissance*

Au 31 mars 2004, l'encours correspond aux garanties du financement de deux filiales de Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour \$US 72 millions (€59 millions) ainsi que €24 millions correspondant à la partie non utilisée de la ligne de crédit accordée à Cruiseinvest LLC.

Au 1er avril 2004, la diminution de l'encours est consécutive à la consolidation d'Octavian shipping LLC, filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, conformément à l'application du Règlement CRC 2004-03 (Voir Note 15). La garantie afférente devenant interne, cette dernière n'est par conséquent plus indiquée.

Au 30 septembre 2004, l'encours correspond à la garantie du financement d'une des filiales de Cruiseinvest LLC pour \$US 18 millions (€15 millions) et à la partie non utilisée de la ligne de crédit accordée à Cruiseinvest LLC pour €24 millions.

### *Festival*

Au 31 mars 2004, le Groupe garantit le financement d'une entité relatif à un navire de croisière pour un montant de €96 millions. Au 1er avril 2004, conformément à l'application du Règlement CRC

2004-03, cette entité est consolidée par intégration globale et la dette financière afférente est à présent incluse dans l'endettement net du Groupe.

De plus, au 31 mars 2004 le Groupe a garanti l'accord de financement de deux navires de croisière livrés à Festival pour un montant de €48 millions. Au 30 septembre 2004, suite à la cession de ces navires de croisière au cours de la période, les garanties afférentes ont été levées.

Au 30 septembre 2004, le Groupe n'a plus d'engagements hors-bilan relatifs à Festival.

#### *Autres*

Le Groupe a garanti le financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients pour un montant de €86 millions au 31 mars 2004 et de €85 millions au 30 septembre 2004.

#### **Transport**

Les garanties octroyées au titre du financement des ventes du secteur Transport s'élèvent à €321 millions au 31 mars 2004 et à €312 millions au 30 septembre 2004.

Ce montant inclut, les garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne tel que décrit dans la Note 18 (b). Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail que la valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option serait de GBP 177 millions (€ 266 millions au 31 mars 2004 et €258 millions au 30 septembre 2004).

#### **(3) Cession de l'ancien Secteur T&D**

Le Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) a été cédé début janvier 2004. Plusieurs entités n'ont pas encore été transférées à l'acquéreur en raison d'obligations réglementaires locales et de procédures de transfert.

Concernant une des entités transférées, les dettes afférentes ont été garanties par une autre filiale également transférée, cette garantie étant contre-garantie irrévocablement par une filiale du Groupe. L'éventualité de l'appel de cette contre-garantie est considérée comme peu probable.

Une filiale transférée détenait une entité que le Groupe souhaitait conserver. Cette entité a en fait été transférée avec la filiale à l'acquéreur suite au refus des prêteurs de cette entité d'approuver sa réintégration dans le Groupe. Le Groupe n'a aucune indication sur le fait que les prêteurs reviennent sur leur position.

Cette cession nécessite un accord sur la dette financière nette de clôture des entités vendues. Un tel accord doit encore être conclu entre les parties. La résolution de cette question a été confiée à un expert indépendant. Son rapport est attendu au cours des prochains mois.

Au 30 septembre 2004, €210 millions sont inclus dans les "autres créances" représentant la somme due par Areva.

## (b) Contrats de crédit-bail et de location simple

	<u>Total</u>	<u>Inférieur à 1 an</u>	<u>De 1 à 5 ans</u>	<u>Supérieur à 5 ans</u>
		(en million de €)		
Locations longue durée (1)	657	12	79	566
Crédit-bail (2)	325	39	116	170
Locations simples (3)	438	56	193	189
<b>Total</b>	<b>1 420</b>	<b>107</b>	<b>388</b>	<b>925</b>

### (1) Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée (trente ans) pour ces mêmes rames et équipements. Ces rames et équipements dont le Groupe assure le service et la maintenance, sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix ans.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était immobilisé, l'impact sur le bilan consolidé serait une augmentation des actifs immobilisés et de la dette à long terme de € 683 millions et € 657 millions au 31 mars 2004 et 30 septembre 2004, respectivement.

### (2) Contrats de crédit-bail

Si les contrats de crédit-bail étaient immobilisés, l'impact sur les bilans consolidés serait le suivant :

	<u>Au 31 mars 2004</u>	<u>Au 30 septembre 2004</u>
	(en millions de €)	
Augmentation des immobilisations corporelles, nettes	205	256
Augmentation de la dette financière à long terme	200	255
<b>Augmentation des capitaux propres</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

### (3) Contrats de location simple

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement. Les loyers s'élèvent à €51 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2004.

Aucun engagement significatif n'a été omis selon la réglementation comptable en vigueur.

## Note 19 - Autres engagements

### *Litiges*

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Dans les secteurs dans lesquels il opère, et en particulier pour les projets à long terme, les réclamations sont courantes. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires

sont fréquents dans nos domaines d'activités, particulièrement pour des projets à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe dans ces procédures contentieuses, parfois conjointement avec ses partenaires au sein de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à environ €492 millions (USD 611 millions). Les montants retenus concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges compte tenu de nombreux facteurs, notamment le caractère incertain de l'issue des litiges.

### ***Plainte de Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL)***

En août 2003, RCCL et différentes filiales de ce groupe ont porté plainte en Floride contre certaines filiales du groupe Rolls-Royce et certaines filiales du Groupe Alstom. Elles réclament un montant d'environ € 242 millions (U\$ 300 millions) de dommages et intérêts au motif de déclarations prétendument erronées au cours de la vente de moteurs à propulsion électrique (ou « pods ») et de prétendues négligences dans leur conception et leur fabrication. Le Groupe et Rolls Royce contestent fermement cette plainte.

### ***Amiante***

Le Groupe est soumis, notamment en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle liée à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans le Secteur Marine et dans une moindre mesure dans les autres Secteurs.

Au 30 septembre 2004, en France, le Groupe a connaissance d'environ 2 408 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de ses employés, anciens employés ou tiers, du fait de ses activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 2 408 cas, environ 237 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains des employés du Groupe, anciens employés ou par des tiers. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines filiales du Groupe, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci et afin de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant les filiales où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. En mars 2004, la Cour de Cassation a rendu ses premiers arrêts sur les pourvois formés par la filiale du Secteur Marine. La Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable, mais a cassé les arrêts de la Cour d'Appel pour avoir condamné cette filiale à verser une indemnité en réparation des préjudices subis, ces préjudices devant faire l'objet d'une réparation directe de la Caisse primaire d'assurance maladie. En mai 2004, la Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable par six décisions rendues concernant le Secteur Marine, tout en maintenant les décisions de la Cour d'Appel qui avaient attribué la charge définitive de la réparation des préjudices à la Caisse primaire d'assurance maladie. En effet, dans le cadre des cas en cours à ce jour dans le Secteur Marine, les organismes de Sécurité Sociale n'ont pas imputé à la filiale les conséquences financières de la maladie

professionnelle, y compris celles issues de la faute inexcusable en application de l'article 2 alinéa 2 de l'arrêté du 16 octobre 1995. Dans les autres Secteurs, l'essentiel des cas en cours à ce jour est régi quant aux conséquences financières d'une éventuelle reconnaissance définitive de faute inexcusable, dans les mêmes conditions, par l'arrêté précité.

Le Groupe considère par conséquent que les litiges visés ci-dessus n'auront pas d'impact défavorable significatif. En effet, les conséquences financières de la plupart des 237 procédures en cours, y compris pour les cas où le Groupe pourrait être reconnu fautif ont été à ce jour et devraient continuer à être supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, le Groupe estime que les conséquences financières d'un éventuel recours subrogatoire du FIVA (Fonds public d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) créé en 2001, concernant un litige en cours visé ci-dessus, seront prises en charge par les fonds de la Sécurité Sociale. Le Groupe estime également que les cas où les indemnités des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent un risque non significatif, pour laquelle il n'a pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet au 30 septembre 2004 d'environ 155 procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par ABB. Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles il a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que le Groupe a acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été confirmé par le tribunal et la cour fédérale ("Federal District Court"). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe pense qu'aux termes du plan, elle serait protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante, ou des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 30 septembre 2004, le Groupe fait l'objet d'environ 48 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 528 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense du Groupe n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers.

Le Groupe n'a pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 30 septembre 2004, un total de 185 plaintes impliquant environ 17 742 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante ci-dessus, le Groupe considère qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre lui, si les avocats des plaignants ont établi une

notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou de l'arrêt des poursuites.

Le Groupe fait également l'objet de réclamations relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant ses employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni. Au 30 septembre 2004, il fait l'objet d'environ 145 réclamations relatives à l'amiante au Royaume-Uni. Le Groupe conserve une provision d'environ €3 millions concernant ces réclamations.

Bien que l'issue de l'ensemble des litiges existants liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur sa situation financière.

### ***Produits***

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses unités n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

### ***Enquête de la SEC***

La SEC mène une enquête formelle, et le Groupe a conduit sa propre revue interne concernant certains faits liés à l'une de ses filiales ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces actions font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI de New York. Suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des Etats-Unis, ("FBI"), a également commencé une enquête non officielle. Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI sur cette affaire et entend continuer à le faire. Le Groupe considère que l'investigation du FBI est actuellement en veille.

### ***Enquête de l'AMF***

Les cadres dirigeants du Groupe ont été entendus par les inspecteurs de l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") dans le cadre de son enquête relative aux informations diffusées par le Groupe et aux transactions sur les titres du Groupe réalisées depuis le 31 décembre 2001. ALSTOM coopère pleinement avec l'AMF sur ces enquêtes.

### ***Recours collectifs en justice allégués aux Etats-Unis "Putative class action"***

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou "putative class action") par des actionnaires aux Etats-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, depuis le 17 novembre 1998. Ces recours veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des

Sections 10(b) et 20(a) du Securities Exchange Act de 1934, sur le fondement de différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, et cela dans plusieurs communications du Groupe destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de class action, des dommages-intérêts d'un montant non précisé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus.

### ***Environnement, hygiène et sécurité***

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas relatifs à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec certitude et il n'est pas possible d'assurer que les montants budgétés et provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et ses résultats. A ce jour, aucune responsabilité d'un montant significatif n'a été invoquée à l'encontre du Groupe et le respect des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

### ***Réclamations relatives aux cessions***

Le Groupe procède de temps à autre à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs font des réclamations à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix, de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 30 Septembre 2004, le Groupe a donné des garanties et a reçu des réclamations liées à la cession de certaines de ses activités incluant l'ancien Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles et l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du Secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission Européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et avec une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues sommes versées par un intermédiaire qui pourrait conduire une des entités cédée du secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

Le Groupe considère qu'il n'existe pas de réclamations ou demandes en cours non provisionnées pouvant faire l'objet d'une estimation et qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les comptes consolidés.

#### **Note 20 – Actionnariat salarié**

A la suite de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 9 juillet 2004, le conseil d'administration a décidé le 17 septembre 2004 une augmentation de capital réservée aux salariés participant au plan d'épargne du Groupe et la mise en place d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions.

#### ***Augmentation de capital réservée aux salariés***

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emission d'un montant maximum de 120 000 000 actions d'une valeur nominale de €0,35 correspondant à une augmentation de capital maximum totale de €42 millions, soit 2,2 % du nombre d'actions composant le capital social.
- Le prix de souscription est fixé à €0,35 par action. Il sera versé en partie à l'initiative de chaque participant, le reliquat de €0,135 par action représentant l'abonnement du Groupe. Les salariés seront pas conséquent habilités à souscrire au prix de €0,2150 par action ce qui représente une décote de 50 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action ALSTOM sur Euronext Paris au cours des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration du 17 septembre 2004 soit €0,43 par action. Chaque participant peut souscrire un nombre maximum de 6 000 actions.
- L'offre est ouverte dans les pays suivants : la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, le Brésil et la Pologne.
- La période de souscription s'étendra du 19 novembre 2004 au 6 décembre 2004, la cotation des actions nouvelles au Premier Marché d'Euronext de Paris devrait avoir lieu le 20 décembre 2004.

### *Plan d'options de souscription d'actions*

Les caractéristiques du plan n°7 sont les suivantes :

	<b>Plan no. 7</b>
<b>Date d'assemblée</b>	9 juillet 2004
<b>Date de création</b>	17 septembre 2004
<b>Prix d'exercice (1)</b>	€0,43
<b>Début de période d'exercice des options</b>	17 septembre 2007
<b>Date d'expiration</b>	16 septembre 2014
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	1 002
<b>Nombre d'options attribuées</b>	111 320 000
<b>Conditions et modalités d'exercice</b>	– 50% des options est conditionnel. Les modalités d'exercice seront fonction du niveau de cash flow libre et de la marge opérationnelle atteints à la date de clôture de l'exercice fiscal 2005/2006.

De plus, les caractéristiques des précédents plans d'options de souscription d'actions en cours de validité au 30 septembre 2004 ont été ajustées à la suite de la réalisation le 13 août 2004 de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription et sont les suivants :

	<b>Plan no. 3</b>	<b>Plan no. 5</b>	<b>Plan no. 6</b>
<b>Date d'assemblée</b>	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
<b>Date de création</b>	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
<b>Prix d'exercice (1)</b>	€33,00	€13,09	€6,00
<b>Prix d'exercice ajusté (2)</b>	€20,48	€8,13	€3,86
<b>Début de la période d'exercice des options</b>	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
<b>Date d'expiration</b>	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	1 703	1 653	5
<b>Nombre initial d'options attribuées</b>	4 200 000	4 200 000	1 220 000
<b>Nombre d'options restant à lever au 30 septembre 2004 (2)</b>	5 041 701	5 259 173	1 899 378
<b>Conditions et modalités d'exercice</b>	– 1/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2002 – 2/3 des options exerçables à partir du 24 juillet 2003 – la totalité des options exerçables à partir du 24 juillet 2004.	– 1/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2003 – 2/3 des options exerçables à partir du 8 janvier 2004 – la totalité des options exerçables à partir du 8 janvier 2005	– 1/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2004 – 2/3 des options exerçables à partir du 7 janvier 2005 – la totalité des options exerçables à partir du 7 janvier 2006

(1) Prix ni décoté ni sur-coté, correspondent au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celle-ci.

(2) Les plans d'options n°3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite aux augmentations de capital réalisées en 2002, 2003 et 2004.

## Note 21 – Compte de résultat pro forma au 30 septembre 2003 comparé au compte de résultat au 30 septembre 2004

En actualisant ses résultats dans le Document de Référence daté du 17 novembre 2003, le Groupe a établi un compte de résultat consolidé pour le semestre clos au 30 septembre 2003 en se basant sur l'hypothèse de la cession du Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) et de l'activité des turbines industrielles.

Le compte de résultat consolidé simplifié concernant le semestre clos au 30 septembre 2004 comparé au compte de résultat consolidé pro forma simplifié pour le semestre clos au 30 septembre 2003 sont les suivants :

	<b>Semestre clos au 30 septembre</b>	
	<b>Pro-forma 2003</b>	<b>30 septembre 2004</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7 308</b>	<b>6 402</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>34</b>	<b>233</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(356)</b>	<b>27</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>(549)</b>	<b>(158)</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(581)</b>	<b>(315)</b>

## Note 22 - Principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

- sociétés holding,
- chiffre d'affaires supérieur à €50 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2004.

<b>Sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Détention %</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
ALSTOM	France	100,0	Société mère
ALSTOM Holdings	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Brazil Ltda	Brésil	100,0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd (Inde)	Inde	100,0	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale

<b>Sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Détention %</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA	Espagne	100,0	Intégration globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	76,0	Intégration globale

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

### **1.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 30 septembre 2004**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés, présentés sous la forme de comptes consolidés intermédiaires de la société ALSTOM, relatifs à la période du 1er avril 2004 au 30 septembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 (a) de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires concernant la première application par le groupe du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes consolidés intermédiaires sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires.

Neuilly-sur-Seine, le 18 novembre 2004

Les Commissaires aux Comptes

---

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

---

DELOITTE & ASSOCIES

Alan Glen

### 1.3 Etat actuel des financements

Dans le prolongement du plan global de financement qui a fait l'objet d'un protocole signé le 27 mai 2004 et qui a été approuvé par la Commission Européenne le 7 juillet 2004, et de l'accord unanime des banques prêteuses d'ALSTOM obtenu le 21 juin 2004 sur une nouvelle série d'engagements financiers (covenants) et sur certaines modifications des conventions de crédit, ALSTOM a finalisé le 24 décembre 2004 avec ses banques prêteuses des avenants aux conventions de crédit concernées (prêts syndiqués et bilatéraux). Ces avenants reflètent notamment :

- la réduction du montant des crédits à la suite de la capitalisation de certaines créances réalisée lors de l'augmentation de capital réservée à certains créanciers réalisée en août 2004 ;
- la modification de la définition des engagements financiers relatifs au montant de dette totale et au ratio de couverture des frais financiers afin de prendre en compte la consolidation de plusieurs entités ad hoc (Special Purpose Entities) (voir les « Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004 »).

Par ailleurs, ALSTOM a conclu le 27 juillet 2004, pour une période de deux ans, et pour un montant maximum de €8 milliards, une nouvelle ligne de garanties bénéficiant de sûretés, qui se substitue à la ligne précédente. La Ligne de garanties est désormais une ligne "revolving", ce qui signifie que les montants utilisés pour l'octroi de garanties sont libérés et réutilisables une fois les garanties annulées. Les principales banques d'ALSTOM se sont engagées à couvrir un montant total de €6,6 milliards de ces besoins en garanties, montant qui intègre les garanties déjà consenties au titre de la Ligne de garanties avant son amendement. ALSTOM cherche à obtenir auprès d'autres institutions financières le montant restant pour atteindre la limite de €8 milliards. A ce jour, ces autres institutions se sont engagées à couvrir un montant complémentaire d'environ €255 millions. En fonction du montant définitivement syndiqué, ALSTOM estime que la Ligne de garanties devrait couvrir ses besoins en garanties pour une période de 18 à 24 mois à compter de la signature du nouveau programme en juillet 2004. Les institutions financières qui émettent des garanties dans le cadre de la Ligne de garanties bénéficient de sûretés, dont € 700 millions sous forme d'un nantissement qu'ALSTOM a fourni. Voir la Note 18 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

## **CHAPITRE 2**

### **CAPITAL SOCIAL**

#### **2.1 Capital social**

Au 31 mars 2004, le capital social s'élevait à €1 320 821 965, divisé en 1 056 657 572 actions de €1,25 de valeur nominale chacune.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à €1 923 823 081,60, divisé en 5 496 637 376 actions de €0,35 de nominal chacune, entièrement libérées, à la suite des opérations décrites ci-dessous :

- L'émission de 240 millions d'actions liée au remboursement des TSDDRA le 7 juillet 2004 et l'émission de 8 794 489 actions, intervenue entre le 1er avril et le 9 juillet 2004 et liée au remboursement de 8 794 489 obligations subordonnées remboursables en actions, ont entraîné une augmentation du capital social, qui est passé de € 1 320 821 965 à €1 631 815 076,25.
- La réduction du capital approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 9 juillet 2004, a porté le capital de €1 631 815 076,25 à €456 908 221,35. Cette réduction, motivée par des pertes, a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions de €1,25 à €0,35.
- La réalisation des deux augmentations de capital réalisées en août 2004 a porté le capital social à €1 904 251 240,15 correspondant à 1 305 452 061 actions de €0,35 de valeur nominale chacune ((i) augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de €1 279 343 018,80 et de €1 508 350 193,30 prime d'émission incluse ; (ii) augmentation de capital d'un montant nominal de €168 000 000 et de €240 000 000 prime d'émission incluse).
- Le remboursement en actions depuis le 16 août 2004 de 4 860 984 Obligations Remboursables en Actions 2 % décembre 2003/décembre 2008 ("ORA") a donné lieu à la création de 6 104 903 actions.
- La réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant nominal de €17 435 125,40 décidée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2004 s'est traduite par l'émission de 49 814 644 actions de €0,35 de valeur nominale chacune émises au pair.

#### **2.2 Capital social autorisé et non émis**

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'augmenter de capital (i), de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (ii), et de rachat d'actions (iii) en cours de validité à la date du 27 janvier 2005 :

	<b>Montant nominal maximum autorisé</b>	<b>Solde disponible</b>	<b>Durée</b>
Emission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (AGM 9 juillet 2004, résolution n°17)	€66 040 000	€48 604 875	9 septembre 2006 (26 mois à compter du 9 juillet 2004)
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n°18)	Augmentation de capital : 5% du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'administration	164 111 868 actions <sup>(1)</sup>	9 septembre 2007 (38 mois à compter du 9 juillet 2004)
Autorisation de rachat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n°10)	105 665 757 actions	105 665 757 actions	Jusqu'à la date de l'AG qui approuvera les comptes de l'exercice 2004/05

(1) sur la base du capital au 31.12.04

### 2.3 Capital potentiel – Titres et droits donnant accès au capital social

Les bases de remboursement des ORA ont été modifiées pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 13 août 2004. En conséquence, depuis le 16 août 2004, chaque ORA donne le droit de souscrire 1,2559 actions ALSTOM.

Au 31 décembre 2004, 95 075 983 ORA n'avaient pas été remboursées en actions.

Sur la base du nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2004, soit 122 836 626 options, l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 42 992 819,10 (voir le paragraphe 4.3 "Plans d'options de souscription d'actions").

Le remboursement des ORA en circulation et l'exercice de ces options pourrait donner lieu à une dilution d'environ 4,4 % du capital d'ALSTOM au 31 décembre 2004.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

### 2.4 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous indique, à la connaissance de la Société sur la base des déclarations reçues depuis la réalisation des augmentations de capital visées au précédent paragraphe, la détention du capital et des droits de vote par les actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital arrêté au 31 décembre 2004 et des droits de vote:

	Nombre d'actions	% Capital et droits de vote (2)
PUBLIC	3 902 096 049	70,99%
République Française	1 162 049 763	21,14%
BNP PAM Group	85 548 348	1,56%
Groupe CREDIT AGRICOLE	78 235 951	1,42%
Groupe Fradim	50 000 000	0,91%
Groupe SOCIETE GENERALE	46 173 652	0,84%
Morgan Stanley & Co International Ltd	30 982 864	0,56%
EMPLOYES (1)	58 838 936	1,07%
<b>TOTAL</b>	<b>5 496 637 376</b>	<b>100,00%</b>

(1) actions détenues par les salariés et anciens salariés du Groupe ALSTOM

(2) % calculés sur la base du capital au 31.12.04 et non pas sur la base du capital à la date de la déclaration

## 2.5 Evolution du capital social depuis le 31 mars 2004

	Nombre d'actions créées	Montant nominal de l'augmentation de capital ou de la réduction de capital	Montant de la prime	Nombre cumulé d'actions	Capital
<b>31 mars 2004</b>				<b>1 056 657 572</b>	<b>1 320 821 965</b>
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA	8 794 489	10 993 111,25	1 319 173,35	1 065 452 061	1 331 815 076,25
Augmentation de capital du fait du remboursement des TSDDRA	240 000 000	300 000 000	—	1 305 452 061	1 631 815 076,25
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de €1,25 à €0,35	—	1 174 906 854,90	—	1 305 452 061	456 908 221,35
Augmentation de capital réservée à certains prêteurs	480 000 000	168 000 000	72 000 000	1 785 452 061	624 908 221,35
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	3 655 265 768	1 279 343 018,80	229 007 174,50	5 440 717 829	1 904 251 240,15
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA	603 762	211 316,70	461 721,32	5 441 321 591	1 904 462 556,85
Augmentation de capital réservée aux salariés	49 814 644	17 435 125,40	—	5 491 136 235	1 921 897 682,25
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA	5 501 141	1 925 399,35	4 206 937,16	5 496 637 376	1 923 823 081,60
<b>31 décembre 2004</b>				<b>5 496 637 376</b>	<b>1 923 823 081,60</b>

## 2.6 Pactes d'actionnaires

A la connaissance d'ALSTOM, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de la Société.

## 2.7 Marché des titres d'ALSTOM

<b>Mois</b>	<b>Total transactions en titres</b>	<b>Moyenne des volumes quotidiens</b>	<b>Total des volumes en milliers d'euros</b>	<b>Moyennes quotidiennes des capitaux en milliers d'euros</b>	<b>Premier cours coté du dernier jour du mois en euros</b>	<b>Cours du mois le plus haut en euros</b>	<b>Cours du mois le plus bas en euros</b>
2004							
Janvier	1.043.799.006	49.704.715	1.627.596,43	77.504,59	1,68	1,77	1,26
Février	1.479.319.255	73.965.963	3.053.978,38	152.698,92	2,25	2,51	1,48
Mars	966.600.351	42.026.102	1.835.511,40	79.804,84	2,03	2,34	1,57
Avril	370.644.409	18.532.223	681.186,18	34.059,31	1,70	2,08	1,58
Mai	1.179.553.511	56.169.215	1.419.365,51	67.588,83	0,96	1,67	0,92
Juin	875.573.151	39.798.780	763.916,15	34.723,46	0,94	1,09	0,66
Juillet	1.622.514.065	73.750.639	1.047.003,11	47.591,05	0,46	0,74	0,42
Août	1.660.834.700	75.492.486	668.597,17	30.390,69	0,43	0,46	0,31
Septembre	1.251.941.553	56.906.434	577.609,28	26.254,96	0,47	0,50	0,40
Octobre	1.498.639.180	71.363.770	780.945,35	37.187,87	0,52	0,57	0,46
Novembre	2.936.220.377	133.464.563	1.597.811,03	72.627,77	0,57	0,62	0,45
Décembre	651.322.433	28.318.367	361.340,92	15.710,47	0,56	0,57	0,54

Source : Euronext Paris (Brochure Emetteur).

## CHAPITRE 3

### RISQUES

#### 3.1 Principaux facteurs de risque

**Malgré la reprise sur certains de nos marchés et le retour de la confiance de nos clients constatés au cours de l'exercice 2004/2005 et du deuxième semestre 2003/04, le niveau de nos commandes reçues a été affecté au cours du premier semestre 2003/04 par des conditions de marché difficiles et par les incertitudes liées à notre situation financière. Si cette reprise ne se confirmait pas de manière durable, cela pourrait avoir un impact défavorable sur nos résultats, et nos commandes pourraient ne pas revenir aux niveaux que nous avons connus auparavant.**

Les commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2004/05 ont augmenté, sur une base comparable, de 51% par rapport au premier semestre de l'exercice 2003/04 (12 % en données historiques). Sur la totalité de l'exercice 2003/04, les commandes reçues sont restées globalement stables par rapport à l'exercice 2002/03 sur une base comparable (+ 1 % en base comparable et -14 % en base historique), grâce à l'accroissement des commandes reçues depuis l'annonce de notre plan de financement en septembre 2003. Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 les commandes ont diminué de 23 % et 7 % respectivement par rapport aux premier et deuxième semestres de l'exercice 2003/04 sur une base comparable (soit 29 % et 13 % en données historiques).

Nos commandes et notre chiffre d'affaires dépendent du niveau d'investissement public et privé en infrastructures, qui est historiquement influencé de façon significative par le taux de croissance du produit intérieur brut. Des situations économiques et politiques défavorables ou le ralentissement de la conjoncture économique sur nos marchés ont par conséquent un impact négatif sur nos commandes, notre chiffre d'affaires, nos résultats et notre situation financière. Le niveau d'investissement en infrastructures est également influencé de façon significative par les prévisions des clients dans différents domaines, telles que leur capacité à lever des fonds pour financer leurs activités et l'évolution de la législation applicable, notamment la déréglementation et la libéralisation des services d'infrastructure. Bien que les changements à court terme du produit intérieur brut soient susceptibles d'affecter nos commandes reçues, dans le passé, ces changements ont eu un impact moindre sur notre chiffre d'affaires, en raison de la durée de nos cycles de production et de la taille de notre carnet de commandes.

En plus de ces conditions de marché difficiles, les incertitudes liées à notre situation financière ont pu conduire certains clients à différer des commandes ou à y renoncer. L'amélioration de nos résultats, de nos flux de trésorerie et de notre situation financière en général dépend de notre capacité à restaurer notre niveau de commandes, ce que nous pourrions ne pas arriver à réaliser. Même si nos commandes s'améliorent relativement vite, notre chiffre d'affaires et nos résultats au cours des années à venir pourraient être moins élevés que les années précédentes. Si nos commandes ne s'amélioraient pas de manière durable, nous pourrions être amenés à prendre de nouvelles mesures de restructuration et à encourir des coûts additionnels afin d'atteindre des niveaux de marge opérationnelle acceptables, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats de nos opérations, notre situation financière et nos perspectives.

**Des difficultés pour mettre en place des sources suffisantes de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients.**

Dans nos différents métiers, il est d'usage de fournir des garanties émises par des établissements bancaires (notamment des garanties de soumission, de restitution d'acompte, de bonne fin, de dispense de retenue de garantie) ainsi que des garanties émises par des compagnies d'assurance (ou "surety bonds"). L'émission de ces différents types de garanties nécessite l'intervention de tiers (banques et compagnies d'assurance) et constitue une condition indispensable pour soumettre des offres, conclure des contrats commerciaux avec nos clients et recevoir des acomptes et paiements échelonnés de ces clients. Ces garanties sont généralement d'un montant significatif, de l'ordre de 25 %, en moyenne, du montant du contrat en cause.

La capacité du marché des garanties dépend des conditions de marché. Certains fournisseurs de garanties ont limité, voire dans certains cas suspendu, les émissions de garanties, afin de préserver leurs notations. Parallèlement, de nouvelles contraintes réglementaires applicables aux banques et la dégradation de notre profil de crédit ont entraîné une baisse des capacités disponibles et un renchérissement du coût des garanties. Nous avons été à certaines périodes confrontés à de fortes réductions de la capacité du marché des garanties en général. Nous avons par ailleurs eu des difficultés par le passé pour obtenir des garanties, les institutions financières étant réticentes à augmenter leurs engagements financiers vis-à-vis du Groupe étant donné notre situation financière.

Nous avons signé le 29 août 2003 une ligne d'octroi de garanties, amendée le 1 octobre 2003 et le 18 février 2004, d'un montant de €3 500 millions, contre-garantie à hauteur de 65 % par l'État français (la "Ligne de garanties"). Dans le cadre de notre plan de financement annoncé en mai 2004, nous avons signé le 27 juillet 2004, pour une période de deux ans, et pour un montant maximum de €8 milliards, une nouvelle ligne de garanties bénéficiant de sûretés, qui se substitue à la ligne précédente. La Ligne de garanties est désormais une ligne "revolving", ce qui signifie que les montants utilisés pour l'octroi de garanties sont libérés et réutilisables une fois ces garanties annulées. Nos principales banques se sont engagées à couvrir un montant total de €6,6 milliards de ces besoins en garanties, montant qui intègre les garanties déjà consenties au titre de la Ligne de garanties avant son amendement. Nous cherchons à syndiquer auprès d'autres institutions financières le montant restant pour atteindre le total de €8 milliards. A ce jour, ces autres institutions se sont engagées à couvrir un montant complémentaire d'environ €255 millions. En fonction du montant définitivement syndiqué, nous estimons que la Ligne de garanties devrait couvrir nos besoins en garanties pour une période de 18 à 24 mois à compter de la signature du nouveau programme en juillet 2004. Les institutions financières qui émettent des garanties dans le cadre de la Ligne de garanties bénéficient de sûretés, dont €700 millions sous forme d'un nantissement que nous avons fourni.

Étant donné notre profil de crédit et la capacité du marché qui demeure limitée, nous ne pouvons pas garantir que les négociations relatives à la partie devant être proposée à d'autres institutions financières aboutiront et que nous pourrions mettre en place une ligne de garanties suffisante nous permettant de couvrir nos besoins quand la Ligne de garanties ne sera plus disponible, ou sur le long terme. Si nous étions dans l'incapacité d'assurer de nouvelles sources de garanties, cela pourrait compromettre sérieusement notre capacité à remporter de nouveaux contrats et soutenir notre activité commerciale et affecter de manière significative nos résultats et notre situation financière. Voir également le paragraphe 1.2.1, "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Principaux événements du premier semestre de l'exercice 2004/05".

**Nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers que nous pourrions ne pas parvenir à respecter ou à renégocier dans le futur.**

Notre capacité à maintenir et à obtenir des financements externes repose en grande partie sur notre situation financière.

La Ligne de garanties visée dans le facteur de risque “Des difficultés pour mettre en place des sources suffisantes de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients”, le prêt subordonné de € 1 563 millions (ramené à € 1 320 millions) signé le 30 septembre 2003 et renégocié le 24 décembre 2004 (le “Prêt subordonné”), la ligne de crédit syndiquée renégociée le 24 décembre 2004, actuellement d’un montant de € 703,5 millions (la “Ligne de crédit syndiquée”) et certains de nos autres contrats financiers contiennent des engagements nous imposant de respecter des critères financiers pré-définis (ou “covenants”). Voir Note 15 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

Au-delà de ces covenants, la plupart de nos accords de financement et de nos contrats d’émission de titres d’emprunts, y compris les Obligations Nouvelles, comportent des clauses de défaut croisé (“cross-default”) et d’exigibilité croisée (“cross-acceleration”), prévoyant qu’un défaut de paiement, une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d’un critère ou d’une quelconque autre obligation peut entraîner le remboursement anticipé de tout ou d’une partie importante de nos autres dettes, et peut également rendre nos lignes de crédit indisponibles en raison de l’existence de conditions préalables à leur utilisation. Dans l’hypothèse d’une telle demande de remboursement anticipé, nous pourrions ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser immédiatement cet endettement.

Notre capacité à respecter nos critères repose sur notre capacité à poursuivre la reprise de notre activité et de nos marges, la maîtrise de notre endettement et à maintenir un niveau de situation nette suffisant, chacun de ces éléments pouvant être affectés de manière négative par des facteurs exogènes. Dans l’hypothèse où nous ne respecterions pas nos contrats financiers, nos prêteurs pourraient exiger le remboursement anticipé immédiat de tous nos encours. Bien que dans cette hypothèse, nous nous efforcerions de trouver un accord avec nos créanciers pour qu’ils renoncent à ce droit ou qu’ils acceptent un avenant au contrat concerné, nous ne pouvons pas assurer que l’issue de ces négociations serait favorable.

**Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d’activité.**

Nous avons des obligations vis-à-vis de nos salariés et anciens salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations postérieures à la période d’activité dans la majorité des pays où nous sommes présents. En France, les indemnités de départ à la retraite sont définies par des conventions collectives, des accords spécifiques et des dispositions légales locales. Les indemnités de départ à la retraite en France sont financées grâce aux flux de trésorerie générés, et il n’y a pas d’obligation de disposer d’actifs distincts pour financer ces obligations.

Aux Etats Unis, au Royaume Uni et dans d’autres pays, nous avons des obligations résultant des conventions collectives, des régimes et plans de retraite et autres plans, dont certains s’accompagnent d’une obligation d’affecter des actifs à des trusts extérieurs au Groupe pour couvrir nos engagements. La baisse des marchés financiers au cours de l’exercice 2002/03 avait entraîné une chute dans la valeur de marché des actifs détenus par nos régimes de retraite. La reprise des marchés

financiers à partir de l'exercice 2003/04 a eu pour effet une augmentation de la valeur de marché des actifs détenus dans ces fonds, qui est cependant restée en deçà de la dette actuarielle.

En matière de prestations de retraite, licenciements et autres prestations postérieures à la période d'activité, nous avons au 31 mars 2004 une dette actuarielle de €3 633 millions et des actifs de couverture de € 2 263 millions. Au 31 mars 2004, nous avons reconnu un passif net de €485 millions au titre des prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité. Les passifs non reconnus, qui s'élevaient à €885 millions, seront amortis sur la valeur résiduelle d'activité moyenne des membres des plans, conformément aux principes comptables utilisés dans la préparation de nos comptes consolidés. Au 30 septembre 2004, sur la base des hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2003/2004, nous avons enregistré un passif net de €496 millions au titre des prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité, les pertes actuarielles non reconnues et non amorties s'élevant à €888 millions. Une nouvelle évaluation de nos engagements de retraite sera réalisée au 31 mars 2005.

De plus, en application de certains de nos plans à prestations définies, nous sommes obligés de financer en numéraire toute différence entre la valeur de marché des actifs affectés à ces plans et les niveaux de couverture prévus pour ces plans sur une période donnée. Nous ne pouvons pas garantir que nos obligations ou d'autres obligations dans le cadre de ces plans n'auront pas d'impact négatif sur notre trésorerie.

Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent notamment les taux d'actualisation, les rendements à long terme attendus de nos actifs en couverture, les taux d'augmentation des salaires et les prévisions de mortalité. Si les données réelles diffèrent des hypothèses utilisées, notamment en matière de taux d'actualisation et de rentabilité des actifs en couverture, les indemnités de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur notre trésorerie pour la couverture financière de nos obligations.

Sur la base des règles International Financial Reporting Standards ("IFRS") que nous serons obligés d'adopter pour l'exercice 2005/06, nous avons la possibilité, soit de reconnaître la totalité des pertes ou gains actuariels cumulés à la date de transition (c'est-à-dire le 1 avril 2005), soit de reconnaître une partie de ces pertes et gains seulement, la partie non reconnue, calculée depuis la mise en place des plans jusqu'à la date de transition aux IFRS, devant être reconnue sur la durée résiduelle d'activité moyenne des membres des plans. La reconnaissance de la totalité des pertes ou gains actuariels dans nos comptes 2005/06 aurait un impact significatif sur notre bilan.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans le Rapport Annuel 2003/04, au paragraphe "Rapport de Gestion – Analyse opérationnelle et financière – Liquidités et ressources financières – Engagements de retraite" et dans la Note 21 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004, ainsi que dans la Note 14 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

**Si nos prévisions de résultats ou de flux de trésorerie ne se réalisaient pas, nous pourrions être amenés à revoir l'évaluation de certains de nos actifs et à devoir les déprécier.**

Nos impôts différés actifs nets s'élevaient à €1 531 millions au 31 mars 2004 et €1 510 millions au 30 septembre 2004. Ces valorisations ont été établies sur la base de notre plan d'activité (ou "business plan") par pays.

Si nos résultats par pays étaient en deçà de nos prévisions et si par conséquent nous ne réalisions pas dans certains pays des résultats fiscaux suffisants permettant d'utiliser ces reports déficitaires avant leur échéance, nous devrions réexaminer la valorisation de ces actifs et le cas échéant les déprécier. Nous avons déprécié ces actifs à hauteur de €730 millions au 31 mars 2004 et de €704 millions au 30 septembre 2004. Les prévisions par juridiction des résultats imposables par juridiction du Groupe n'ayant pas été revues au 30 septembre 2004, nous considérons que les éléments qui nous ont permis de conclure au caractère récupérable des impôts différés actifs au 31 mars 2004 restent inchangés. Voir Note 6 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004. Une revue approfondie du caractère recouvrable des impôts différés actifs sera réalisée au 31 mars 2005. Toute nouvelle obligation de déprécier la valeur de ces actifs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Par ailleurs des écarts d'acquisition nets ainsi que d'autres immobilisations incorporelles nettes figurent à notre bilan consolidé pour des montants de €4 380 millions et de €5 608 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003. À ces mêmes dates, en plus de notre revue interne annuelle, nous avons mandaté un expert indépendant pour réaliser un rapport dans le cadre de notre test annuel de valorisation des écarts d'acquisition nets ainsi que des autres immobilisations incorporelles nettes. Cette évaluation a confirmé notre position selon laquelle les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés au-delà de l'amortissement annuel. Si dans le futur nos propres évaluations (ou celles qui pourraient être menées par des experts indépendants) concluaient que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et de nos autres immobilisations incorporelles était supérieure à la "juste valeur" de ces actifs (cette notion étant présentée en Note 7 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004 et Note 7 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004), nous serions amenés à devoir déprécier ces actifs au delà de la dépréciation annuelle normale, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats. Au 30 septembre 2004, nous avons conclu qu'il ne s'était pas produit d'événement rendant nécessaire la réalisation d'un test destiné à déterminer la nécessité d'une dépréciation exceptionnelle. Voir "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Comptes consolidés – Compte de Résultat – Amortissement des écarts d'acquisition" et Notes 2(j), 2(q) et 7 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

Dans certaines circonstances, il peut y avoir des différences entre les normes comptables françaises et les normes américaines (US GAAP) en conséquence de l'interprétation de l'US GAAP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe, dans le cadre de son interprétation des normes américaines, a conclu à la nécessité de déprécier intégralement les impôts différés actifs nets tel que requis par la norme SFAS 109 "Comptabilisation de l'impôt sur le revenu". Nos impôts différés actifs nets ont par conséquent fait l'objet d'une dépréciation complète dans nos comptes en normes américaines, pour l'exercice clos au 31 mars 2004, à la différence de nos comptes en normes françaises. Cette interprétation dans le cadre de la norme américaine était due à l'incertitude relative à la mise en œuvre de notre plan de financement ainsi que ses conséquences sur la situation financière du Groupe, et a entraîné une incertitude nous ayant obligé de procéder à une dépréciation complète de ces impôts différés en normes américaines. En dehors de ces circonstances, les différences entre les normes américaines et les normes françaises relatives aux impôts différés actifs ne devraient pas être significatives. Pour plus d'information, voir le paragraphe "Information financière – Réconciliation des Comptes Consolidés en Normes Françaises avec les Normes Américaines (US GAAP) – Dépréciation des impôts différés nets" dans le Rapport Annuel 2003/2004.

**Nous allons être tenus d’adopter de nouvelles normes comptables pour l’exercice commençant le 1 avril 2005, qui vont avoir un impact significatif sur la présentation de nos comptes consolidés et notre reporting financier.**

Nous préparons actuellement nos comptes consolidés conformément aux normes comptables françaises et nous préparons un tableau de passage entre les normes françaises et les normes comptables américaines (US GAAP) relatifs aux capitaux propres, au résultat net et à certaines autres informations financières. En juin 2002, le Conseil des Ministres de l’Union Européenne a adopté une nouvelle réglementation proposée par la Commission Européenne imposant à toutes les sociétés cotées en Europe d’appliquer les International Financial Reporting Standards (“IFRS”) pour les exercices commençant à compter du 1 janvier 2005. Les IFRS mettent l’accent sur la notion de juste valeur des actifs et passifs d’une société. L’application de ces nouvelles normes pourrait avoir un impact très significatif dans de nombreux domaines importants notamment la valorisation et la dépréciation des écarts d’acquisition et d’immobilisations incorporelles, la comptabilisation des coûts de développement, la juste valeur d’actifs corporels, la comptabilisation des engagements en matière de retraite, des titres de placement, et des instruments financiers dérivés ainsi que la classification entre dettes et capitaux propres. Des informations complémentaires sont fournies dans le Rapport Annuel 2003/04 au paragraphe “Rapport de Gestion – Analyse opérationnelle et financière – Passage aux IFRS”, ainsi que dans “Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Analyse opérationnelle et financière – Passage aux normes internationales de présentation de l’information financière” et, concernant l’impact des normes IFRS sur le traitement de nos engagements en matière de retraite, dans le facteur de risques “Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d’activité”. Ces changements de règles comptables ne donnent pas lieu à un changement de la valeur intrinsèque du Groupe et de ses activités, mais pourraient impacter la valeur comptable de certains postes du bilan. Dans la mesure où l’application des normes IFRS pourrait générer des différences éventuellement importantes par rapport aux comptes consolidés établis conformément aux normes comptables françaises, les méthodes utilisées par les analystes financiers pour mesurer les performances de notre Groupe ainsi que la valeur de nos titres cotés, tels que le rapport cours/résultat net ou les ratios d’endettement, pourraient s’en trouver affectées.

**Nos résultats, nos flux de trésorerie et le cours de nos actions sont exposés aux variations des taux de change.**

Une part significative de notre chiffre d’affaires et de nos charges est engagée en devises autres que l’euro. Les principales devises pour lesquelles nous avons été exposés à un risque de change significatif au cours de l’exercice 2003/04 et le premier semestre de l’exercice 2004/05 étaient le dollar américain, la livre sterling, le franc suisse, le réal brésilien, le yuan chinois, la roupie indienne, le zloty polonais et la couronne suédoise.

Notre politique de gestion du risque est la suivante :

- faire concorder, dans la mesure du possible, les devises dans lesquelles les ventes sont libellées avec celles dans lesquelles les dépenses relatives à ces ventes sont libellées (ou “couverture naturelle”) ; et
- couvrir le risque de change résiduel, correspondant aux montants non inclus dans la couverture naturelle.

Nous ne contractons aucune couverture spécifique de change sur nos actifs nets investis à l’étranger. Nous suivons étroitement nos positions de marché et analysons régulièrement les valorisations de

nos actifs. En outre, la quasi-totalité des transactions sur produits dérivés, autres que les contrats de change à terme, est structurée et mise en œuvre par notre trésorerie centrale, sauf dans les pays où du fait de contraintes juridiques, les contrats de change à terme sont négociés localement par nos filiales avec des banques locales.

À des fins de consolidation, les bilans de nos filiales étrangères consolidées sont convertis en euro au taux de change de la fin de la période, et leurs comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période concernée.

L'impact d'une telle conversion sur le bilan peut être significatif. Des variations, d'une période à l'autre, du taux de change moyen d'une devise particulière peuvent affecter de manière importante le chiffre d'affaires déclaré ainsi que les dépenses encourues dans ladite devise, tels que reflétés dans notre compte de résultat, ce qui peut par conséquent affecter de manière significative notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Les fluctuations du taux de change des devises dans lesquelles nous effectuons les principales dépenses de fabrication (euro, dollar américain, livre sterling, franc suisse, peso mexicain et réal brésilien) peuvent provoquer des distorsions entre notre position concurrentielle et celle de nos concurrents qui effectuent leurs dépenses dans d'autres devises. Notre compétitivité par rapport à nos concurrents peut ainsi être réduite par l'appréciation des principales devises que nous utilisons par rapport à celles utilisées par nos concurrents. Des informations complémentaires sont données dans le Rapport Annuel 2003/04, au paragraphe "Rapport de Gestion – Analyse opérationnelle et financière – Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt" et dans la Note 29 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

Nos actions sont négociées en euros sur le Premier Marché d'Euronext Paris. La valeur des actions telle qu'exprimée dans d'autres devises est susceptible de fluctuer en fonction de l'évolution des taux de change entre l'euro et ces autres devises. En conséquence, les variations des taux de change pourraient affecter les montants reçus par nos actionnaires si ces derniers convertissent des dividendes ou des produits de cessions d'actions en devises locales.

**Nous pourrions rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de nos mesures de restructuration, ce qui pourrait affecter nos résultats, limiter notre capacité à réduire notre endettement et à adapter nos capacités de production à notre carnet de commandes.**

En mars 2003, nous avons annoncé un plan d'actions, dont l'un des principaux volets était la réduction des coûts et l'amélioration de notre performance opérationnelle. Au cours des exercices 2003/04 et 2004/05, nous avons accéléré ces mesures. En outre, pour adapter notre capacité de production à notre carnet de commandes, nous avons notamment annoncé des plans de restructuration industrielle dans tous les Secteurs, à l'exception de Marine dans lequel nous mettons en place des programmes de retraite anticipée.

Nos programmes de restructuration sont soumis à des procédures d'information et de consultation des employés, dans chacun des Secteurs, fonctions et pays concernés. En ce qui concerne le programme de restructuration annoncé au cours de l'exercice 2003/04, nous avons achevé les mesures de restructuration et réalisé environ 75 % de nos objectifs de réduction d'effectifs. De nouveaux programmes concernant plus de 1 000 personnes ont été annoncés et lancés pour l'exercice 2004/05. Voir également "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Progrès concernant des problèmes opérationnels particuliers". Nous ne pouvons cependant pas garantir que nous atteindrons tous les objectifs fixés dans nos plans d'actions. Une partie de ces mesures de restructuration implique des fermetures de sites et des réductions d'effectifs, afin de réduire les coûts et de

rationaliser nos opérations. Ces restructurations, qui comprennent des fermetures de sites, pourraient affecter nos relations avec nos employés, les collectivités locales et les tiers en général, et ont déjà entraîné et pourraient continuer à entraîner des grèves et des manifestations.

Ces événements pourraient par conséquent affecter notre activité et nos résultats. De plus, si nous rencontrons des difficultés importantes dans la mise en oeuvre de nos mesures de réduction des coûts et d'optimisation de notre performance opérationnelle, notre activité et nos résultats pourraient être affectés de manière significative et nous pourrions ne pas atteindre nos objectifs annuels d'économies dans les délais initialement prévus.

**Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, à négocier des conditions de paiement satisfaisantes avec nos clients et nos fournisseurs ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, nous pourrions être contraints de rechercher de nouvelles sources de financement à l'avenir.**

La structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour les projets à long terme, qui représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires. Ce poste comprend les avances initiales effectuées par les clients ainsi que les paiements au prorata de l'avancement des travaux, tels que prévus contractuellement. Ces avances nous permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Notre capacité à négocier et à collecter les avances clients est en grande partie liée à la confiance que les clients placent en nous. Pour plus d'informations sur ces avances et acomptes, voir dans le Rapport Annuel 2003/04 le paragraphe "Rapport de Gestion - Analyse opérationnelle et financière - Comptes consolidés - Bilan - Avances et acomptes reçus" et les Notes 12 et 13 et 16 des Comptes consolidés au 31 mars 2004. Voir également "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Comptes consolidés - Bilan - Avances et acomptes reçus" et la Note 11 des Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

Les dépenses encourues dans le cadre de projets à long terme sont étalées sur la durée de vie du projet, qui peut aller typiquement de deux à cinq ans selon la nature du contrat. Dans la phase initiale du projet - conception et organisation - les dépenses sont généralement peu élevées. Le rythme des dépenses s'accélère ensuite pendant la phase d'exécution, pour ralentir à nouveau en fin de projet, lors des phases d'installation et/ou de mise en service. Dans ce schéma, et durant les phases initiales du projet, le montant des acomptes et des paiements reçus excède souvent les coûts directement imputables au projet concerné.

Nous pourrions être contraints d'accepter des conditions de paiement moins favorables que celles dont nous bénéficions auparavant, et ne pas être en mesure de répercuter ces nouvelles conditions sur nos sous-traitants ou fournisseurs. Notre capacité à obtenir des échéances de paiement satisfaisantes de la part de nos fournisseurs est en grande partie limitée par leur perception de notre solidité financière. Une réduction de notre carnet de commandes pourrait également entraîner une réduction du montant des avances et acomptes de nos clients.

Les provisions pour risques et charges s'élevaient à €3 489 millions au 31 mars 2004 et €3 275 millions au 30 septembre 2004. Si les risques provisionnés se matérialisaient, si l'utilisation de ces provisions s'accélérait ou si nous étions obligés d'augmenter nos provisions du fait d'événements ou d'aléas imprévus, nous pourrions être contraints d'affecter des montants significatifs de notre trésorerie à ces risques et charges. En raison de notre situation financière actuelle, il est peu probable que nous puissions augmenter de manière significative nos emprunts à court terme.

En conséquence de ces facteurs, nos besoins en trésorerie pourraient continuer à augmenter, notre situation de trésorerie nette pourrait s'en trouver réduite ce qui pourrait nous conduire à devoir

trouver de nouvelles sources de financement. À court terme, nous n'avons pas encore la certitude de pouvoir trouver des sources alternatives de financement, ou d'en obtenir à des conditions commerciales satisfaisantes. Voir également ci-dessus "Des difficultés pour mettre en place de nouvelles sources de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients."

**Nos produits incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison.**

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons parfois lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. De ce fait, le temps disponible pour réaliser des essais étant réduit, le risque de défectuosité des produits est accru ainsi que les conséquences financières qui en découlent. Il arrive parfois que nous découvriions qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, il est nécessaire que nous procédions à de telles modifications sur un grand nombre de produits. En outre, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent des clauses contraignantes de garantie après-vente et de pénalités liées notamment aux performances, à la disponibilité et aux retards de livraison de nos produits. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent au client de mettre fin au contrat ou de rendre l'équipement si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. L'existence de telles stipulations contractuelles ainsi que les pressions imposant un développement, une conception et une fabrication accélérée de nos nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants.

Les problèmes liés aux turbines à gaz GT24/GT26, ainsi que ceux liés aux trains au Royaume-Uni, sont des exemples majeurs de ce risque. Les problèmes liés aux turbines à gaz GT24/GT26 sont exposés dans (i) le Rapport Annuel 2003/04 aux paragraphes "Rapport de Gestion - Commentaire général - Avancement de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04" et, "Rapport de Gestion - Analyse opérationnelle et financière - Power Turbo-Systems", et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004, et (ii) "Rapport de Gestion au 30 septembre 2004 - Principaux événements du premier semestre 2004/05 - Progrès concernant des problèmes opérationnels particuliers" et dans la Note 13 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004. Les problèmes des trains au Royaume-Uni sont exposés dans le Rapport Annuel 2003/04 aux paragraphes "Faits marquants de l'exercice" et "Rapport de Gestion - Analyse opérationnelle et financière - Transport" et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004. Nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux liés aux difficultés rencontrées sur les turbines GT24/GT26, les trains régionaux au Royaume-Uni et sur d'autres de nos produits et contrats de services d'entretien ne sera pas supérieur à l'estimation des dépenses supplémentaires provisionnées. Nous ne pouvons pas non plus garantir que l'échelonnement des dépenses sera conforme aux estimations actuelles. De plus, nous ne pouvons garantir que nos programmes de réduction des coûts (notamment concernant nos turbines à gaz GT24/GT26) nous permettront d'obtenir l'intégralité des réductions escomptées.

Nous avons récemment identifié un problème sur les membranes d'isolation dans le premier des trois méthaniers qui doivent être livrés par notre filiale Chantiers de l'Atlantique. Nous avons commencé à examiner les problèmes techniques et contractuels soulevés, mais compte tenu du stade très préliminaire de cet examen, nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer les initiatives nécessaires pour remédier à ce problème ou son impact financier. Par conséquent, nous ne pouvons garantir à ce jour qu'il n'en résultera pas des coûts financiers significatifs pour le Groupe.

Le montant total et l'engagement des dépenses dans le temps (notamment des pénalités et dommages-intérêts) de même que les économies effectivement obtenues grâce à nos plans d'actions, sont susceptibles de varier en fonction d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels figurent :

- les résultats des litiges et négociations avec certains clients ;
- les dépassements de coûts engendrés par la fabrication des composants modifiés ;
- les retards et les dépassements de coûts dans la modification des produits, dans la livraison des produits modifiés, ou dans l'acceptation par les clients et la mise en oeuvre des programmes de modifications techniques ;
- la prolongation des délais contractuels de mise au point ;
- l'application de pénalités par les clients ;
- les performances futures des équipements modifiés ;
- notre capacité à développer des modifications ultérieures qui amélioreront encore les performances des équipements ;
- notre capacité à atteindre nos objectifs des plans de réduction de coûts; et
- la disponibilité d'une quantité suffisante de pièces de rechange et de matières premières.

Étant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons en aucun cas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés ou retards avec nos produits, cela malgré les processus de validation techniques mis en place dans le Groupe. De telles difficultés ou retards pourraient avoir des conséquences financières significatives, d'affecter négativement notre réputation et notre capacité à vendre d'autres produits et avoir un effet négatif important sur notre situation financière ou sur notre résultat opérationnel, ou entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence.

**Nous avons accordé une assistance financière lors de l'achat par nos clients de certains de nos produits, ce qui nous expose aux risques sur le long terme de défaillance de nos clients ou à leur faillite.**

Sur le marché de l'énergie et des infrastructures de transport, les clients demandent occasionnellement à leurs fournisseurs, tels que nous, de les assister dans le financement de leurs achats ou de leurs projets. Ceci est particulièrement vrai dans le Secteur Marine. Cette assistance peut prendre la forme de garanties financières des prêts consentis aux clients ou de prises de participation dans des entités mettant en oeuvre certains projets sur le long terme. Ce financement nous expose à des risques sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite, qui entraînent la mise en jeu de nos garanties ou la diminution de la valeur de nos prises de participation. Nous ne nous sommes pas engagés à garantir les dettes de nos nouveaux clients depuis fin 1999 et nous n'entendons pas, à l'avenir, souscrire de tels engagements.

Au 30 septembre 2004, notre exposition au titre du financement des ventes s'élevait à €884 millions, dont € 312 millions pour le Secteur Transport, et € 567 millions pour le Secteur Marine (€313 millions relatifs à Renaissance Croisiers ayant déposé son bilan en septembre 2001, €120 millions relatifs à Festival Croisiers ayant déposé son bilan en mai 2004 et €134 millions relatifs à trois autres opérateurs en activité). Notre exposition au titre du financement des ventes est présentée en détail dans "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Engagements hors bilan et

obligations contractuelles” et dans les Notes 9 et 18 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

Au 30 septembre 2004, en application du Règlement CRC 2004-3, nous avons procédé à la consolidation par intégration globale d’entités ad-hoc, incluant quatre entités propriétaires de navires sur lesquels nous sommes exposés au titre du financement des ventes. La consolidation de ces entités a donné lieu à une augmentation de nos actifs de €762 millions et d’un montant équivalent de notre passif (dont € 558 millions de dettes financières) avant élimination des opérations intra-groupe. Notre exposition globale au titre de ces entités, généralement limitée aux garanties consenties ou à notre investissement, s’élevait à €219 millions au 30 septembre 2004.

En janvier 2004, face au non-respect par Festival de certaines de ses obligations financières, une procédure visant à immobiliser trois navires construits par notre filiale les Chantiers de l’Atlantique à Festival et à mettre fin aux chartes avec Festival a été engagée par les établissements financiers concernés pour deux navires (European Vision et European Stars) et par son propriétaire pour le troisième navire (Mistral). Les trois navires ont été vendus au cours du premier semestre de l’exercice 2004/05 par enchère forcée sur leurs lieux d’immobilisation respectifs. L’European Vision et l’European Stars ont été acquis par une société tierce, le Mistral ayant été acquis par Auro Shipping, une société appartenant au Groupe ALSTOM, puis revendu à Iberojet Cruceros, une société tierce. Le Mistral devrait être livré à Iberojet Cruceros en mars 2005.

Nous ne pouvons pas garantir que ces provisions actuelles seront suffisantes pour couvrir les risques futurs liés au financement des ventes de Marine. De façon générale, une détérioration des marchés pourrait nous exposer à un risque accru de défaillance ou de faillite de certains de nos clients et entraîner des pertes supérieures aux provisions que nous avons constituées, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre situation financière et notre résultat d’exploitation.

#### **Nous sommes exposés au risque de crédit de certains de nos clients.**

Si nos clients ne nous avancent pas les fonds nécessaires pour couvrir nos dépenses pendant la phase de mise en oeuvre de nos contrats, nous nous exposons au risque qu’ils se trouvent dans l’incapacité d’accepter la livraison ou à leur défaut de paiement lors de la livraison. Dans ce cas, nous pourrions ne pas recouvrer les dépenses engagées dans le projet et être incapables de réaliser les marges opérationnelles prévues lors de la conclusion du contrat. Nous réduisons actuellement ce risque par des négociations avec nos clients en vue d’obtenir de leur part des paiements plus rapides au prorata de l’avancement des travaux et par des procédures de gestion du risque, notamment par la mise en place de couvertures souscrites auprès d’assureurs privés ou publics ou d’autres instruments de couverture ad-hoc.

Au cours de l’exercice 2003/04, nos dix principaux clients ont représenté 15,5 % de notre chiffre d’affaires. Si l’un de nos principaux clients venait à être dans l’impossibilité de respecter ses engagements, du fait d’une faillite ou pour toute autre raison, nous pourrions ne pas recouvrer tout ou partie des coûts engagés sur ces projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière ou résultat d’exploitation.

#### **Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats.**

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Des variations d’activité au titre de ces contrats peuvent entraîner de fortes variations de notre chiffre d’affaires et de notre résultat opérationnel d’un exercice à l’autre. Au 31 mars 2004, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 19,7 %

de l'ensemble de notre carnet de commandes. De manière générale, le chiffre d'affaires comptabilisé concernant un projet peut varier de manière significative en fonction de l'état d'avancement du projet concerné.

Du fait de ces variations, la rentabilité de certains de nos contrats peut affecter de manière importante nos résultats sur une période donnée. En outre, la profitabilité d'un contrat et/ou notre chiffre d'affaires, nos résultats et nos flux de trésorerie peuvent être affectés par les éléments suivants :

- retenue de paiements de la part de clients ;
- refus de nos fournisseurs de maintenir des conditions de paiement satisfaisantes ;
- retard dans l'obtention de grands contrats ;
- ajournement de contrats déjà obtenus ;
- survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis ou incompatibilité de ces équipements avec les infrastructures existantes ;
- difficultés rencontrées par nos clients pour obtenir des financements adéquats, à des conditions raisonnables ;
- difficultés pour obtenir les permis ou autorisations gouvernementaux requis ;
- coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projet ;
- manquements de la part de fournisseurs, de sous-traitants ou de partenaires dans un consortium ;
- défauts de paiements et/ou faillite de clients ; et
- modifications de la législation ou de la fiscalité applicable.

Outre les éléments présentés ci-dessus, les marges bénéficiaires réalisées sur certains de nos contrats peuvent s'avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les coûts et la productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat.

Nous avons mis en place des procédures de contrôle des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en cours de réalisation, en vue d'améliorer et de mieux formaliser les procédures dans les Secteurs. Cependant, nous ne pouvons garantir que nos initiatives seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards, de surcoûts ou de performances techniques dégradées pouvant entraîner le paiement de pénalités ou de dommages-intérêts. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de nos contrats à prix fixe.

#### **Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.**

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur chacun de nos marchés, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certaines niches de marché. La consolidation de l'industrie se renforce globalement, et les principaux intervenants adoptent une stratégie d'expansion globale. Cette concurrence a entraîné une baisse des prix et une détérioration des modalités de paiement en faveur de nos clients. En réponse à cette tendance, nous avons adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d'amélioration de notre performance.

Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrions continuer à l'être, notamment du fait de notre endettement et de notre situation financière.

**Les cessions d'activité et actifs que nous effectuons font généralement l'objet de garanties susceptibles de nous conduire à payer des indemnités à l'acquéreur.**

Nous avons récemment cédé un nombre d'activités et d'actifs, notamment nos activités du secteur T&D et nos activités Turbines Industrielles. Comme il est d'usage, nous avons accordé certaines garanties au titre de l'activité ou des actifs cédés et, en conséquence, nous pouvons être conduit à payer des indemnités à l'acquéreur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur nos résultats et notre situation financière.

Nous avons accordé des garanties et avons reçu des réclamations liées à la cession de certaines de ses activités dont l'ancien Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles, l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie. Pour une description de certaines cessions récentes, voir "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 – Principaux événements du premier semestre de l'exercice 2004/05", et "Autres risques" ci-après.

Nous avons reçu un certain nombre de demandes d'Areva à la suite de son acquisition du Secteur T&D, notamment en rapport avec les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et avec une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues sommes versées par un intermédiaire qui pourrait conduire une des entités cédée du secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

**ALSTOM fait actuellement l'objet de différentes procédures relatives à des violations alléguées de la législation en matière boursière, en France et aux États-Unis.**

ALSTOM, certaines de ses filiales, et certains membres de sa direction et de son conseil d'administration sont impliqués en France et aux États-Unis dans des enquêtes concernant des violations alléguées de la législation boursière et ont été appelés comme défendeurs dans le cadre d'un certain nombre de procédures de droit boursier, notamment des recours collectifs aux États-Unis ("class actions"). Notre direction a consacré et pourrait continuer dans le futur à devoir consacrer du temps et des efforts considérables à ces enquêtes et procédures judiciaires. Nous avons pleinement coopéré et avons l'intention de continuer à coopérer dans le cadre de ces enquêtes et de nous défendre vigoureusement dans le cadre de ces procédures judiciaires. Nous ne pouvons cependant pas garantir que l'issue de ces enquêtes et procédures n'aura pas d'impact défavorable significatif sur notre activité, nos résultats et notre situation financière. Pour plus d'information concernant ces procédures et les réclamations et les litiges en général, voir "Autres risques".

**La décision de la Commission Européenne approuvant les plans de financement de 2003 et 2004 est soumise à la condition du respect des engagements pris tant par l'Etat Français que par la Société et pourrait faire l'objet de recours par des tiers.**

Le 7 juillet 2004, la Commission européenne a approuvé nos plans de financement qui sont désormais en vigueur, voir "Rapport de Gestion au 30 septembre 2004 – Principaux événements du premier semestre de l'exercice 2004/2005 – Plans de financement – Approbation de la Commission Européenne et engagements". La décision de la Commission peut faire l'objet d'un recours par un tiers pendant une période d'environ trois mois suivant sa publication officielle. A ce jour, il n'y a

pas eu de tel recours déposé auprès de la Commission porté à la connaissance de la Société, mais la Société ne peut garantir que de tels recours ne seront pas déposés dans le futur.

De plus, la décision de la Commission européenne est soumise à la condition du respect des engagements pris par l'Etat Français pour le compte de la Société. Si la Société ne respecte pas ces conditions, la Commission pourrait modifier sa décision et enjoindre à l'Etat Français de récupérer tout ou partie de l'aide versée à la Société dans le cadre de ses plans de financement. Les engagements pris par la Société, et notamment le programme de cessions d'actifs, sont en cours de réalisation. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de trouver des acheteurs potentiels pour ces actifs ou ces activités, de réaliser les ventes avec des acheteurs potentiels une fois identifiés ou de les réaliser dans les conditions souhaitées. En conséquence, bien que la Société n'anticipe pas de manquement aux engagements requis par la Commission, elle ne peut garantir qu'ils seront nécessairement remplis.

## **3.2 Autres risques**

### **3.2.1 Risques Juridiques**

#### **(a) Réclamations et litiges généraux**

Nous sommes engagés, tant en demande qu'en défense, dans un certain nombre de procédures contentieuses, principalement en matière contractuelle, survenues dans le cadre normal de nos activités. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activité, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec nos partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à approximativement €492 millions dans un contentieux particulier (USD 611 millions). Ces procédures pourraient avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou les résultats de nos opérations si leur conclusions étaient négatives. Dans certains litiges, les montants qui nous sont réclamés, ne sont pas déterminés. Tous les litiges et réclamations en matière contractuelle dans lesquels nous sommes engagés sont revus régulièrement par nos chefs de projets en liaison avec la direction des Secteurs concernés, et sont revus semestriellement en liaison avec nos commissaires aux comptes, afin de déterminer un niveau approprié de provisions. Les montants provisionnés concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

#### **(b) Réclamations et litiges relatifs à l'amiante**

Nous sommes soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. Notre politique a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de nos fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, nous avons, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans notre Secteur Marine et dans une moindre mesure dans nos autres Secteurs.

Au 31 décembre 2004, en France, nous avons connaissance d'environ 2 523 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de nos employés, anciens employés ou des tiers, du fait de nos activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 2 523 cas, environ 255 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains de nos employés ou anciens employés. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines de nos filiales, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des Caisses de la Sécurité Sociale. Toutefois, un arrêt de la Cour de Cassation du mois de décembre 2004 a décidé que lorsque l'employeur est condamné pour faute inexcusable, une partie des dommages (à savoir la partie relative au "préjudice personnel") devra être supportées par lui dans certaines conditions relatives à la procédure. Bien que nous ne puissions le garantir, nous estimons que les cas où ALSTOM aurait à supporter certaines conséquences financières de la faute inexcusable ne représentent pas une exposition significative et nous n'avons pas constitué de provisions en conséquence.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, nous faisons l'objet au 31 décembre 2004 d'environ 156 procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles nous sommes indemnisés par ABB.

Nous faisons également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles nous avons fait valoir nos droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que nous avons acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, nous pensons qu'aux termes de ce plan, elle aurait été protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (bankruptcy court) le 23 juin 2003 et par le tribunal fédéral de première instance (United States federal district court) le 31 juillet 2004. Par la suite, cette dernière ordonnance a cependant fait l'objet d'un appel et la Cour d'Appel fédérale (United States Court of Appeals for the Third Circuit) a annulé cette décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal fédéral. En conséquence, à moins que la Cour Suprême des États Unis rejette en appel la décision de la Cour d'Appel fédérale, la confirmation de ce plan fera l'objet d'une poursuite de la procédure devant le tribunal fédéral de première instance et/ou le tribunal des faillites (bankruptcy court). Dans ce cas il est probable que le plan doive être modifié et qu'un plan ainsi modifié doive faire l'objet d'une nouvelle procédure d'approbation des créanciers et des demandeurs dans les affaires relatives à l'amiante.

Au 31 décembre 2004, nous faisons l'objet d'environ 56 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 536 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, nous

considérons que nous disposons de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, nous faisons valoir nos droits à indemnisation auprès de tiers.

Nous n'avons pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 31 décembre 2004, un total de 201 plaintes impliquant environ 17 758 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante au États-Unis ci-dessus, nous considérons qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre nous, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou de l'arrêt des poursuites.

Nous faisons également l'objet de réclamations relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant nos employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni. Au 31 décembre 2004, nous faisons l'objet d'environ 150 réclamations relatives à l'amiante au Royaume-Uni. Nous avons comptabilisé une provision d'environ €3 millions concernant ces réclamations.

Bien que l'issue de l'ensemble des cas en cours liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, nous considérons que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur notre situation financière. Nous ne pouvons pas assurer que le nombre des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas que nous pourrions avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur notre situation financière.

### **(c) Réclamations et litiges liés à Royal Caribbean Cruises**

En juin 1995, ALSTOM Power Conversion (auparavant Cegelec SA, puis ALSTOM Industrie) a conclu un contrat de développement et de coopération avec Rolls Royce AB (auparavant Kamewa AB) pour le développement de moteurs à propulsion électrique (ou "pods"). En avril 1998, ALSTOM Power Conversion et Rolls-Royce AB ont créé un consortium ayant pour objet la conception, la production, la commercialisation et la vente de Pods sous la marque Mermaid ("le Consortium Mermaid"). Le moteur à propulsion électrique est une technologie, qui peut être mise en place en remplacement de l'ensemble de propulsion (moteur électrique et arbre d'hélice) et du gouvernail. Le moteur à propulsion électrique fait partie de l'unité de propulsion intégrée située sous la coque du navire.

À ce jour, le consortium Mermaid a livré 49 moteurs à propulsion électrique, dont 29 ont été vendus aux Chantiers de l'Atlantique, une filiale de notre Secteur Marine. Les Chantiers de l'Atlantique ont à ce jour livré onze navires de croisière équipés de ces moteurs à propulsion électrique à six croisiéristes. Parmi ceux-ci, entre juin 2000 et mai 2002, les Chantiers de l'Atlantique ont livré quatre nouveaux navires de croisière "Millenium Class" à Celebrity Cruises, une des marques de Royal Caribbean Cruises Ltd. ("RCCL").

Certains de ces navires équipés de pods, dont les quatre navires livrés à RCCL ont connu des problèmes techniques relatifs aux moteurs à propulsion électrique, qui ont entraîné une mise hors service temporaire pour permettre une réparation en cale sèche en période de garantie. Cette mise hors service a dû être réalisée à plusieurs reprises sur certains de ces bateaux. Dans un cas, une panne du moteur à propulsion électrique est survenue au cours des essais du navire, entraînant un retard de livraison de ce navire. Dans le cadre de l'organisation Mermaid, les problèmes techniques relatifs aux moteurs à propulsion électrique sont de la responsabilité d'ALSTOM Power Conversion en ce

qui concerne les défaillances électriques et de la responsabilité de Rolls-Royce pour la partie relative aux défaillances mécaniques. Concernant toutes les réparations au cours de la période de garantie, les Chantiers de l'Atlantique ont des obligations directes d'indemniser ses clients pour le coût de réparation des bateaux, mais ont certains droits à remboursement de ces coûts à l'encontre des membres du Consortium Mermaid responsable des défaillances.

Le 7 août 2003, RCCL et différentes filiales du groupe RCCL, dont Celebrity Cruises, ont déposé une plainte auprès de la cour de Miami en Floride (State Court of Miami), contre Rolls-Royce plc, Rolls Royce AB, d'autres filiales américaines du groupe Rolls-Royce, ALSTOM Power Conversion S.A, ALSTOM Inc., ALSTOM Power Conversion Inc. et Marine Service Partners Inc. Dans cette affaire qui est actuellement en cours, RCCL réclame un montant de dommages et intérêts estimés à environ €242 millions (US dollars 300 millions), sur le fondement de déclarations prétendument erronées dans la vente des moteurs à propulsion électrique, et de prétendues négligences dans leur conception et leur construction. ALSTOM et Rolls-Royce contestent avec vigueur cette réclamation.

Bien que nous estimions la réclamation de RCCL sans fondement, nous ne pouvons pas assurer qu'il n'y aura pas de décisions défavorables dans ce domaine qui pourraient avoir un impact sur notre situation financière et nos résultats. Nous ne pouvons pas non plus assurer que nous ne rencontrerons pas d'autres difficultés ou ne subiront pas d'autres coûts en relation avec les pods du Consortium Mermaid, compte tenu de la sophistication et de la complexité de ces produits.

#### **(d) Enquête du procureur de Milan**

Au cours du premier semestre 2003, le procureur de la ville de Milan a commencé une enquête concernant certains constructeurs d'équipement d'énergie, incluant certaines filiales d'ALSTOM et une société publique italienne cliente d'ALSTOM, concernant le paiement allégué qui aurait été effectué à certains membres de la direction de cette dernière société dans le cadre d'appels d'offre, pour des contrats d'achat d'équipements. Le procureur allègue qu'un tiers, agent d'ALSTOM, aurait effectué un paiement illicite à des membres de la direction du groupe italien, dans le cadre d'un contrat signé en juin 2001. À ce jour, le procureur a interrogé divers employés d'ALSTOM et émis une notification formelle d'enquête, mais n'a établi de charges formelles contre aucun employé du Groupe. ALSTOM a pleinement coopéré avec le procureur de Milan dans cette affaire et entend continuer de le faire.

Nous n'avons pas connaissance de fautes de nos employés concernant ces paiements présumés illicites. Toutefois, nous n'avons aucune assurance que cette enquête n'aura pas un effet négatif sur les filiales d'ALSTOM. Tout développement défavorable relatif à cette enquête, notamment toute poursuite à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait entraîner des sanctions civiles ou pénales contre les filiales concernées ou pourrait notamment affecter l'image d'ALSTOM et son activité, ainsi que sa capacité à obtenir des contrats publics d'énergie.

#### **(e) Procédure administrative au Mexique**

Une procédure administrative a été lancée par le Ministère de la fonction publique du Mexique à l'encontre de deux filiales au Mexique, dont l'une appartenait à notre Secteur Transmission & Distribution (cédé en janvier 2004 à Areva), concernant des paiements allégués, qui auraient été effectués par un agent du Groupe à certains membres de la direction d'une société publique, et qui seraient relatifs à l'obtention de contrats de la part de celle-ci. Cette procédure a donné lieu à une instruction du Ministère excluant les sociétés en question des appels d'offres publics au Mexique pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Cette instruction a été suspendue par un tribunal mexicain et fait actuellement l'objet de procédures judiciaires qui sont toujours en cours. Nous

coopérons pleinement avec les autorités mexicaines dans cette affaire. Toutefois, nous n'avons aucune assurance que l'instruction du Ministère sera définitivement annulée ou que cette procédure n'aura pas d'effet commercial négatif sur les deux sociétés ou le Groupe dans son ensemble. Tout développement défavorable pourrait entraîner d'autres procédures civiles ou pénales.

**(f) Enquête relative à ALSTOM Transportation Inc.**

Le 30 juin 2003, nous avons annoncé que le Groupe, aidé par des avocats et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne, à la suite de la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc. (ATI) à New York, une de nos filiales américaines. Faisant suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigation des États-Unis (ou "FBI") et la SEC ont commencé à mener une enquête non officielle. Nous estimons que l'enquête du FBI est actuellement en sommeil.

Nous avons également annoncé que la revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence nous avons comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les comptes consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, nous avons annoncé que nous avons connaissance du fait que la SEC menait une enquête formelle liée à sa précédente enquête.

Nous avons pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entendons continuer à le faire. L'enquête de la SEC est en cours et nous ne pouvons pas prévoir ses conclusions ou la date à laquelle elle sera clôturée. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre nous, ce qui pourrait limiter notre capacité à obtenir aux États-Unis des contrats publics, financés par un État dans le domaine d'activité Transport, ou affecter de façon significative notre activité. Notre direction a consacré, et pourrait continuer à devoir consacrer, d'importants efforts aux actions internes et externes concernant ATI.

**(g) Recours réputé collectif aux États-Unis ("putative class action")**

ALSTOM, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction et de son Conseil d'Administration ont été cités à comparaître aux États-Unis dans le cadre de plusieurs recours en justice dont la qualification de recours collectifs (ou "class action") n'a pas été reconnue à ce jour et qui ont été engagés entre août et octobre 2003 au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'ADR ("American Depositary Receipts") ou d'autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates entre le 17 novembre 1998 et le 30 juin 2003. Ces recours allèguent la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié et de la Section 11 du Securities Act de 1933, tel que modifié. Ces recours ont pour fondement différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits significatifs et/ou que des faits significatifs nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses, auraient été omis, cela dans plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les actionnaires, qui allèguent avoir été lésés, auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle.

Les plaignants, cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de recours collectifs (ou “class action”), des dommages-intérêts d’un montant non déterminé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d’avocats inclus. Deux de ces recours ont été volontairement abandonnés par les plaignants et les autres cas ont été consolidés en une procédure devant le Federal District Court du Southern District de New York. Nous avons l’intention de nous défendre avec vigueur contre cette action en justice mais nous ne pouvons pas garantir qu’elle soit conclue sans conséquence financière significative pour le Groupe ou effort important de la part de la direction de la Société.

#### **(h) Autres procédures judiciaires**

ALSTOM s’est constitué partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire conduite par un juge du Tribunal de Grande Instance de Paris au sujet d’un prétendu versement illégal à des membres du gouvernement en liaison avec le transfert du siège social du secteur Transport en 1994, versement qui aurait été approuvé par d’anciens membres de la direction du Groupe. ALSTOM a décidé de se joindre à la procédure civile en cours en vue d’obtenir la restitution des sommes dues.

Une association française d’actionnaires minoritaires, l’APPAC, a déposé une plainte pénale contre X au Tribunal de Grande Instance de Paris. La plainte spécifie notamment qu’ALSTOM aurait divulgué des informations fausses et trompeuses concernant sa situation et ses perspectives. ALSTOM n’a pas reçu de notification officielle de cette plainte et ne connaît pas le contenu des allégations qu’elle contient.

D’anciens membres de la direction d’ALSTOM et des dirigeants actuels ont été interrogés par des inspecteurs de la Commission des opérations de bourse, (maintenant l’Autorité des marchés financiers “AMF”), dans le cadre de l’enquête de l’AMF concernant les communications faites par le Groupe et les transactions effectuées sur les titres ALSTOM depuis le 31 décembre 2001 et des lettres de griefs ont été émises par l’AMF à l’encontre de ces deux personnes. ALSTOM coopère pleinement avec l’AMF dans le cadre de cette enquête.

Nous ne pouvons pas garantir que les différentes procédures décrites ci-dessus ne donneront pas lieu à des décisions défavorables pour la réputation et la situation financière d’ALSTOM.

#### **(i) Autres risques juridiques**

Beaucoup de nos activités sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. A ce jour, nous n’avons pas subi d’effet défavorable significatif sur notre réputation, nos opérations, notre situation financière ou nos résultats, au titre du droit de la concurrence national, Européen ou Américain. Cependant, nous ne pouvons garantir que l’application de ces lois n’aura pas dans le futur un tel effet défavorable significatif. Bien que nous opérons dans des marchés souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, nous avons été informés que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission Européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de postes blindés, incluant l’activité du secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. Nous coopérons avec Areva dans cette affaire.

Compte tenu de la nature des produits que nous vendons, nous conduisons une part significative de notre activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque que des paiements interdits soient effectués par nos employés ou agents. Nous nous efforçons activement d’assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et nous avons mis en place des procédures de

contrôle internes afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, compte tenu de l'étendue de nos opérations à travers le monde, nous ne pouvons garantir qu'aucun problème ne surviendra dans le futur ni que de tels problèmes n'auront pas un effet significatif sur notre réputation, nos opérations, nos situation financière ou nos résultats. Un nombre limité d'employés et d'agents de notre Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits (voir également ci-dessus "Enquête du procureur de Milan" et "Procédure administrative au Mexique").

À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'autres procédures susceptibles d'affecter de façon défavorable nos opérations, notre situation financière ou nos résultats.

Certaines sociétés de notre Groupe sont liées par des clauses de confidentialité portant sur certains contrats importants conclus dans le cadre normal de leurs activités. Le non-respect de ces clauses pourrait entraîner le paiement d'indemnités ou donner lieu à d'autres actions susceptibles d'affecter de façon défavorable nos opérations, notre situation financière ou nos résultats.

### **3.2.2 Propriété intellectuelle**

Nous sommes propriétaires ou nous bénéficions de licences permettant l'utilisation de diverses marques, de divers brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle. Tous ces droits contribuent à la bonne marche de notre activité, mais aucune licence n'a, à elle seule, à ce jour, une importance significative pour nos activités.

### **3.2.3 Risques de marché**

Nous sommes, à l'occasion de nos activités, exposés à différents risques de marché, notamment des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit. Des informations détaillées concernant l'exposition d'ALSTOM aux risques de marché figurent dans le Rapport Annuel 2003/04 au paragraphe "Rapport de Gestion – Analyse opérationnelle et financière – Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt" et dans la Note 29 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

### **3.2.4 Risques de liquidité**

Nos contrats de financement contiennent un certain nombre d'obligations de respecter certains ratios ou autres engagements financiers ("financial covenants") ainsi que des clauses en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative. Si nous ne respectons pas les engagements résultant de ces contrats financiers ou autres émissions financières, nos prêteurs pourraient demander le remboursement anticipé de leurs encours. La plupart de nos contrats de financement et autres émissions prévoient des clauses de défauts croisés et d'exigibilité anticipée croisée en vertu desquelles le défaut de paiement ou une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'engagements financiers peuvent entraîner l'exigibilité de tout ou d'une partie importante de notre dette et l'indisponibilité de ces lignes de crédit. Des informations détaillées sur ce risque sont fournies dans le facteur de risque intitulé "Nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers que nous pourrions ne pas parvenir à respecter ou à renégocier dans le futur", ainsi que dans "Rapport de gestion au 30 septembre 2004 - Liquidités et ressources financières" et dans la Notes 15 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

### **3.2.5 Risques sur actions**

Pour plus d'information sur ce risque, voir le facteur de risque intitulé "Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où nous sommes présents", la Note 21 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004 et ainsi que la Note 14 aux Comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004.

### **3.2.6 Risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (H.S.E.)**

Nous sommes soumis dans chacun des États dans lesquels nous opérons à un nombre important de lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements nous imposent de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, pour ce qui concerne, entre autres, les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation nous expose au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où nous opérons, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou à des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Nous investissons des sommes importantes pour nous assurer que nous conduisons nos activités en réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et nous effectuons régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que nous soyons impliqués dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, nous estimons que nos établissements industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que nos opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Nous avons mis en place une politique globale relative à la gestion des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de la sécurité. Plus d'informations sont données dans "Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement" ci-dessus.

Les procédures pour assurer le respect de la réglementation en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et suivies au niveau de chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont prévus dans les budgets de chaque site ou unité et sont provisionnés dans les comptes de résultat de nos filiales. Nous avons enregistré des provisions d'un montant de € 5,2 millions pour couvrir les risques liés à l'environnement dans nos comptes consolidés au 31 mars 2004.

Le résultat des questions relatives à la protection de l'environnement ne peut être anticipé avec certitude. Rien ne permet de garantir que nous n'encourrons à l'avenir aucune responsabilité liée à l'environnement, l'hygiène et la sécurité et nous ne pouvons pas garantir que les provisions enregistrées en vue de la dépollution ou les investissements dans des projets d'amélioration de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité seront suffisantes pour couvrir les pertes ou dépenses prévues. En outre, la découverte de faits ou situations nouveaux ou des modifications futures des lois, des réglementations ou de la jurisprudence sur l'environnement pourraient entraîner un accroissement des responsabilités en matière d'environnement susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (H.S.E.) :

Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail sûr et des produits non dangereux afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial.

À cette fin, nous avons mis en place une politique globale de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité, au niveau de chaque site opérationnel, afin d'atteindre un haut niveau de performance comprenant le strict respect des normes et règlements locaux. Cette politique globale est définie et coordonnée au niveau central et est adaptée et mise en oeuvre localement. Nous avons sélectionné des spécialistes indépendants de l'audit des risques, ALLIANZ et URS pour procéder à un audit annuel des risques de nos sites de production dans le monde. ALLIANZ et URS conseillent les unités opérationnelles dans la mise en place d'actions spécifiques et de programmes d'amélioration. La réalisation de ces actions est mesurée et suivie au moyen d'un processus de contrôle mensuel. Au travers de notre programme de gestion des risques environnementaux, nous cherchons en tout premier lieu à :

- développer des produits et des services qui aient un impact acceptable sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie depuis la fabrication jusqu'à leur utilisation et à la fin de leur vie utile ;
- évaluer l'impact sur l'environnement des nouveaux procédés industriels préalablement à leur mise en oeuvre ainsi que lors de l'arrêt de procédés existants ou lors du retrait de sites existants ;
- améliorer la technologie afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles et de minimiser les déchets et la pollution ; et
- promouvoir l'application de nos principes de gestion des risques environnementaux auprès des sous-traitants et fournisseurs.

Les programmes complémentaires d'hygiène et de sécurité au travail sont mis en oeuvre dans toutes nos unités opérationnelles. Ces programmes couvrent les problèmes de santé et de sécurité, tant au stade de la conception des postes de travail et des équipements et de leur mise en oeuvre qu'à celui de leur utilisation, ainsi que la prévention en matière d'accident et de maladie.

Les programmes de gestion du risque industriel sont conçus pour minimiser l'exposition du patrimoine de la société aux accidents ou dommages et assurer la continuité de l'exploitation. Cela comprend les risques d'incendie, de bris de machines et de catastrophes naturelles ainsi que le vol ou les dommages intentionnels.

Nous avons mis en place une coordination Environnement, Hygiène et Sécurité afin d'améliorer la cohérence des programmes de prévention. Des indicateurs de suivi Environnement, Hygiène et Sécurité ont été définis et un système de reporting mis en place. Au cours de l'exercice 2003/04, 58 audits Environnement Hygiène et Sécurité ont été réalisés par ALLIANZ et URS et ont fait l'objet d'une revue par la direction locale pour valider les zones d'amélioration proposées par les auditeurs. Les coûts de ces audits externes se sont élevés à €179.000 pour l'exercice 2003/04. Après trois ans de mise en place de notre programme d'audit intégré "Environnement, Hygiène et Sécurité", nous auditons maintenant nos sites suivant une grille de criticité, qui prend en compte les résultats des précédents audits et les progrès réalisés, ce qui nous a amenés à réduire le nombre d'audits externes.

En complément des audits externes, nous avons lancé un programme d'audit interne environnemental durant l'exercice 2002/03. Au cours de l'exercice 2003/04, 20 auditeurs ont été formés et 30 audits ont été réalisés en interne sur la base du référentiel ALSTOM utilisé par URS.

### 3.2.7 Assurances

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées, tant en matière de dommage et perte d'exploitation qu'en matière de responsabilité. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes d'audits de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Nous avons mis en place une politique globale de maîtrise des risques Environnement, Hygiène et Sécurité présentée ci-dessus, ainsi que des procédures de revue des offres et des contrats en cours.

L'ensemble des principales polices d'assurance du Groupe a été renouvelé en janvier 2005 pour une durée de douze mois, ou, en ce qui concerne nos assurances responsabilité, pour une période de 15 mois. Notre capacité à renouveler à l'avenir notre couverture d'assurance continuera à dépendre de l'offre du marché de l'assurance, de la concurrence sur ce marché, de l'étendue de la couverture offerte par les assureurs ainsi que de notre sinistralité. En particulier, nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de renouveler nos polices en 2006 avec des garanties et des primes équivalentes.

Les principaux risques couverts par nos principales polices sont les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causés par les incendies, explosions, évènements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services, sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale), sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et
- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats, sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

En plus de nos polices Groupe, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance ayant pour objet de couvrir des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire, tels que les risques automobiles, d'accident du travail ou de responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes de nos polices Groupe applicables à ce jour sont présentées ci-après. Cette présentation est résumée, et ne décrit donc pas toutes les restrictions et limites applicables aux polices souscrites. De plus, pour des raisons de confidentialité et de protection des intérêts du Groupe, il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et complète nos polices.

- (i) Dommages matériels et pertes d'exploitation :

Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et évènements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police.

- le programme comporte deux lignes d'assurance pour un montant total de €350 millions par événement ;
- des sous-limites sont applicables notamment pour les évènements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'évènements), le bris de machine et les évènements accidentels autres que ceux nommés dans la police ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'évènements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

(ii) Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits :

- le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages causés à des tiers du fait de ses opérations, produits ou services ;
- le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de €600 millions par événement et par année d'assurance. Des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultants de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

(iii) Assurances de transport :

- la police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier, la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires) ;
- la limite d'assurance de la police est de €70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Le montant global de la prime pour l'année calendaire 2005 pour les trois garanties précitées est d'environ €45 millions.

(iv) Assurances dommage construction et installation :

- Une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société, par les contrats dont la valeur est inférieure à €100 millions, cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays.
- La limite d'assurance applicable est de €100 millions, des sous-limites sont applicables.
- La police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclut les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France).
- La prime provisionnelle annuelle pour 2005 est d'environ €7 millions, cette prime sera ajustable en 2005 en fonction de l'activité réelle de 2004.
- Des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent €100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus. C'est le cas en particulier de l'assurance des navires en cours de construction aux Chantiers de l'Atlantique.

Le Groupe dispose d'un véhicule de réassurance (cellule d'une "Protected Cell Company") qui a été utilisé en 2003 pour auto-assurer à hauteur de €5 millions nos risques en matière de dommage et de perte d'exploitation dans certains pays. Il a également été utilisé pour auto-assurer à hauteur de €2 millions les risques en matière de responsabilité dans certains pays. Ce véhicule n'a pas été utilisé en 2004. Tous les risques, auparavant auto-assurés, ont été transférés à des assureurs ou ont été conservés par le Groupe au travers de franchises.

## CHAPITRE 4

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 4.1 Composition du Conseil d'Administration et de ses comités au 27 janvier 2005

##### 4.1.1 Composition du Conseil d'Administration

###### **Patrick Kron**

*Président du Conseil d'Administration et Directeur Général*

Né le 26 septembre 1953 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

M. Patrick Kron a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 puis a assumé diverses responsabilités au sein du Groupe Pechiney dont il devint membre du comité exécutif en 1993. Il assumait les fonctions de Président du Conseil d'administration de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assumait les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1 janvier 2003 et Président Directeur Général depuis le 11 mars 2003.

Autres mandats et fonctions : M. Patrick Kron est membre du Conseil de surveillance d'Imerys depuis le 5 mai 2003.

Il est administrateur de ALSTOM UK Holdings Ltd et de ALSTOM Ltd.

###### **Jean-Paul Béchat**

*Administrateur*

Né le 2 septembre 1942 à Montlhéry, en France.

Nationalité : Française.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Autres mandats et fonctions : M. Jean-Paul Béchat est Président Directeur Général de Snecma. Il est administrateur des sociétés Aéroports de Paris et SOGEP. Il a été nommé par le gouvernement français membre du Conseil Général de l'Armement. Il est également membre du Council de l'ASD.

###### **Candace Beinecke**

*Administrateur*

Née le 26 novembre 1946, aux Etats-Unis.

Nationalité : Américaine.

Nommée le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Autres mandats et fonctions : Mme Candace Beinecke est Président de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, USA depuis 1999. Elle préside le Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors First Eagle Funds, Inc. un fonds commun de placement familial. Mme Candace Beinecke est également administrateur du « Partnership » pour la ville de New York.

**Georges Chodron de Courcel**  
*Administrateur*

Né le 20 mai 1950, à Amiens en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 3 juillet 2002 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

Autres mandats et fonctions : M. Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué de BNP Paribas. Il est administrateur de Bouygues et de Nexans, censeur de Scor et de Scor Vie, et membre du Conseil de surveillance de Lagardère et de Sagem.

**Pascal Colombani**  
*Administrateur*

Né le 14 octobre 1945 à Neuilly-sur-Seine, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 9 juillet 2004 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Autres mandats et fonctions : M. Pascal Colombani est Directeur Associé de A.T. Kearney et administrateur (non-executive director) de British Energy (UK). Il est Administrateur de l'Institut Français du Pétrole, Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences et membre de l'Académie des Technologies.

**James B. Cronin**  
*Administrateur*

Né le 14 octobre 1937 à Greenford, au Royaume Uni.

Nationalité : Britannique

Mandat d'administrateur renouvelé le 3 juillet 2002 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

Autres mandats et fonctions : M. James B. Cronin est administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

**Gérard Hauser**  
*Administrateur*

Né le 29 octobre 1941 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Autres mandats et fonctions : M. Gérard Hauser est Président Directeur Général de Nexans. Il est administrateur d'Aplix, d'Electro Banque et de Faurecia.

**James W. Leng**  
*Administrateur*

Né le 19 novembre 1945 à Sunderland, en Angleterre.

Nationalité : Britannique.

Nommé le 18 novembre 2003 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Autres mandats et fonctions : James William Leng est Président de Corus Group plc et de Laporte Group Pension Trustees Ltd. Il est administrateur (non-executive director) de Pilkington plc, de IMI plc, et de Hanson plc. Il est également Gouverneur de l'Institut national de recherche économique et sociale ("National Institute of Economic and Social research") et membre de l'Institut de marketing ("Institute of Marketing").

**Denis Samuel-Lajeunesse**  
**Administrateur désigné par la République française**

Né le 14 mars 1948 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 8 juillet 2004 en qualité d'administrateur représentant de l'Etat pour 3 ans.

Autres mandats et fonctions : Denis Samuel-Lajeunesse est Directeur Général de l'Agence des Participations de l'Etat au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Trésor. Il est administrateur d'Air France, de Thalès, de France Télécom et de Gaz de France.

**George Simpson**  
*Administrateur*

Né le 2 juillet 1942 à Dundee, au Royaume Uni.

Nationalité : Britannique

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Autres mandats et fonctions : Lord Simpson est administrateur de Triumph Inc. Il est membre du Chartered Institute of Certified Accountants, professeur spécialisé en industrie à l'université de Warwick et également membre de la London Business School et de l'université d'Abertay.

#### 4.1.2 Comité d'Audit

La composition du Comité d'Audit est la suivante :

Jean-Paul Béchat	Président
James B. Cronin	
Denis Samuel-Lajeunesse	
Lord Simpson	

#### 4.1.3 Comité de Nominations et de Rémunération

La composition de Nominations et de Rémunération est la suivante :

James W. Leng	Président
Candace Beinecke	
Georges Chodron de Courcel	
Pascal Colombani	
Gérard Hauser	

#### 4.2 Comité Exécutif

Depuis le 19 octobre 2004, la composition du Comité Exécutif est la suivante :

Patrick KRON	Président-Directeur Général.
Philippe JOUBERT	Executive Vice Président, Président des Secteurs Power Turbosystèmes et Power Environnement. (*)
Philippe MELLIER	Executive Vice Président du Secteur Transport.
Philippe JAFFRÉ	Executive Vice President.
Patrick BOISSIER	Président du Secteur Marine. (**)
Walter GRAENICHER	Président du Secteur Power Service.
Patrick DUBERT	Directeur des Ressources Humaines.
Henri POUPART-LAFARGE	Directeur Financier.
Donna VITTER	Directeur Juridique.

(\*) Philippe JOUBERT - continue à assumer la responsabilité de la coordination des Secteurs liés à l'énergie et la supervision du Réseau International.

(\*\*) Patrick BOISSIER - assure également la supervision de l'activité Power Conversion.

### 4.3 Plans d'options de souscription d'actions

#### Principales caractéristiques des plans d'options de souscription ALSTOM

	<b>Plan n° 3</b>	<b>Plan n° 5</b>	<b>Plan n° 6</b>	<b>Plan n° 7</b>
<b>Date d'assemblée</b>	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004
<b>Date de création</b>	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004
<b>Prix d'exercice initial <sup>(1)</sup></b>	€33,00	€13,09	€6,00	€0,43
<b>Prix d'exercice ajusté <sup>(2)</sup></b>	€20,48	€8,13	€3,86	N/A
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007
<b>Date d'expiration</b>	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014
<b>Nombre initial de bénéficiaires</b>	1.703	1.653	5	1.002
<b>Nombre initial d'options</b>	4.200.000	4.200.000	1.220.000	111.320.000
<b>Nombre total d'options exercées</b>	0	0	0	0
<b>Nombre total d'options annulées</b>	962 800	897 500	0	600 000
<b>Nombre d'options restant à lever au 10 janvier 2005 <sup>(2)</sup></b>	5 002 370	5 214 878	1 899 378	110 720 000
<b>Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité exécutif <sup>(2)</sup></b>	124 077	169 068	1 868 239	24 400 000
<b>Modalités d'exercice</b>	- Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02 - Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03 - La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04	- Un tiers des options exerçables à partir du 08/01/03 - Deux tiers des options exerçables à partir du 08/01/04 - La totalité des options exerçables à partir du 08/01/05	- Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04 - Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05 - La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06	50 % des options attribuées à chaque bénéficiaire comportent des conditions d'exercice qui dépendent des seuils de cash flow libre et de marge opérationnelle du groupe à la clôture de l'exercice 2005/2006

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2002, 2003 et août 2004.

Le nombre total d'options attribuées à M. Patrick Kron au titre du Plan n° 7, Président Directeur Général et seul mandataire social d'ALSTOM, s'élève à 7 500 000 options.

Le nombre total d'options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions s'élève à 17.540.000 options.

## CHAPITRE 5

### EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

#### 5.1 Communiqués de presse récents

Communiqué du 10 août 2004

Cotation des ADR Alstom à New York

Les actions d'Alstom sont actuellement cotées à la Bourse de Paris et les "American Depositary Receipts" (ADR) représentant environ 30 millions d'actions Alstom sont cotés à la Bourse de New York. Le Groupe avait retiré de la cote de la Bourse de Londres ses "UK Depositary Receipts" en novembre 2003.

Le prix des ADR d'Alstom est récemment tombé sous le montant minimum requis de 1USD pour pouvoir maintenir la cotation des ADR à la bourse de New York. Les volumes de transactions d'ADR sont par ailleurs très faibles (environ 1% de l'ensemble des volumes traités au cours des 6 derniers mois). En conséquence, après discussion avec la Bourse de New York, Alstom a décidé de ne pas prendre les mesures nécessaires, telles que la modification du ratio actuel de un pour un (un ADR = une action), ce qui aurait permis de respecter les critères de cotation du NYSE. Alstom s'attend à ce que ceci entraîne la fin de la cotation à la bourse de New York.

Alstom décidera rapidement d'une éventuelle poursuite de son programme d'ADR. S'il était décidé de mettre fin à ce programme, la date de fin de programme serait communiquée aux détenteurs d'ADR au moins 30 jours à l'avance. Comme pour toute cessation de programme d'ADR, les détenteurs d'ADR pourraient encore échanger pendant un an leurs ADR en actions Alstom, conformément au Deposit Agreement, mais ne pourraient plus enregistrer les transferts d'ADR.

Alstom reste soumis aux obligations d'information conformément aux règles de la SEC après la cessation de cotation à New York.

## CHAPITRE 6

### RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### 6.1 Responsable de l'actualisation du Document de Référence

Patrick Kron : Président Directeur Général d'ALSTOM

#### 6.2 Attestation du responsable de l'actualisation du Document de Référence

« A notre connaissance, les données du Document de Référence et de la présente actualisation sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 27 janvier 2005

Le Président Directeur Général d'ALSTOM

Patrick Kron

#### 6.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes Titulaires

Le cabinet Barbier, Frinault & Autres, Ernst & Young, 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine, Cedex, représenté par Monsieur Gilles Puissochet, nommé dans ses fonctions le 2 juillet 2003 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2008/2009 ;

Le cabinet Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle, 92203 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par Monsieur Alan Glen, nommé dans ses fonctions le 2 juillet 2003 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2008/2009.

Commissaires aux comptes Suppléants

Monsieur Pascal Macioce, 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine, nommé dans ses fonctions le 2 juillet 2003 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2008/2009.

BEAS (SARL), 7-9 villa Houssay, 92954 Neuilly-sur-Seine, nommé dans ses fonctions le 2 juillet 2003 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2008/2009.

#### **6.4 Attestation des responsables du contrôle des comptes**

##### **BARBIER FRINAULT & AUTRES**

##### **ERNST & YOUNG**

Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

##### **DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**

Commissaires aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

#### **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE L'AMF LE 17 JUIN 2004 ET SON ACTUALISATION CI-JOINTE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALSTOM et en application de l'article 211-5-2 du Livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.04-0947, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 17 juin 2004, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos les 31 mars 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration, selon les normes professionnelles applicables en France, ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mai 2003, modifiés pour ce qui concerne les comptes consolidés sur proposition du Conseil d'Administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'assemblée générale du 2 juillet 2003 ; ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*Nous attirons l'attention sur la note 1 «Principes retenus pour l'arrêté des comptes» de l'annexe aux comptes annuels qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels de votre société.*

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*Nous attirons l'attention sur la note 1(b) «Principes retenus pour l'arrêté des comptes» de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société.*

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

*Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.*

*Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée.*

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses*

*besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes annuels. La capacité d'ALSTOM à disposer des cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans la Note 1. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 et 9b, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les « covenants » associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes annuels n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.*

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

*Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1.b. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1.b et 27.a. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1.b, 22.a et 29.e, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les « covenants » associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement 3 424, 956 et 1 531 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6.c) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.*

Les comptes pro forma couvrant les périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 31 mars 2004 établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1er avril 2004 au 30 septembre 2004, arrêté par le conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, a fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve n'a été formulée dans notre rapport.

Dans ce rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés, nous avons formulé l'observation suivante :

*Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 (a) de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires concernant la première application par le groupe du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004.*

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Neuilly-sur-Seine, le 27 janvier 2005

Les Commissaires aux Comptes

---

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG  
Gilles Puissochet

---

DELOITTE & ASSOCIES  
Alan Glen

#### Information annexe

La présente actualisation du document de référence incorpore le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juin 2004 sous le numéro D.04-0947, qui inclut :

- *le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2004 des commissaires aux comptes comportant respectivement en pages 154 et 85 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce.*
- *le rapport des commissaires aux comptes (page 238) établi en application du dernier alinéa L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.*